DH 31/4

LE CONE SUD
DE
L'AMERIQUE LATINE:

UNE PRISON GIGANTESQUE

MISSION D'OBSERVATION AU CHILI,
EN ARGENTINE ET EN URUGUAY.

30 SEPTEMBRE AU 10 OCTOBRE 1976.

Présentée par

The Inter-Church Committee on Chile

Toronto, Canada.

En collaboration avec

Comité Chrétien pour les Droits de l'Homme en Amérique Latine
Montréal, Canada.

L E C O N E S U D

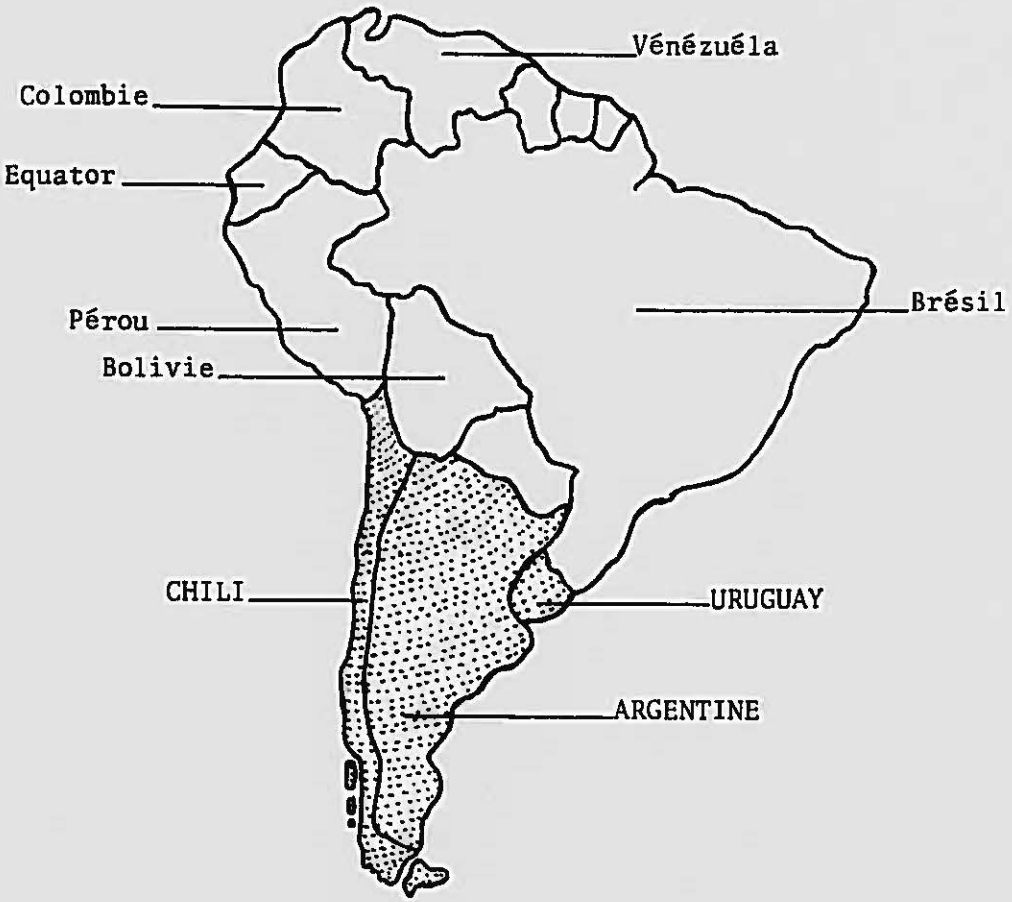
Vénézuéla
Colombie
Equator
Brésil
Pérou
Bolivie
CHILI
URUGUAY
ARGENTINE

"Amis et frères en Jésus-Christ,
il est temps pour vous
de réaliser que notre continent
est en voie de devenir
une gigantesque prison, et dans
certaines régions, un vaste
cimetière. Que les droits de
l'Homme, que les grandes lignes
de l'Evangile, deviennent
lettre morte, sont sans force.
Et tout ceci, dans le but de
maintenir un système, une
structure de dépendance qui
bénéficie aux quelques puissants
privilégiés de toujours, de
votre terre et de la nôtre, aux
dépens des millions de pauvres
qui augmentent à la largeur du
continent."

Extrait de
LETTRE OUVERTE AUX CHRETIENS
D'AMERIQUE DU NORD
Octobre, 1976

TABLE DES MATIERES

UNE PRISON GIGANTESQUE

INTRODUCTION
Carte du Cône Sud 1
Prologue: extrait de la lettre ouverte aux Chrétiens d'Amérique du Nord 2
La lutte pour les droits de l'Homme en Amérique latine 4

RAPPORT DE LA VISITE EN AMERIQUE DU SUD 8

RAPPORT DE L'EQUIPE INTER-EGLISES
Carte et graphique sur le militarisme en Amérique latine 16
Introduction 17
Chili 18
Argentine 20
Uruguay 31

RAPPORT DU PEUPLE
Introduction 35
Lettre de l'Assemblée permanente pour les droits humains 36
Le pénitencier de Cordoba 38
Témoignages de l'institut C.I.A.S. 40
Témoignages personnels d'Argentine 43
La merveilleuse sensibilité d'un évêque 48
Lettre de l'assemblée épiscopale à la Junte militaire 52
Violence contre les gens d'Eglise en Argentine 54
Persécutés dans leur propre pays: emprisonnés en Argentine 61
Lettre d'Uruguay 63
Deux cas de réfugiés chiliens et deux uruguayens 65
Liste d'Uruguayens torturés à mort (1972-1976) 70

DOCUMENTS
Extraits du groupe de travail ad hoc. Enquête sur la situation actuelle des droits de l'Homme au Chili, Conseil Economique et Social des Nations-Unies, 8 octobre 1976 72
Blâme sévère du délégué canadien 77
Lettre au général Augusto Pinochet 78
Résolution sur l'investissement au Chili 79
Mémoire envoyé à Bud Cullen, ministre de la Main-d'Oeuvre et de l'Immigration 82
Débat à la Chambre des Communes sur les réfugiés en Argentine 85

ACTION 91

Bibliographie 92

Le Continent perdu 93

LA LUTTE POUR LES DROITS DE L'HOMME EN AMERIQUE LATINE

Ces trois dernières années, "un nuage de terreur" s'est abattu sur les Latino-américains. Des régimes, qui se consacrent à explorer les frontières de la torture, qui laissent une traînée de citoyens emprisonnés, enlevés, assassinés ou exilés, qui répriment à travers le chômage et la crise économique, sont arrivés au pouvoir. Les droits de base qu'utilisent les hommes et les femmes ordinaires pour s'exprimer, pour donner vie et orientation à leurs communautés et à leur nation ont été écrasés dans pays après pays. Des décades de luttes pour l'émancipation sociale dans des sociétés dévastées par l'injustice et la dépendance viennent d'effacer des revers dévastateurs.

C'est précisément les organisation qui ont apporté de l'espoir aux pauvres et ceux qui ont défendu les sans-défense qui sont maintenant les persécutés. L'Eglise se fait dire de rester dans ses cloîtres pour sauver les hommes et de laisser le reste à César. Les avocats sont encouragés à oublier les cas difficiles de prisonniers politiques et de disparus. Des syndicats doivent collaborer ou être détruits. Les groupes communautaires doivent organiser des programmes de travail et des cantines populaires pour les milliers de chômeurs victimes de politiques économiques implantées à prix social élevé.

Des hommes et des femmes sont manipulés par des gouvernements militaires paternalistes dont l'objectif est l' "ordre" et dont la tactique préférée est d'étiqueter tous les agents de changement comme "subversifs". La "sécurité nationale" devient l'excuse de la répression. A cause de la "sécurité nationale", des réunions publiques ne peuvent se tenir ou sont contrôlées; des programmes de cours sont censurés; des journeaux sont fermés; des syndicats sont démantelés; des partis politiques sont mis hors-la-loi ou tombent en récession. A cause de la "sécurité nationale", des groupes para-militaires ou para-policiers, des escadrons de la mort -les"chemises brunes" des années 70- sont libres d'agir à leur gré, de commettre enlèvements et meurtres.

Les agents de la répression sont les forces armées de l'Amérique latine. Ils suivent les traces des militaires qui ont arraché le contrôle du Brésil de la démocratie en 1964. Ils suivent le patron dessiné, en grande partie, par le Pentagone. Ils ont été des bénéficiaires de l'entraînement, des armes et de l'aide de l'Amérique du Nord.

La ligne de division n'est pas nette entre les régimes militaires de l'Amérique du Sud et les pays du Nord. Les dictatures militaires sont, dans une large mesure, les créatures de la politique américaine. Ils favorisent l'avancement économique des corporations américaines. Quand un groupe de distingués théologiens d'Amérique centrale ont adressé une lettre ouverte aux américains, ils ont fait directement le rapport. "Tout ceci, frères et soeurs, s'accomplit au nom de la 'civilisation chrétienne occidentale', sur le dos de notre peuple, et avec la bénédiction et le soutien de votre gouvernement, de vos forces armées, sans lesquelles nos dictateurs ne sauraient se maintenir au pouvoir bien longtemps".

Les Canadiens n'ont pas d'engagement militaire étroit en Amérique latine, mais sommes-nous vraiment très éloignés des objectifs stratégiques des Etats-Unis? Dans une situation de domination par des régimes répressifs, avec qui les Canadiens recherchent-ils l'alliance? Forgeons-nous des liens de solidarité avec les opprimés? Ou nos institutions économiques et gouvernementales s'intègrent-elles à celles des oppresseurs?

Ce rapport vise à forger de nouveaux liens de solidarité dans la chaîne humaine contre l'oppression.

La visite en Amérique latine

L'idée d'une mission d'enquête au Chili a pris forme au printemps 1976. Des rapports de plus en plus inquiétants au sujet d'emprisonnements et d'exils pour des raisons politiques, du harcèlement des réfugiés et de la répression des droits de l'homme en Argentine et en Uruguay s'empilaient à côté des habituelles nouvelles de l'oppression au Chili. Le Comité Inter-Eglises pour le Chili convient de patronner une visite d'inspection de trois députés canadiens aux trois pays du "cône sud" d'Amérique latine. Plusieurs autres organisations canadiennes, dont Amnistie Internationale (Canada), Oxfam-Canada et l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix soutinrent cet effort.

La mission avait un double but: entreprendre d'observer et d'évaluer la situation des réfugiés et la réponse canadienne à leurs besoins; étudier la situation générale des droits humains dans les pays visités.

Les participants

Chacun des trois députés impliqués dans la mission d'enquête a démontré un intérêt spécial et spécifique pour les droits de l'homme et pour la situation particulière du Chili aussi bien que celle d'autres pays. M. Andrew Brewin, membre du Nouveau Parti Démocratique, représente la circonscription torontoise de Greenwood depuis 1962. Son expérience en droit, comme avocat des libertés civiles et sa connaissance des politiques en matière d'immigration sont bien connues. M. David Macdonald, un Progressiste Conservateur, représente la circonscription d'Egmond, Ile du Prince Edward depuis 1965. Son intérêt pour les droits de l'homme et les problèmes de développement mondial l'a mené à assumer plusieurs missions d'investigation précédentes, souvent en compagnie de M. Brewin, M. Louis Duclos, un Libéral, représente la circonscription libérale de Montmorency. En plus de son expérience comme fonctionnaire, M. Duclos a passé plusieurs années à l'ambassade du Canada à Bogota, en Colombie. Ces trois députés représentaient donc les trois principaux partis politiques canadiens, trois milieux géographiques différents, trois des principales confessions religieuses canadiennes. Ils incorporaient une gamme d'expériences internationales antérieures et une longue expérience de la discussion des affaires extérieures et de l'immigration à la Chambre des Communes.

M. George Cram, permanent national de l'Eglise Anglicane du Canada, accompagnait les députés comme représentant du Comité Inter-Eglises sur le Chili. M. Cram avait déjà participé antérieurement à une mission au Chili pour préparer le terrain en vue du programme spécial pour des prisonniers politiques chiliens. Avant d'assumer ses présentes fonctions au Canada, M. Cram a passé plusieurs années au Venezuela et en République Dominicaine comme missionnaire et animateur social.

Les permanents des agences religieuses et humanitaires au Chili, en Argentine et en Uruguay ont aussi été importants pour le succès de la visite. Ils ont offert leur connaissances, leur expérience et leurs conseils. La solidarité oecuménique entre latino-américains et canadiens travaillant pour les droits de l'homme a été essentielle à la poursuite des efforts.

Outre les députés et M. Cram, les équipes préparatoires et les animateurs des Eglises des pays visités. une petite "équipe canadienne" du Comité Enter-Eglises s'est occupée des communications et des liens avec la presse pour le projet.

Les parrains et les participants de la mission d'investigation étaient conscients que de précédentes visites d'observateurs étrangers avaient abouti à une répression accrue et mis en danger les individus qui avaient parlé aux visiteurs. Il fallait prendre soigneusement des précautions pour préserver autant que possible la sécurité des informateurs. Une équipe d'éclaireurs fut envoyée en Argentine, au Chili et en Uruguay pour préparer le travail. Un représentant du Comité Inter-Eglises accompagnait les députés pendant leur visite.

Les députés partirent pour Santiago le 27 septembre pour apprendre bientôt que par suite d'une décision prise à un haut niveau par la junte, ils ne seraient pas autorisés à entrer au Chili. Une rapide refonte des plans aboutit à leur arrivée à Buenos-Aires le 30 septembre. Même si des équipes avaient visité en éclaireurs plusieurs régions du Chili, d'Argentine et d'Uruguay, les députés concentrèrent leurs efforts, passant la majeure partie des dix jours suivants à Buenos-Aires et Montevidéo. Ils revinrent au Canada le 11 octobre 1976.

Le Comité Inter-Eglises pour le Chili

Le Comité Inter-Eglises a été créé à l'automne 1973 par des membres et un bon nombre de dirigeants des principales confessions religieuses canadiennes en réponse au sanglant coup d'Etat chilien. Un comité ad hoc fut mis sur pied pour faire des représentations auprès du gouvernement canadien. Il cherchait à accélérer l'action du gouvernement en faveur de la défense des droits de l'homme au Chili et à ouvrir plus largement les portes du Canada aux nombreux réfugiés forcés de fuir la tyrannie du régime Pinochet. L'urgence se maintenant, le travail du Comité s'est accru.

Le Comité Inter-Eglises pour le Chili a patronné plusieurs visites d'observateurs canadiens au Chili au cours des trois dernières années. De son propre chef, et de concert avec la Coalition canadienne pour le Chili --comprenant des groupes syndicaux, humanitaires et de défense des droits civils-- il a fait de fréquentes représentations auprès du gouvernement canadien. Entre autre, le Comité a présenté des propositions visant à amener au Canada les cas de réfugiés les plus difficiles, à accepter un plus grand nombre de réfugiés, à assumer une part plus active internationalement dans la lutte pour la restauration des droits de l'homme au Chili, et le refus de l'aide officielle et des investissements publics ou privés au profit de la junte chilienne. D'accord avec des agences religieuses chiliennes dont le Comité oecuménique de coopération pour la paix et avec le gouvernement canadien, le Comité a développé un programme pour faciliter le relâchement et le transfert au Canada d'un nombre limité de prisonniers politiques chiliens.

Grâce à la coopération de comités d'accueil locaux formés par des groupes religieux et humanitaires, le Comité Inter-Eglises a aidé à l'établissement de plusieurs milliers de réfugiés chiliens au Canada. Il a fourni assistance dans d'innombrables cas de regroupement de familles, de complications juridiques et d'appels de réfugiés.

Le ler janvier 1977, le Comité Inter-Eglises pour le Chili deviendra le Comité Inter-Eglises pour les droits de l'homme en Amérique latine. Ce changement répond directement à l'extension de la vague de répression qui étrangle la liberté en Amérique du Sud. Le nouveau Comité continuera de jouer un rôle actif pour la défense des droits de l'homme et des réfugiés de l'oppression politique. Il recherchera la coopération des groupes religieux et profanes qui partagent le souci de promouvoir la justice.

Le Comité Inter-Eglises pour le Chili comprend des représentants de l'Eglise Anglicane du Canada, de la Société des Amis, du Conseil canadien des Eglises, de l'Eglise luthérienne d'Amérique (section canadienne), de l'Eglise Presbytérienne au Canada, de la Société des Missions étrangères de Scarboro, de la Communauté Passioniste de Toronto et de l'Eglise Unie du Canada. Il travaille en étroite liaison avec la Conférence catholique canadienne.

Le Comité peut être rejoint en écrivant au Comité Inter-Eglises pour le Chili, Conseil canadien des Eglises, 40 St-Clair E., Toronto, Ontario ou en téléphonant à M. John W. Foster, président, 929-5931 ext.220 ou à Mlle Florrie Snow Chacon, co-ordinatrice, 921-4152.

LES MEMBRES DE LA DELEGATION PARLEMENTAIRE

RAPPORT DE LA VISITE EN AMERIQUE DU SUD

Trois députés parlementaires, David MacDonald, Louis Duclos et Andrew Brewin, avons été invités par le Comité Inter-Eglises pour le Chili (formé des Eglises anglicane, luthérienne, presbytérienne, catholique romaine et unie, de la Société des Amis, de la Société des Missions étrangères de Scarboro et du Conseil canadien des Eglises) à visiter trois pays d'Amérique du Sud, le Chili, l'Argentine et l'Uruguay. Nous avons accepté l'invitation et M. George Cram, du Comité, nous a accompagnés dans notre visite. Notre tâche était d'étudier quelle devrait être l'action du Canada en ce qui concerne les réfugiés de ces pays et d'examiner en général le problème des droits de l'homme dans ces pays.

CHILI

Nous avions l'intention de commencer par le Chili et, par l'entremise de l'ambassadeur canadien dans ce pays, avons notifié au gouvernement chilien notre intention de faire cette visite et notre désir de discuter les sujets qui nous préoccupaient avec des représentants du gouvernement chilien. Nous avons appris par les journeaux chiliens l'annonce de notre arrivée et des entrevues planifiées avec des représentants du gouvernement chilien. Cependant, après notre départ pour le Chili, nous avons été avisés par le Département des Affaires extérieures que nous ne serions pas reçus là. Nous avons donc abandonné notre projet de visite au Chili. Les autorités chiliennes n'ont pas donné de raison spécifique pour refuser de nous voir ou de nous laisser entrer dans leur pays. Nous considérons comme un problème sérieux qu'on ne permette pas à des députés parlementaires canadiens de visiter un pays avec lequel le Canada entretient des relations diplomatiques depuis plusieurs années et qui recherche apparemment des investissements aussi bien publics que privés du Canada.

Nous avons joint en appendice à ce rapport, copie de la lettre que nous avons envoyée au président Pinochet à ce sujet.

ARGENTINE

Nous avons poursuivi jusqu'à Buenos-Aires et passé là plus d'une semaine. Nous nous sommes entretenus avec le représentant du Haut Commissariat des Nations-Unies, avec notre propre ambassadeur, des membres de son personnel, plusieurs des responsables des Eglises en ce qui a trait à l'administration de l'aide et au soin du bien-être des réfugiés, des membres d'organisations pour les droits humains, bon nombre de réfugiés, des représentants du gouvernement argentin et un grand nombre de personnes intéressées. Pour des raisons évidentes, nous ne nommerons pas ceux que nous avons visités.

Nous avons trouvé la situation grave en ce qui concerne les droits de l'homme. Plusieurs personnes étaient détenues sans procès et sans accusations. Au moins 1 000 ont complètement disparus; d'autres ont été torturés et assassinés. Quand nous avons parlé avec les autorités gouvernementales, elles n'ont pas nié les faits mais s'en sont excusés en arguant de l'état de guerre qui a été provoqué par les guérillas de gauche.

Un représentant du gouvernement a fait référence à une conspiration marxiste internationale mais quand nous lui avons demandé des précisions, il a mentionné l'ensemble de la presse internationale avec un renvoi spécifique au New York Times. La difficulté semblait être qu'alors qu'à l'origine, le gouvernement s'est attaqué aux guérillas de l'aile gauche, il a maintenant entrepris de procéder contre des institutions et des individus soupçonnés d'avoir des opinions de gauche ou de pouvoir en avoir. Le Parlement a été dissout; les syndicats ont perdu leur pouvoir de négociation collective et le droit de se réunir; il y a eu des interventions au sein des Eglises et plusieurs gens d'Eglise ont été arrêtés. Le Guardian du 29 août rapporte l'exécution macabre de cinq prêtres et de deux séminaristes en juillet dernier -un événement commenté avec horreur par le Pape lui-même. Les "escadrons de la mort" entretiennent un règne de terreur; des maisons sont envahies tard dans la nuit et des membres de familles sont arrêtés et disparaissent ensuite complètement. Le gouvernement est incapable ou ne veut pas contrôler ces escadrons de la mort de l'aile droite. Nous avons lu chaque jour dans les journeaux la nouvelle de tels meurtres. De fait, pendant que nous étions là, le président, le général Videla, a échappé de justesse à un complot d'assassinat. Personne ne semblait connaître ses assaillants mais en Argentine, la nouvelle de l'attentat à ses jours fut censurée vingt-quatre heures.

Nous nous sommes particulièrement souciés des réclamations des réfugiés. Au moment du coup d'Etat chilien, plusieurs milliers de réfugiés étaient entrés en Argentine venant du Chili, plusieurs vinrent d'autres pays d'Amérique du Sud et notamment d'Uruguay. Ces réfugiés ont eu accès à l'Argentine mais leur statut n'a jamais été régularisé.[1]

1. Pour plus de détails, consulter le Rapport du Comité Inter-Eglises, Argentine, Réfugiés.

Le Haut-Commissaire des Nations-Unies a pris ces réfugiés sous sa protection et il y en a encore 10 000 d'enregistrés comme tels. Le Haut-Commissaire évalue à au moins 2 500 les cas urgents. Le gouvernement argentin a récemment proclamé un décret obligeant tous les réfugiés du pays à se déclarer aux autorités avant la fin d'octobre 1976. Plusieurs réfugiés ont craint de s'enregistrer de peur que l'information soit communiquée à ceux qui composent les escadrons de la mort. Les autorités argentines n'ont pas caché leur intention de faire tout en leur pouvoir pour que les réfugiés quittent l'Argentine et cela implique, dans bien des cas, leur retour à leur pays d'origine où leurs opinions politiques et leurs activités peuvent les rendre victimes de la répression.

La condition générale des réfugiés est devenue claire quand nous avons découvert au cours d'une entrevue avec des réfugiés dans une maison de Buenos-Aires où habitaient 105 d'entre eux, qu'un camp situé à Rosario (à environ 100 milles de Buenos-Aires) avait subi un raid d'unités de l'armée et que tous les réfugiés avaient été arrêtés en même temps que l'ensemble du personnel des Eglises qui veillait sur eux. A notre avis, il n'est nullement exagéré de dire que plusieurs de ces réfugiés vivent dans un état de terreur.

Nous avons étudié attentivement le programme canadien d'aide à ces réfugiés. En juillet, le gouvernement canadien a annoncé qu'il étendait à 6 000 le nombre des réfugiés chiliens qu'il était prêt à accepter; 4 500 ont déjà été acceptés et la plupart d'entre eux sont maintenant au Canada. Ceci laisse encore 1 500 places, mais nous pensons que ce n'est pas nécessairement le chiffre définitif. Cependant, nous croyons que les procédures d'admission ont été insatisfaisantes -principalement en raison des délais. Même reconnu comme réfugié par le Haut-Commissariat aux Nations-Unies, un réfugié qui cherche à venir au Canada est sujet aux examens canadiens habituels qui impliquent un contrôle de santé dont les résultats sont envoyés à Port-au-Prince à Trinidad, ce qui entraîne souvent des retards. Ceci est suivi d'un contrôle de sécurité et d'un examen ultérieur par une petite équipe d'officiers de l'immigration. Les demandeurs sont contrôlés de nouveau pour déterminer une fois de plus s'ils sont vraiment réfugiés et pour déterminer également leurs chances de s'établir avec succès au Canada. Les formulaires qui ont été utilisés comprenaient le questionnaire basé sur le système de points utilisé dans le cas des solliciteurs indépendants.

Nous avons conclu de là que, consciemment ou non, l'attitude des inspecteurs canadiens consiste à traiter les réfugiés de façon similaire aux immigrants ordinaires et à faire très peu de concessions spéciales compte-tenu de la situation d'urgence qu'affrontent les réfugiés. Au rythme où vont les choses, nous ne croyons pas possible que les 1 500 demandes encore en suspens puissent recevoir une réponse à l'intérieur d'une période de moins de deux ans. Par conséquent, nous avons fortement recommandé au Gouvernement de former une équipe spéciale composée d'un fonctionnaire de rang supérieur et d'un représentant

des Eglises qui seraient envoyés pour s'occuper des réfugiés sur une base d'urgence en dehors de la voie normale réservée aux immigrants. Cette méthode a déjà été adoptée par la Hollande, la Suède et d'autres pays. Nous reprenons également la recommandation du Comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes voulant que la loi, ou au moins des règlements explicites, établissent clairement les critères de reconnaissance et d'admission des réfugiés. De plus, nous croyons que les conditions actuelles qui prévalent dans le gouvernement argentin justifient l'extension à l'Argentine des dispositions rendues applicables au Chili pour une minorité opprimée.

Nous avons entendu dire que ceux qui ont été admis au Canada en vertu du programme des réfugiés pourraient représenter un danger comme groupe pour le pays. Il ne nous apparaît pas que cette opinion soit appuyée par les faits. Premièrement, il existe un contrôle de sécurité qui, nous le présumons, restera en vigueur, et qui veille à exclure tous ceux qui ont été engagés dans des activités de nature violente. Deuxièmement, nous n'avons pas trouvé d'indication que ceux qui ont déjà été admis au Canada aient été de nature subversive ou aient constitué un danger pour le Canada. Troisièmement, nous croyons que le Canada est assez grand pour conduire ses politiques humanitaires en ce qui concerne les réfugiés sans craindre l'influence des quelques-uns qui pourraient éventuellement faire mauvais usage de l'occasion qui leur est donnée de venir au Canada.

URUGUAY

La situation en Uruguay ne paraît pas aussi instable que celle de l'Argentine mais il n'y en a pas moins là une répression étroite. La censure est de règle. Plusieurs journeaux ont été fermés; même les messages des Eglises à leurs membres ont été supprimés. En Uruguay, il n'y a pas de partis politiques qui aient le droit d'opérer et une déclaration a été émise voulant que dans l'éventualité d'une élection, les anciens députés au Parlement ne soient pas éligibles pendant quinze ans. Ici, comme en Argentine, le mouvemnt syndical est virtuellement inexistant. Nous avons eu connaissance que des gens avaient peur de nous parler à cause du climat général de répression.

SOMMAIRE

Dans chacun des trois pays dont nous avons traité, le gouvernement est une dictature militaire. Nous ne nous sentons pas qualifiés pour en examiner les raisons. Nous croyons cependant, que cette situation dépend en partie des conditions économiques dans chacun des pays en question. Il y règne présentement un haut niveau d'inflation et un bas taux d'augmentation des traitements, ce qui réduit substantiellement le niveau de vie réel. Le gouvernement met l'accent sur la libre entreprise, le commerce extérieur, l'aide en provenance des corpora-

tions multinationales et d'emprunts étrangers. La situation ne peut être dite stable dans aucun de ces pays. Ils ont tous fait l'expérience d'institutions démocratiques et leurs peuples ont des traditions vigoureuses. Nous pressons le Canada, d'accord avec d'autres pays de mentalité comparable, de rendre clair au gouvernement argentin et aux autres gouvernements qu'une action positive en faveur de la restauration des droits de l'homme devrait être pré-conditionnelle à l'attribution de prêts et de capital.

Une telle restauration devrait comprendre:

a) *une action énergique pour refréner les escadrons de la mort;*
b) *la publication de listes des personnes détenues comme prisonniers politiques, et;*
c) *un procès à brève échéance dans le cas des détenus comme prisonniers politiques.*

On avance quelquefois que ces sujets sont de nature interne et que les questions de commerce et de finance sont distinctes des "considérations politiques". Pourtant, à notre avis, l'extension des violations des droits humains fondamentaux est un sujet sérieux de préoccupation internationale. Il implique le bris de l'ensemble des règles reconnues par la communauté mondiale et établies dans les documents des Nations-Unies et plusieurs traités. Pour rendre efficace l'action internationale, cependant, il est évidemment nécessaire que l'action internationale soit vraiment internationaliste de caractère. Nous recommandons qu'à travers la Commission des droits de l'homme des Nations-Unies, le gouvernement canadien recherche la coopération des autres pays en vue d'exercer des pressions internationales sur les pays concernés pour restaurer les règles élémentaires des droits humains fondamentaux.

Nous avons dit clairement qu'à notre avis, la situation dans ces pays reste sombre et les conditions instables. Cependant, nous croyons qu'il y a dans ces pays de nombreux individus dévoués à la démocratie et aux droits de l'homme et qu'il l'emporteront éventuellement.

Louis Duclos

David MacDonald

Andrew Brewin

Novembre 1976

Ottawa, 12 octobre 1976

EXTRAITS DE LA CONFERENCE DE PRESSE DES DEPUTES A LEUR RETOUR

David MacDonald: "Ça a été beaucoup difficile d'avoir des entretiens en Uruguay par suite de la situation de contrôle presqu'absolu du régime militaire et de répression qui existe là. Si j'essayais de caractériser la différence dans notre réaction à la visite de l'Argentine et de l'Uruguay, je dirais qu'en Argentine, nous avons réellement trouvé une situation de terreur, de grande insécurité, cependant que la situation en Uruguay, je pense, pourrait mieux se caractériser comme une situation de profonde dépression."

Andrew Brewin: "Nous avons trouvé une surprenante unanimité à propos de certains aspects de la question des droits de l'homme. Il n'y a pas de doute que l'Argentine soit gouvernée par une dictature militaire. Mais une des choses que nous avons trouvé particulièrement horrible, c'est le fait qu'il semble y avoir un manque de contrôle à peu près total. Chaque jour, on lit dans le journal des comptes-rendus de fusillades et de pendaisons, parfois attribuées à des guérillas de l'aile gauche, parfois attribuées à l'aile droite... particulièrement à l'aile droite, qui est apparemment presque complètement hors contrôle.

En d'autres mots, le gouvernement prétend ne rien savoir de ce qui arrive même si des méthodes drastiques ont été prises pour avoir raison des guérillas de gauche. Il semble n'y avoir que très peu d'efforts pour contrôler l'aile droite, les "escadrons de la mort" comme on les appelle, et nous avons rencontré quotidiennement des gens qui en avaient été victimes.

En plein milieu de la nuit, quelqu'un était entré chez eux, avait tiré le mari du lit. Ils étaient masqués et lui aussi avait dû mettre un masque avant qu'on l'emmène. Sa famille demeurait totalement incapable -en dépit de longues recherches de bureau de police en bureau de police ou auprès de bureaux du gouvernement- de trouver trace de ce qui lui était arrivé."

Andrew Brewin: "Nous avons rencontré des représentants du gouvernement et les avons questionnés à ce propos. Leur principale excuse pour l'ensemble de la situation fut qu'ils étaient, en effet, en état de guerre. Un état de guerre contre qui? Ils ont dit qu'ils étaient en guerre contre la conspiration marxiste. C'était une conspiration internationale. Qui sont les conspirateurs? "Eh bien messieurs, toute la presse sont des conspirateurs", comme nous l'a dit un fonctionnaire de haut rang. Il se trouve que nous étions à lire le New York Times et nous avons demandé si le New York Times était l'un des conspirateurs marxistes. Ils nous ont dit "oui, bien sûr".

Andrew Brewin: "...tourner les fusils de ce monde contre à peu près toute personne qui ait montré ou pourrait montrer quelque degré d'opposition à leur régime, c'est le but qu'ils poursuivent avec un zèle qui mériterait une meilleure cause.

Cela a pour effet que des églises sont supprimées, que des religieux sont arrêtés et emprisonnés, plusieurs d'entre eux voient censurer leurs lettres pastorales et leurs messages, des magazines sont fermés. Les syndicats existent encore en théorie mais ils n'ont pas le droit de se rencontrer, ils n'ont pas le droit de négocier collectivement, ils n'ont pas le droit de tenir des élections, et ainsi, même si les syndicats continuent d'avoir un fantôme d'existence, comme organisations fonctionnant effectivement, ils n'existent pas. On pourrait dire la même chose sur le contrôle de la presse, sur le contrôle étroit des universités..."

Louis Duclos: à propos des réfugiés "...la situation la plus sérieuse est celle des Chiliens et plus récemment, des Uruguayens. Des fonctionnaires du Haut Commissariat aux réfugiés des Nations-Unies nous ont dit qu'au cours du dernier mois s'est produit un glissement; jusqu'à il y a un mois, la plupart des gens qui demandaient le statut de réfugiés politiques... venaient du Chili, mais ce mois-ci, il semble que la majorité des gens sont de l'Uruguay. La raison en est, pour autant que nous sachions, la très, très étroite coopération entre la police secrète de l'Uruguay et l'Argentine, en particulier. Nous avons entendu parler de cas où des réfugiés politiques uruguayens qui avaient vécu en Argentine quelque temps, ont été ramassés par la police uruguayenne et ramenés en Uruguay ou trouvés morts ou emprisonnés en Uruguay.

On nous a dit que dans l'idéal, le gouvernement argentin souhaite trouver un troisième pays pour le plus grand nombre possible, mais au cas où la communauté internationale, Canada compris, ne pourrait absorber tous ceux qui, aux yeux du gouvernement argentin ne doivent pas rester en Argentine,...alors, ils seront renvoyés dans leur pays d'origine qui sera ou le Chili ou l'Uruguay, et je pense qu'il est évident qu'il y aura un comité de réception de l'autre côté de la frontière qui sera très dur avec eux."

Andrew Brewin: "Nous ne disons pas que le Canada devrait faire tout le travail à lui seul... mais nous avons absorbé un plus grand nombre de réfugiés venant de d'autres pays comme la Tchécoslovaquie et autres qui ont profité au Canada. Nous connaissons des gens qui sont Chiliens et qui sont impliqués, ils peuvent également nous profiter; ceux qui sont déjà arrivés font des travaux utiles, aussi nous ne croyons pas déraisonnable de dire, maintenant qu'il y a urgence, continuez et faites face à l'urgence dans l'intérêt de l'humanité."

David MacDonald: "En ce qui a trait aux investissements au Chili -il est plus qu'évident que nous espérions tous les trois pouvoir rendre compte de la situation au Chili pour voir si notre souci des droits humains et de la répression... pour savoir à quel point c'était sérieux et à quel point cela affectait les gens là-bas.

Le fait même qu'on ne nous ait pas permis d'entrer, devrait parler clairement à tout investisseur canadien. Si des députés canadiens ne sont pas autorisés à visiter un pays où le capital canadien est appelé à s'étendre, il me semble que la situation devient absolument impossible. Je pense que les investisseurs ou la direction de ces corporations canadiennes devra considérer très sérieusement la situation à la lumière de cet événement.

Je veux que ce soit clair que la décision de la junte militaire chilienne n'a pas été prise de toute évidence par quelque fonctionnaire subalterne, puisque plus tard dans une conférence de presse, nous avons appris que le président Pinochet avait passé des remarques extrêmement désobligeantes à propos de notre visite et de ce que nous espérions faire là, en dépit du fait que nous avions dit clairement souhaiter discuter à fond le problème. Je pense que si le président du Chili peut se permettre ce type d'attitude abusive et offensante envers des parlementaires canadiens...Je pense que la réflexion de notre pays comme tel... Je pense que nous sommes dans une situation impossible pour considérer tout type d'investissement canadien et en particulier tout type d'investissement public.

Je ne peux tout simplement pas comprendre, si des députés canadiens ne peuvent y aller en visite, comment des Canadiens peuvent y investir. Est-ce que c'est clair?"

****

Gouvernements Militaires
en Amérique Latine- 1976

Amérique Latine: Pays sous contrôle
direct des militaires (1960-1976)

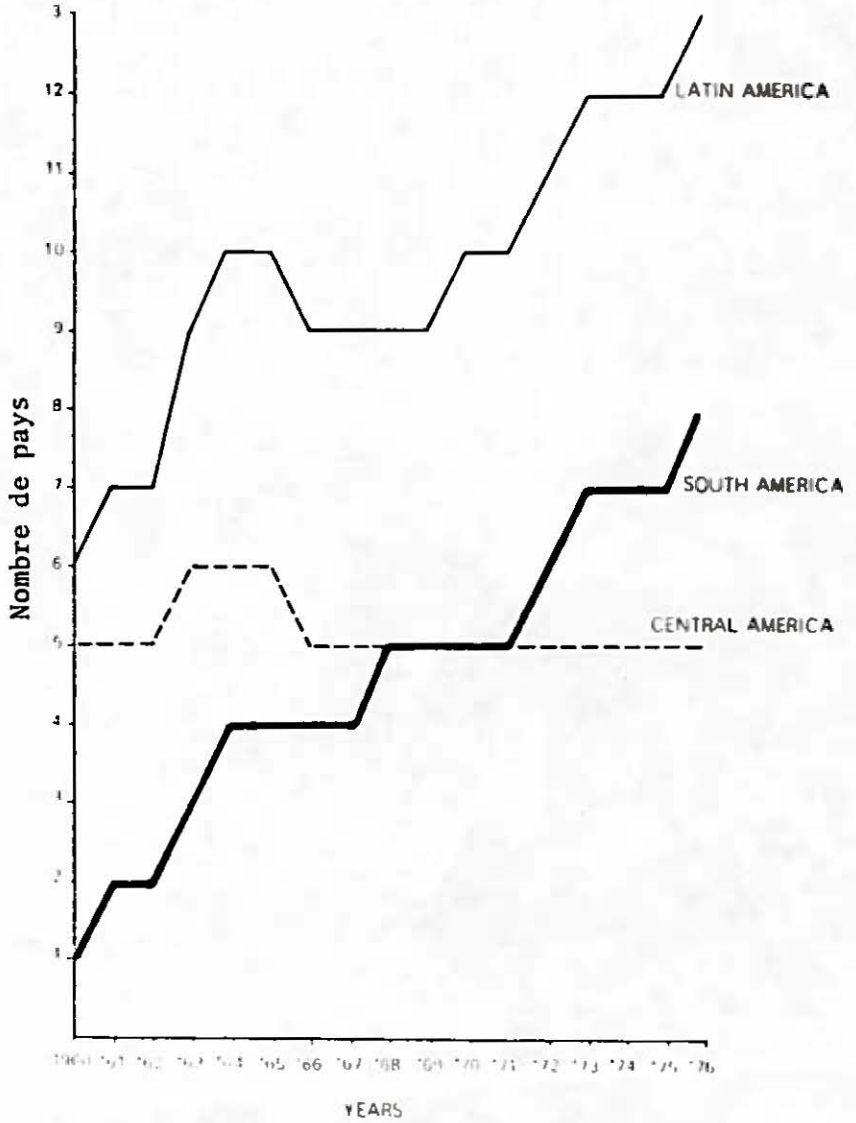

from Jorge Nef, ed. Canada and the Latin American Challenge. 1977.

RAPPORT DE L'EQUIPE INTER-EGLISES

Introduction

M. George Cram, représentant du Comité Inter-Eglises sur le Chili a accompagné les trois membres du Parlement canadien en visite au "cône sud". Trois autres canadiens, travaillant avec le Comité Inter-Eglises ont participé aux préparatifs de la visite. Ils ont fixé les entrevues et pris les arrangements nécessaires à la sécurité des Chiliens, Argentins et Uruguayens qui ont coopéré avec la mission. Dans les pays concernés, ce travail ne fut possible qu'avec l'aide des différentes dénominations religieuses et agences qui se sont engagés dans l'oeuvre de la défense des droits de l'homme et de l'assistance aux réfugiés et prisonniers.

Le rapport qui suit est basé sur l'expérience de l'équipe Inter-Eglises qui s'était engagée à faciliter la visite des membres du Parlement. L'équipe impliquée a passé un mois dans les pays concernés. Bien qu'on ait refusé l'entrée au Chili aux membres du Parlement, M. Cram et les autres membres de l'équipe Inter-Eglises ont pu faire une courte visite au Chili et entrer en contact avec les institutions religieuses, humanitaires ainsi qu'avec les agences diplomatiques sur place.

Une cantine populaire organisée par l'Eglise.

Buts et plans

Nous avions planifié la visite des membres du Parlement au Chili pour pouvoir constater sur place la situation actuelle. On a tellement écrit sur le Chili ces dernières années que nous avons cru important d'écouter directement ce que le peuple chilien avait à dire.

L'équipe Inter-Eglises, par un certain nombre d'organisations, avait fixé les entrevues des membres du Parlement avec des personnes appartenant à différents secteurs de la société chilienne. On demanda à l'ambassade canadienne à Santiago d'aider en obtenant des entrevues officielles et d'organiser des rencontres avec le Ministre de la Justice et le Président de la Cour Suprême du Chili. L'ambassadeur canadien organisa une réception sans formalités de façon à ce que d'autres personnes puissent rencontrer les membres du Parlement.

Nous étions conscients des critiques formulées par la junte chilienne concernant les personnes dont les opinions sur le Chili sont basées sur des conversations avec des gens en exil ou avec d'autres chiliens en dehors du Chili. Nous voulions absolument que notre équipe voit le Chili de ses propres yeux. Malheureusement, à la toute dernière minute, la junte décida de ne pas permettre aux membres du Parlement canadien de faire une évaluation sur place. On leur défendit donc l'entrée au Chili.

Après ces faits, l'ambassade chilienne au Canada prétend que le refus est dû à un manque de notifications à l'avance. On a ignoré le fait que des entrevues officielles avec des gens haut placés du Chili avaient été confirmées avant la visite et que le Ministère des Affaires Etrangères du Chili avait informé la presse chilienne de l'arrivée des membres du Parlement canadien.

"LA TERCERA de La hora" martes 28 de septiembre de 1976 Pág. 11

Parlamentarios de Canadá verán realidad del país

Hoy llegarán a esta capital tres parlamentarios canadienses que permanecerán durante una semana en el país, con el objeto de imponerse de la actual situación que vive Chile.

Los parlamentarios son Louis Duclos, que representa al Partido Liberal por la provincia de Quebec; David Mc Donald, conservador por la provincia de New Brunswick y Andrew Brewin, neo-demócrata por la provincia de Toronto.

Aunque su visita es estrictamente privada, segun se señaló en la Cancilleria, los canadienses han manifestado a través de su embajada en Santiago el interés que tienen por entrevistarse con altas autoridades chilenas.

Es asi como han solicitado audiencias con el presidente de la Corte Suprema y con el Ministro de Justicia, entre otros personeros.

Su permanencia en el país se prolongará hasta el 3 de octubre próximo.

Annonce de la visite des membres du Parlement dans la presse de Santiago.

Brève vue d'ensemble

Nous ne pouvons pas nous figurer quelles découvertes les membres du Parlement auraient pu faire s'ils avaient pu entrer au Chili. Mais, l'équipe Inter-Eglise cependant, a pu y passer un temps limité. A partir de nos observations, nous vous présentons ce que nous avons découvert.

Nous avons arpenté les rues et avons vu les petits commerces qui avaient dû fermer et les prix de la marchandise en vente. On nous mit au courant de l'érosion toujours croissante du pouvoir d'achat d'une famille moyenne depuis deux ans. Indice du coût de la vie, décembre 1974=100, juillet 1976=914.51. Nous avons causé avec des gens qui font parti du 20% présentement en chômage. Nous avons visité une "cantine populaire" dans un des secteurs ouvriers, où la communauté essaie de suppléer à la ration quotidienne des enfants qu'on ne peut pas nourrir suffisamment à la maison.

On nous expliqua le plan "d'emploi minimum" de la Junte et comment le gouvernement lui-même avait laissé tomber sa propre législation concernant les pensions, les soins médicaux et les compensations de travail en engageant des travailleurs sous ce plan. On nous informa également comment le gouvernement avait suspendu la loi du salaire minimum et comment on permettait aux employeurs privés de mettre de côté les ouvriers réguliers sans leur verser les compensations normales pour en employer d'autres sous le plan "d'emploi minimum".

On nous mit au courant de la situation des chefs syndicaux; par exemple, ceux de la Fédération des Travailleurs du Cuivre (FTC). Ceux-ci avaient été élus après le coup d'Etat sous l'oeil vigilent d'un inspecteur du Ministère du Travail. Ils avaient représenté le Chili en 1974, à la Conférencede l'ILO. Maintenant, en 1976, on découvre tout à coup que leur élection s'était mal réalisée et qu'elle était illégale. On nous a remis des documents concernant la suspension des négociations pour les contrats collectifs, du droit d'élire les chefs syndicaux, de la liberté de convoquer une assemblée, du droit d'être congédié seulement pour cause valable et enfin, la suspension du droit de grève.

En ce qui concerne les droits de l'homme, les détentions officielles semblaient avoir diminuées ces derniers mois. Mais, cela n'est qu'en apparence dû au fait que le pourcentage de personnes disparues qui réapparaissaient plus tard comme détenues avait diminué. Mais comme les disparitions de personnes continuent, une proportion plus élevée de ces "disparus" demeure maintenant et définitivement disparue.

Cependant, plusieurs membres des familles et des amin de ces disparus sont disposés à parler. En ce moment, leur seul espoir est de souhaiter que la solidarité internationale soit assez forte pour permettre à leurs êtres chers maintenant disparus de réapparaître dans un des centres de détention ou prisons.

La loi du couvre-feu existe toujours après trois ans de régime militaire. L'Etat de siège" existe encore, dont le double but semble être de permettre à la police secrète d'opérer des "disparitions" et de justi-

fier des salaires boni "de temps durs" pour tous les militaires alors que la classe ouvrière crève de faim.

Nous soumettons ces quelques courtes observations. Nous espérions que la Junte chilienne prenne la chance de donner son interprétation et son point de vue sur la situation. Aurait-elle cancellé la visite des membres du Parlement canadien parce que sa possible version ne tient pas debout?

ARGENTINE

Antécédents

Le gouvernement d'Argentine qui se maintient par la répression et la violation des droits de l'homme, doit être vu à partir d'une rétrovision de décennies de lutte sociale. Chaque fois que les conflits économiques ont abouti à une crise, les militaires argentins sont intervenus. En 1930, commença une "décennie infâme" de régime militaire favorable à l'élite des vieux propriétaires terriens. La pression massive des travailleurs organisés en Argentine aboutit à l'accession au pouvoir de Juan Péron, colonel d'armée, qui se gagna l'appui des hommes d'affaires aussi bien que des militaires. Péron devint président eu 1945 et fut démis de ses fonctions par un coup militaire en 1955. En exil, il resta un symbole puissant de résistance et d'approches alternatifs aux différents gouvernements militaires et civils qui se succédèrent. En 1966, les militaires argentins rejetèrent encore une fois un président élu, provocant ainsi sept années de grèves, de gels de salaires et de répression rurale. Leur politique économique qui bénéficia à des grandes entreprises étrangères et à des riches propriétaires terriens provoqua une résistance croissante des travailleurs organisés et de d'autres groupes populaires. Quatre millions de personnes des secteurs industriel, d'Eglise et d'employés de gouvernement groupés sous la Confédération Générale des Travailleurs (CGT) agirent à plusieurs reprises contre les politiques militaires. Pendant ce temps, des groupes de guerillos, prêtant allégeance à Péron ou au marxisme révolutionnaire, firent leur apparition.

En 1973, le gouvernement militaire céda devant une élection présidentielle dans laquelle le candidat encouragé par Juan Péron en exil, Hector Campora fut élu avec 50% des votes. Avec la victoire du parti péroniste, des membres de ce parti s'allièrent avec des secteurs conservateurs de la société d'Argentine et Juan Péron revint remplacer Campora comme président. Quand Péron mourut en juillet 1974, sa femme Isabel, assistée d'un de ses ministres, Lopez Rega, assuma le pouvoir. Ils furent incapables d'imposer la sorte de politique économique qui aurait pacifié l'armée et aurait plu aux investisseurs étrangers. De plus, malgré l'encouragement donné aux escouades de la mort de la droite incluant les AAA (Alliance Anti-communiste d'Argentine), Isabel Péron et Lopez Rega ne purent contenir les grèves militantes des guerilleros de la gauche. Ces facteurs, avec la corruption ouverte grandissante des officiels du gouvernement, provoquèrent un autre coup militaire dirigé par le chef de l'armée, le général Jorge Videla, le 24 mars 1976.

La violation des droits de l'Homme était amplement évidente sous le régime d'Isabel Péron. Néanmoins, la situation ne fit que s'aggraver d'une façon dramatique depuis mars 1976. On répéta à maintes reprises à l'équipe Inter-Eglises que malgré l'expérience de l'Argentine sous des dictatures militaires, le moment présent dans l'histoire du pays est très sérieux. Les assassinats, les arrestations, les tortures et l'intervention militaire ont déjà touché trop de familles et trop de secteurs de la vie nationale. Des réfugiés de d'autres régimes militaires de l'Amérique latine se trouvent maintenant aux prises avec de terribles persécutions en Argentine.

La visite

En septembre et au début d'octobre, l'équipe d'Inter-Eglises passa trois semaines en Argentine. Nous avons parlé avec des douzaines de personnes à Buenos Aires et dans différentes parties du pays lors de courtes visites. On fit des entrevues avec le clergé et les avocats des Eglises d'Argentine ainsi qu'avec les membres de groupes des droits de l'Homme. L'équipe visita le personnel de la Commission des Nations-Unies pour les réfugiés et nous avons longuement conversé avec d'autres organisations travaillant avec les réfugiés. Nous avons pu rencontrer les familles et les amis de nombreux Argentins disparus, assassinés ou détenus. Dans les hôtelleries de réfugiés et dans des rencontres spéciales, nous avons parlé à beaucoup de réfugiés, spécialement des Chiliens et des Uruguayens.

Les garanties les plus minimes de vie humaine et de sécurité ont diminué à tel point que l'équipe devait porter une extrême prudence en organisant des entrevues. On a dû discarter plusieurs édifices ou sièges sociaux d'institutions pour réaliser ces entrevues. Même en prenant les plus grandes précautions, plusieurs Argentins ne pouvaient pas risquer d'être vus pour rencontrer des membres du Parlement canadien. L'équipe Inter-Eglises a donc recueilli leur témoignage et reçu les documents qu'ils voulaient partager avec nous en ce qui concerne les droits de l'Homme.

Les droits de l'Homme dans une société en conflit

En Argentine, l'apparence et la réalité sont en continuelle tension. Plusieurs de ceux que nous avons interviewés nous ont dit qu'il était très difficile d'expliquer la situation réelle à des gens de l'extérieur. Dans Buenos Aires, une grande cité cosmopolite de huit millions d'habitants, tout semble, à première vue, prospère et normal, particulièrement dans le centre financier et commercial de la ville. Un rideau de silence protège les satisfaits. Une politique officielle de silence entoure plusieurs événements. Le gouvernement ne veut pas publier la liste des détenus. Il n'y a pas de stade national, comme le stade infâme de Santiago du Chili dans lequel on avait parqué les prisonniers. très peu de personnes, jusqu'à maintenant, ont pu réussir à rendre visite aux prisonniers politiques. Le grand nombre de personnes disparues ou détenues sans reconnaissance officielle accroît le climat de terreur: il semble qu'une personne peut disparaître simplement de la vie quotidienne sans qu'on y prête attention. Plusieurs personnes ont affirmé que la publica-

tion d'une liste officielle de détenus détruirait le mythe dans lequel plusieurs Argentins se réfugient, à savoir que tout ce qui arrive est simplement une répression exercée par les guerilleros de gauche.

La principale source d'évidences sur les effets réels de la répression est accumulée lentement par les témoignages personnels. La plupart des familles ont un membre absent de leur foyer, un parent emprisonné, ou connaissent un cas précis. Des nombreux témoignages recueillis, ressort avec clarté l'image sociale de la violation et de la détérioration des droits fondamentaux de la personne humaine.

Depuis novembre 1975, deux groupes importants argentins des droits de l'Homme ont été formés en réponse à cette évidente croissance de la misère. Un troisième groupe, avec trois ans d'expérience dans la matière, continue dans l'urgence présente. Les groupes coopèrent de très près, mais ont des tâches spécifiques. Tous les trois ont reçu de la documentation et des témoignages personnels concernant des milliers de cas des familles de disparus, des détenus et des torturés. On a recueilli des preuves concrètes au sujet des personnes tuées. On a aussi des preuves écrites concernant des cas où on a découvert des corps sur des plages et dans le fleuve de la Plata. On a travaillé sur des rapports impliquant le cas des personnes envoyées à la mort en les lançant d'hélicoptères au-dessus de la mer.

Aussi important que soit chaque cas individuel, l'ampleur du problème a dépassé la capacité de quelque groupe que ce soit. Les associations des droits de l'Homme témoignent d'un minimum de 17 000 cas de disparitions de détentions ou d'assassinats. D'autres sources dignes de foi avancent le chiffre de 20 000 à 25 000 comme étant plus adéquat. Quelles que soient les statistiques réelles, le besoin d'éduquer leurs frères argentins relativement aux proportions de la crise, préoccupe les groupes des droits de l'Homme. Ils consacrent leurs efforts à bâtir un mouvement fort et unifié pour la restauration des droits de l'Homme en Argentine.

Les victimes

Quel genre de personnes entrent dans ces statistiques macabres? Nous avons une preuve évidente d'une certaine activité presqu'anarchique menée par des groupes variés d'escouades de la mort errant dans les cités et les villes, sans pouvoir saisir un patron clair émergeant de l'accumulation des victimes. Mais la presque totalité de la violence politique a été dirigée vers la classe ouvrière de l'Argentine. Les membres actifs de syndicats et d'associations paysannes comme les autres personnes réalisant un travail social auprès des pauvres sont spécialement vulnérables. Les étudiants sont l'objet d'attaques régulières. Les professeurs et les professionnels des sciences sociales et de médecine ont été aussi victimes.

Réfugiés: sans refuge

Les quelques 20 000 ou à peu près de réfugiés et d'exilés politiques

en Argentine ont été pris dans l'escalade de violence. Ces personnes menacées ont dû fuir pour éviter des représailles politiques et économiques en Bolivie, au Brésil, au Chili, au Paraguay et en Uruguay. De ce nombre, on trouve des chefs syndicaux et paysans, d'anciens étudiants et des travailleurs sociaux. Ils représentent une part importante des forces d'opposition contre les gouvernements dictatoriaux militaires de l'Amérique latine. Quelques-uns parmi les exilés et les réfugiés résidaient en Argentine depuis plusieurs années. D'autres se sont joints à eux depuis ces trois dernières années, fuyant le militarisme croissant et la répression en Uruguay et au Chili. Chaque jour, ils arrivent de plus en plus nombreux en Argentine.

Depuis l'accession au pouvoir du régime militaire en mars 1976, les réfugiés en Argentine -déjà persécutés par les groupes de droite pendant le régime d'Isabel Péron- sont maintenant sous la menace d'un danger permanent. Les hôtels des réfugiés sous la surveillance de la Commission des Nations-Unies ont été attaqués par des bandes de droite. Ceux qui sont sous la tutelle de l'Eglise ont été dévastés par les militaires. En plusieurs occasions, les réfugiés de ces abris d'urgence ont été battus ou emmenés en prison. Plus d'une centaine parmi eux ont été tués l'année dernière. En juin 76, une attaque matinale aux quartiers généraux des services catholiques d'immigration a procuré à ses attaquants la liste complète des noms et adresses des réfugiés inscrits par cette agence. Le manque de sécurité découlant de cet événement et de plusieurs autres s'est traduit, en juillet dernier, par l'occupation suivie d'une grève de la faim à l'ambassade canadienne de la part d'un petit nombre de réfugiés. En octobre, le gouvernement argentin retira la protection de la police dans les hôtels des réfugiés à Buenos Aires.

Les réfugiés ne sont pas à l'abri de l'intervention des agents des gouvernements militaires répressifs desquels ils s'étaient échappés. La milice argentine permet aux agents de sécurité des pays voisins -il semble même qu'elle coopère activement- de travailler en Argentine à la recherche d'exilés politiques. La police d'Uruguay, par exemple, occupe un étage entier de l'édifice de la Police fédérale à Buenos-Aires. Des membres éminents de l'opposition politique de Bolivie et d'Uruguay en exil en Argentine ont été tués ces derniers mois. A la fin de mai, le sénateur Zelmar Michelini et Hector Gutierrez Ruiz, tous deux hommes politiques de l'Uruguay, en exil en Argentine, furent kidnappés, torturés et tués. Michelini, un membre du parti Colorado d'Uruguay était antérieurement ministre de l'Industrie et du Commerce, tandis que Gutierrez Ruiz, du parti Blanco, était président du Congrès de l'Uruguay. Plusieurs semaines après leur mort, l'ancien président de la Bolivie, le général Juan Jose Torres, en exil à Buenos Aires fut tué.

Dans cette atmosphère de terreur croissante, la liste des cas les plus urgents s'allonge chaque jour aux Nations-Unies. En août et septembre 1976, l'activité accrue des agents de police d'Uruguay en Argentine a eu pour résultat l'accroissement du nombre de nouvelles applications des réfugiés uruguayens au bureau des Nations-Unies.

Parmi les nombreux cas examinés en entrevues, l'équipe Inter-Eglises retint le cas suivant comme cas-type:

> Un citoyen de l'Uruguay fut détenu sans procès pendant un an et demi en Uruguay. En 1974, il fut libéré sous conditions. Incapable de se trouver un emploi, il déménagea en Argentine vers la fin de 1974. au début, tout allait bien. En février 1976, commença le harassement quand un groupe armé d'uruguayens fouilla sa maison, interrogeant ceux qui y habitaient et prenant leurs noms. A plusieurs reprises, le groupe armé s'informa s'ils avaient des activités politiques en Argentine. Il les menaça de prendre des représailles contre eux s'ils ne quittaient pas l'Argentine en dedans de vingt jours. On leur dit qu'on leur réserverait le même sort que ces cinq réfugiés uruguayens qu'on retrouva assassinés sur une plage de Montevidéo en novembre 1974. Après cette attaque, des amis conseillèrent à cette famille de chercher refuge chez le Haut-Commissaire des Nations-Unies pour les réfugiés. Ils hésitèrent. Deux jours après le coups de mars, on publia un décret sommant tous les étrangers de quitter l'Argentine. D'autres uruguayens furent enlevés. On retrouva leur corps flottant sur la rivière de la Plata. A la fin d'avril 1976, cette famille d'Uruguayens se mit sous la protection de la Commission des Nations-Unies. En mai, elle fit application pour venir au Canada. On lui dit que les procédures prendraient au moins six mois, et en octobre 1976, elle n'avait pas encore reçu de réponse finale.

Les réfugiés doivent supporter une situation extrêmement tendue. Plusieurs sont épuisés par des mois d'insécurité. Un grand nombre n'a pas de ressources financières. Leur condition physique et psychologique est désespérante. Un décret du gouvernement argentin en date du 1er septembre 1976 ne fit qu'augmenter leur insécurité. Ce nouveau décret ordonne à toutes les personnes sans résidence permanente en Argentine -incluant la plupart des réfugiés- à s'inscrire au département d'immigration dans les 60 jours. Ils ont à répondre à un questionnaire sur leurs antécédants et à donner aux autorités leur adresse courante. Le gouvernement argentin se servira de cette documentation pour se renseigner sur les antécédants des réfugiés. A ceux qui n'ont pas de problèmes "politiques", sera octroyé le droit de rester en permanence en Argentine. Quant à ceux qui ont eu une participation active en politique, on leur dira de trouver résidence dans un tiers pays. S'ils ne sont pas acceptés dans un autre pays, le gouvernement argentin les déportera vers leur pays d'origine et les remettra entre les mains du régime duquel ils avaient réussi à échapper en premier lieu.

Les réfugiés se sentent directement en cause par ce nouveau décret. Ils croient que des groupes de droite en alerte connaîtront leurs noms et adresses ou que les renseignements donnés aux autorités gouvernementales seront remis entre les mains de la police secrète de leur pays d'origine. Ils ne peuvent envisager la possibilité d'être forcés à connaître de nouveau la répression à laquelle ils avaient échappé en trouvant refuge ailleurs. Quand l'équipe Inter-Eglises quitta l'Argentine au début d'octobre, un peu plus du tiers seulement des réfugiés inscrits aux Nations-Unies et

quelques autres sans droit de résidence permanente s'étaient présentés au gouvernement. Quoique la période d'enregistrement ait été prolongée au-delà du 31 octobre, la pression pèse toujours sur les réfugiés. L'ouverture et la volonté d'accueil d'un tiers pays sont vraiment urgentes.

Pendant les trois dernières années jusqu'au 30 septembre 1976, un total de 4 550 réfugiés avaient quitté l'Argentine pour un tiers pays. Pendant que de nouveaux réfugiés arrivent pour occuper les places vacantes, le mouvement d'accueil sur le plan international demeure lent et limité. Le Haut-Commissaire des Nations-Unies a encore une liste de 12 000 réfugiés enregistrés.

Vue la situation précaire toujours croissante de plusieurs cas, spécialement depuis mars 1976, la Commission des Nations-Unies a fait appel, en juin, aux nations pour qu'elles fassent un nouvel effort pour accueillir les réfugiés. La Commission refait sans cesse sa liste des cas les plus urgents. Quelques pays ont répondu en envoyant des missions spéciales en Argentine et en élaborant des programmes spéciaux pour des groupes particuliers de réfugiés. Cependant, le nombre de visas présentement accordés est de beaucoup dépassé par le nombre de personnes qui en font la demande.

Au début d'octobre 1976, la liste des cas les plus urgents de la Commission des Nations-Unies incluait quelques 300 cas impliquant plus de 800 personnes. A peu près 45% de ces personnes viennent d'Uruguay, 40% du Chili et de la Bolivie, 15% sont du Paraguay et de d'autres pays de l'Amérique latine. La majorité de ces exilés et réfugiés politiques sont en danger en Argentine. Ceux dont le nom figure sur la liste de la Commission des Nations-Unies sont tous des cas urgents de personnes qui ont été détenues, expulsées, torturées ou menacées sérieusement.

Le Canada et les réfugiés

En réponse à l'appel spécial lancé par la Commission des Nations-Unies, le gouvernement canadien accepta de recevoir un nombre additionnel de réfugiés. Cependant, ceux qui font application pour venir au Canada rencontrent plusieurs obstacles qui sont loin d'alléger leur insécurité.

D'abord, on informe les réfugiés qui font application, que les procédures de l'immigration canadienne sont très longues et peuvent durer de cinq à six mois. Au rythme actuel d'acceptation, il faudra 18 mois pour remplir les 1000 visas offerts par le Canada. D'autres pays ont fait un effort spécial pour accepter les cas les plus urgents en deux semaines, un mois ou même 48 heures.

Ensuite, l'orientation majeure du système de sélection du Canada semble être encore menée par les critères d'une immigration normale conditionnée par les offres d'emploi au Canada. On a refusé l'entrée au Canada à plusieurs personnes dont les noms figuraient sur la liste d'urgence de la Commission des Nations-Unies parce qu'elles n'avaient pas les pré-requis à leur "adaptation" à la société canadienne. Une d'entre elles

a reçu une lettre de refus l'informant que ses possibilités de travail ne coïncidaient pas avec les offres actuelles d'emploi au Canada.

Enfin, le Canada semble ignorer jusqu'à maintenant la situation des réfugiés de l'Uruguay, de la Bolivie et du Paraguay en Argentine bien qu'il ait ouvert ses portes antérieurement à une certaine quantité de réfugiés chiliens. Alors que des pays comme la France, Cuba et la Suède accueillaient un pourcentage assez élevé de réfugiés originaires des pays mentionnés, au 30 septembre 1976, le Canada n'en avait accepté que quatre de l'Uruguay et trois autres d'Amérique latine.

La politique canadienne ne semble pas tenir compte du fait que les postulants sont des réfugiés, victimes de la persécution cherchant à s'éloigner d'un environnement d'une précarité toujours grandissante. On donne peu de chance à l'appliquant réfugié d'expliquer sa situation comme réfugié. Le Canada accorde peu d'importance au témoignage donné par le réfugié à la Commission des Nations-Unies; c'est ce témoignage qui a servi de base pour que la personne concernée soit acceptée comme réfugié.

Sur un total de 1 248 personnes (595 cas) qui se sont présentées à l'ambassade canadienne entre janvier et septembre 1976, seulement 364 personnes ont quitté l'Argentine pour le Canada. A cause de la lenteur des procédures à suivre dans l'admission des réfugiés et du fort taux de rejet s'élevant à 70% jusqu'aujourd'hui, il n'est pas surprenant que la Commission des Nations-Unies et d'autres organisations d'aide aux réfugiés hésitent à référer plusieurs des cas les plus urgents à l'ambassade canadienne.

Si le Canada veut vraiment venir en aide aux réfugiés en danger, il devra agir rapidement et reconnaître l'insécurité croissante engendrée par la situation même en Argentine à cause des sinistres interventions des groupes para-militaires, de la police secrète et des forces dictatoriales de l'Amérique latine. Le Canada se doit de répondre aux cas urgents des réfugiés comme réfugiés et non comme à des immigrants cherchant un emploi. La réponse du Canada devrait être définie par le besoin d'une assistance humanitaire aux persécutés et non par la logique d'une palnification de main d'oeuvre au Canada. [1]

Les ouvriers et les paysans

Le gouvernement militaire de Videla a pris des mesures très strictes contre la classe ouvrière de l'Argentine. Le gouvernement a réussi à faire du concept de "subversion" -la menace à la sécurité nationale- le problème politique numéro un. Sous le prétexte de lutte contre les guerilleros de gauche -qui existent réellement et qui sont sans aucun doute très actifs- le gouvernement s'est servi des forces armées et de la police contre tout groupe d'opposition et d'organisation populaire. Le droit

---

1. Des recommendations spécifiques ont été faites de la part des députés et de l'équipe Inter-Eglises à l'honorable Bud Cullen. Voir le memorendum à ce sujet dans la section des documents à la fin de ce rapport.

de grève a été supprimé. Plusieurs ouvriers ont été congédiés ou mis à pied. Les soldats sont intervenus directement dans des dizaines de syndicats. Les plus affectées, sont les grandes fédérations nationales: les travailleurs de l'acier, les ouvriers de l'hydro, les professseurs, les travailleurs des secteurs pétroliers, les employés de banque, etc...

On a fréquemment utilisé l'armée pour régler des disputes dans l'industrie. On a informé l'équipe Inter-Eglises de cas où l'armée tira sur des ouvriers qui ne voulaient pas entreprendre des travaux dangereux dans certaines usines. Des cas bien connus prouvent qu'on s'est servi de l'armée contre les ouvriers de General Motors qui avaient décidé un arrêt de travail pour protester contre des conditions sanitaires affectant leur santé. Des ouvriers d'une usine de Santa Rosa ont été forcés à travailler dans des conditions dangereuses sous la menace des mitraillettes. Les militaires ont occupé un certain nombre d'usines incluant Ford, Fiat et les chantiers navals de Rio Santiago.

En général, les ouvriers sont coincés entre les coûts élevés et la diminution des salaires, dans une situation ou le gouvernement donne peu d'attention aux réformes qui résoudraient les problèmes sociaux et économiques qui durent depuis si longtemps. Les salaires ont été gelés depuis mars 1976. Une seule augmentation a été faite, soit de 12%, alors que l'inflation galopante atteint 15% mensuellemnt. Plusieurs travailleurs de services -chauffeurs de taxi, employés d'hôtel- quoique peu loquaces sur les militaires et la police, ont dit à l'équipe Inter-Eglises que leurs salaires suffisaient à peine à payer la nourriture et le loyer et que chaque semaine, l'augmentation du coût de la vie créait de nouveaux problèmes personnels.

Au cours d'entrevues avec des chefs syndicaux, l'équipe Inter-Eglise a pu constater les dangers encourus par les travailleurs plus conscients. Trois couples avaient été kidnappés le jeudi soir précédent. Des gens habillés en civil mais se disant agents de police, arrivèrent chez eux. On leur banda les yeux et on les battit. Ensuite, on les transporta dans un édifice qu'ils ne purent identifier. Ils furent interrogés, battus et torturés durant toute la fin de semaine. On leur donna très peu de nourriture et on ne leur accorda que très peu de sommeil. Le lundi matin, avant le lever du jour, on les abandonna dans une rue de Buenos Aires en les menaçant de les tuer la prochaine fois s'ils racontaient ce qui s'était passé. Les trois hommes étaient des activistes syndicaux. L'un d'entre eux s'était intégré au travail syndical depuis peu, et sa femme ne savait même pas ce qu'était un syndicat. Cet incident a été rapporté par l'un d'eux à un des chefs syndicaux qui expliqua à notre équipe comment ces ouvriers avaient été affreusement torturés.

On nous demanda, à maintes reprises, et avec angoisse, quelles seraient les possibilités de faire sortir du pays ces gens dont la vie était en danger. Les chefs syndicaux insistèrent sur ce point parce qu'ils connaissent une quantité impressionnante de personnes qui doivent continuellement se cacher pour échapper à la répression. Tout en insistant sur le fait que les Argentins ne voulaient pas quitter leur pays, ils ont admis cependant que certaines personnes n'avaient pas d'autre alternative.

Les responsables syndicaux considèrent la ville de Cordoba comme un des centres où se déchaîne la plus grande persécution contre les ouvriers. Les perquisitions effectuées dans les maisons et l'enlèvement d'ouvriers et de leur famille sont des événements quotidiens. L'armée a occupé plusieurs usines et récemment on informait les syndicats que des ouvriers avaient été fusillés pour avoir refusé d'accomplir des tâches dangereuses.

Les travailleurs argentins ont la réputation de répondre activement à une telle répression militaire. Coincés économiquement et harcelés militairement, les ouvriers mènent une action unifiée beaucoup plus intense. Dans les mois qui suivirent le coup d'Etat de mars 1976, plusieurs syndicats étaient consentants à laisser un laps de temps suffisant pour permettre aux militaires de développer leur politique. Cependant, une situation économique de jour en jour plus désastreuse et l'intervention directe des militaires dans les usines provoquent maintenant une réponse de plus en plus agressive des ouvriers. On a expliqué à l'équipe Inter-Eglises que les grèves de septembre et d'octobre en étaient une preuve concrète.

L'équipe Inter-Eglise a reçu des rapports concernant l'attaque de l'armée contre des ligues de paysans au nord de l'Argentine. Des centaines de maisons de paysans furent pillées, plusieurs paysans détenus et torturés, et plusieurs autres disparurent. Ces interventions ont été effectuées sous le prétexte de détruire les bases de guerilleros et aussi, parce que la plupart des paysans étaient d'origine paraguayenne et qu'ils pouvaient dénoncer des attaques semblables contre des organisations paysannes réalisées au Paraguay. Les rapports mentionnent comme évidente la planification coordonnée de la répression au niveau de plusieurs pays d'Amérique latine contre les groupes populaires existants.

Nous avons demandé pourquoi le monde extérieur recevait si peu de renseignements sur ces événements. On nous a répondu qu'il était presqu'impossible d'écrire à qui que ce soit pour les en informer, parce que le courrier était censuré et que les personnes qui seraient prises à faire sortir de telles nouvelles seraient durement réprimées. Ces gens avaient peu d'argent et peu de chance de pouvoir voyager. Même s'ils avaient réussi à quitter l'Argentine, ils savaient que la moindre dénonciation pouvait être décelée et plaçaient ainsi leurs parents et amis dans une situation de danger plus grand. Enfin, la presse argentine étant censurée, ils avaient très peu de possibilités de gagner l'opinion publique à leur cause.

La vie dans les quartiers populaires

Le travail des groupes communautaires dans les quartiers les plus pauvres de Buenos-Aires est sans cesse à refaire à cause de l'intervention continuelle de la police et des terroristes de droite. Les personnes qui réalisent un travail pastoral et social dans ces quartiers ont affirmé à l'équipe Inter-Eglises qu'il était de plus en plus difficile de visiter les gens ou même de les rencontrer, plusieurs d'entre eux étant des immigrants et des réfugiés. Il est très fréquent que des hommes armés de

mitraillettes et habillés en civil arriverent soudainement aux maisons de ces quartiers chaque semaine. Ils donnèrent n'importe quel prétexte pour perquisitionner. Après avoir fouillé de fond en comble, ils donnent très peu de temps aux résidents pour évacuer les lieux. Ensuite, on procède pour démolir ou pour mettre le feu à l'habitation. En d'autres occasions, s'il n'y a personne à la maison, les maisons sont mises à sac, les bandes s'emparent de ce qu'ils y trouvent, et les maisons sont détruites. Le but de ces interventions soudaines semble être celui de laisser les résidents de ces quartiers dans un état de constante insécurité et de peur. Des hommes armés, en uniforme de police ou en civil, patrouillent constamment dans des autos ou des véhicules militaires.

Les attaques de nuit sont chose fréquente. Les gens sont amenés à la station de police ou en prison. On ne peut obtenir des renseignements sur l'endroit et le temps de leur détention. Des avocats ont essayé de se renseigner sur des personnes disparues ou de défendre les gens emprisonnés. Cette défense légale est considérée comme une activité "subversive" et plusieurs d'entre eux ont été eux-mêmes emprisonnés ou assassinés.

Au cours de conversations soutenues avec des personnes qui travaillent dans les quartiers pauvres, avec les immigrants ou les réfugiés, comme avec des avocats ou des personnes qui ont vu disparaître leurs proches collaborateurs, l'équipe Inter-Eglises a été impressionnée par leur continuelle tension. Epuisés, préoccupés et pris dans une situation complexe et difficile, ces travailleurs sociaux continuent malgré tout leur travail vital.

L'éducation

Les militaires sont intervenus dans les universités de l'Argentine et des centaines de professeurs et d'étudiants ont été expulsés. Les militaires ont fait disparaître un grand nombre de publications des librairies et des étalages de journeaux, et on s'est même permis de brûler des livres. La maison d'édition bien connue en Amérique latine Siglo XXI, a dû fermer sa succursale en Argentine. Plusieurs écoles secondaires ont reçu des avertissements affirmant qu'on reviserait leur programme d'études. Ailleurs, les militaires se sont présentés sans avis préalable, ont réclamé le programme d'études et ont dit qu'ils reviendraient dans deux semaines avec des modifications qui soient en accord avec les objectifs du gouvernement actuel. Plusieurs personnes ont fait remarquer à l'équipe Inter-Eglises que le ministère d'éducation dirigé par M. Bruera avait statué que ses plans en éducation assureraient que les étudiants quittent l'école, disposés à accepter le genre de société que les militaires bâtiraient pour l'Argentine.

La presse et l'information publique

Très peu de nouvelles concernant la violation des droits de l'Homme parviennent aux journeaux. Pendant que des milliers de personnes disparaissent ou sont détenues, à peine quelques cas d'habeas corpus sont-

ils publiés dans les journeaux et dans les petites colonnes des dernières pages. Les journeaux, particulièrement ceux des provinces, qui critiquent le gouvernement, l'action de la police ou des groupes para-militaires, ont dû fermer leurs portes. Des journalistes ont perdu leur emploi. La plupart des journeaux de Buenos-Aires publient des articles démontrant comment les forces du gouvernement travaillent à détruire la subversion. Pendant le séjour de l'équipe Inter-Eglises là-bas, on publia une série d'articles qui décrivaient les rencontres du président Videla avec divers secteurs de la société argentine pour traiter de la violation des droits de l'Homme. Videla les assura que son gouvernement faisait tout en son pouvoir pour contrôler la situation. Par ailleurs, l'action entreprise pour mettre en pratique ces paroles continue de demeurer très mince.

Les kiosques à journeaux étaient couverts de toute une série de nouveaux périodiques écrits par des militaires ou des éléments de la droite, au nombre desquels se trouvait la revue de l'Eglise conservatrice: Tradition, Famille et Propriété. Les autres opinions ont été supprimées. Au printemps et à l'été 1976, on pouvait se procurer facilement une grande quantité de livres sur Hitler et une variété de livres d'auteurs nazis, incluant des brochures anti-sémitiques à grand tirage. Ces ouvrages ont été retirés de la vente grâce à la pression concertée de l'opinion publique internationale et de la grande population juive en Argentine. Toutefois, pendant notre courte visite à Buenos-Aires, ces mêmes livres faisaient de nouveau leur apparition dans les kiosques.

L'Eglise

L'intimidation et la répression vécues par les Argentins eurent aussi leur retentissement dans différents secteurs de l'Eglise. Plusieurs efforts ont été tentés -tout comme dans d'autres pays d'Amérique latine- pour diviser l'Eglise et persécuter les gens qui travaillent avec les pauvres, avec les jeunes, ou ceux qui se préoccupent de justice sociale ou des droits humains. En Argentine, durant l'année qui vient de s'écouler, des bandes de droite et des groupes para-policiers et para-militaires ont été tenus responsables du meurtre de nombreux prêtres et séminaristes. On les soupçonne d'être responsables de la mort de Mgr Angelelli, un homme reconnu par tous pour son dévouement à la cause de la justice.

On a rapporté à l'équipe Inter-Eglises beaucoup d'autres exemples de harassement. Des membres du clergé et des laïcs engagés dans le travail pastoral et social dans les quartiers pauvres ont été très souvent menacés. Des prêtres ont été forcés de partir temporairement en exil à cause des menaces qu'on faisait à leur vie ou à leur sécurité. D'autres ne peuvent plus dormir dans les quartiers ouvriers où leur travail les retient parce que les enlèvements sont très fréquents. Des bombes ont été lancées contre les bureaux d'organisations de l'Eglise. Des chrétiens ont travaillé activement en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés afin de prêter leur aide aux milliers de réfugiés en Argentine. Pour ce faire, ils ont été menacés ou accusés de "subversifs", d'autres ont été détenus.

Plusieurs tentatives pour contrôler ou manipuler l'enseignement religieux ou l'expression publique de la religion ont été rapportées. Pendant les préparatifs du pèlerinage des jeunes au sanctuaire de Lujan, en septembre, les militaires sont intervenus dans la confection des affiches. Les organisateurs avaient préparé une affiche portant sur une récente déclaration de Paul VI et se lisait ainsi: "Si tu veux la paix, respecte la vie". Les autorités militaires ont insisté pour y faire un changement et l'affiche porta ce slogan obligatoire: "Que tous les frères soient unis".

Pendant plusieurs mois, les militaires se sont rendus à des écoles d'enseignement religieux et ont demandé le programme des cours et leur contenu. Ce programme a été revisé et retourné aux écoles avec les indications des changements à opérer.

L'édition populaire latino-américaine de la Bible a été critiquée par les militaires et les évêques conservateurs argentins de même que par des gouvernements militaires de d'autres pays de l'Amérique latine. Ayant un texte entièrement approuvé, cette Bible a connu plusieurs éditions et a été distribuée à des milliers de personnes dans toute l'Amérique latine. Parce qu'elle contient des photos et des commentaires se référant aux réalités présentes d'oppression et de lutte pour la justice en Amérique latine, elle est considérée maintenant comme "subversive" par les autorités conservatrices. Les deux maisons d'édition responsables de la distribution de cette Bible en Argentine ont dû fermer leurs portes.

Après l'assassinat de prêtres en février 1976, des chrétiens de différentes nominations religieuses ont décidé de travailler oecuméniquement à la défense des droits de l'Homme. Cet effort oecuménique a deux objectifs: informer les communautés chrétiennes sur la violation des droits de l'Homme et de les encourager à s'unir pour la défense des droits de l'Homme. A la suite d'un nouvel assassinat de trois prêtres et de deux séminaristes en juillet dans la paroisse de San Patricio dans le quartier riche de Belgrano, le mouvement oecuménique a repris vigueur. Plusieurs évêques conservateurs ont commencé à exprimer leur émoi au sujet de l'expansion de la violence et de la répression en Argentine.

URUGUAY

La visite

Avant que nous partions pour l'Uruguay, on nous avait dit: "Ce pays est aussi fermé qu'un baril". L'équipe Inter-Eglises réalisa deux visites de plusieurs jours en septembre et en octobre. On nous avait averti que les années de violence et de répression systématique avaient produit une situation telle, que peu de gens seraient disposés à converser avec nous sur la situation des droits de l'Homme.

En effet, depuis que la Commission Internationale de Juristes et d'Amnistie Internationale envoya une commission à Montevidéo pour enquêter sur la violation des droits de l'Homme, les autorités uruguayennes ont refusé à tout autre organisme des droits de l'Homme d'entreprendre u-

ne visite officielle. Le gouvernement avait manifesté son mécontentement pour les conclusions de la Commission Internationale de Juriste au sujet des détentions illégales et des tortures infligées aux prisonniers politiques.

Jusqu'à un certain point, l'équipe Inter-Eglises put vaincre cette limitation en conversant avec plusieurs Uruguayens exilés en Argentine, en plus de réaliser bon nombre d'entrevues à Montevidéo. Enfin, nous possédons une abondante documentation qui témoigne de la persécution contre les Uruguayens tant en Uruguay qu'en Argentine.[1]

Une société contrôlée

Montevidéo est une ville beaucoup plus soumise que Buenos Aires. Elle paraît grise et triste. L'activité économique est à la baisse, les prix sont élevés. D'anciens parlementaires nous ont dit que les ouvriers avaient perdu aproximativement 70% de leur pouvoir d'achat depuis 1972. Depuis mars 1974, toute activité syndicale a été prohibée. Les syndicats existent, mais sous le contrôle centralisé des militaires.

Les statistiques officielles rapportent que le coût de la vie a augmenté de 105% en 1974, de 67% en 1975 et de presque 30% dans les premiers six mois de 1976. Le prix de plusieurs marchandises en Uruguay est de 30% plus élevé que les prix internationaux. La nourriture a été la plus affectée malgré le rôle traditionnel de l'Uruguay comme exportateur de nourriture. Les loyés ont augmenté de 2 000% dans les trois dernières années. Même si l'Uruguay est reconnu comme l'un des plus grands exportateurs de viande, il n'est pas permis aux uruguayens de manger de la viande durant plusieurs mois chaque année.

Les gens sont ordinairement calmes dans les rues, dans les autobus et même dans les restaurants, après dix heures du soir, les rues sont pratiquement désertes. Les réunions et les rassemblements ont lieu seulement après en avoir obtenu la permission des autorités.

La répression a été la caractéristique dominante de la société uruguayenne depuis la fin de 1960, alors qu'on fit des contre-attaques sur les Tupamaros, un mouvement de guerilleros révolutionnaires urbains qui s'est développé dans les années '60. Malgré que le président Juan Bordaberry ait admis, lorsqu'il dissolut le parlement en 1973 avec l'aide des forces armées, que le danger des Tupamaros ait été surmonté, il n'en demeure pas moins que le peuple uruguayen soit gouverné par une dictature militaire qui met l'accent sur la répression systématique. Durant les 4 dernières années, un uruguayen sur quatre a été interrogé ou détenu -entre 50 et 60 000 personnes. A peu près 5 ou 6 000 personnes sont encore emprisonnées. 700 000 uruguayens entre 18 et 40 ans ont dû quitter le pays pour des raisons politiques ou économiques. Plusieurs d'entre eux se sont établis au Brésil et en Argentine pendant que d'autres se sont dirigés vers l'Europe et l'Amérique du Nord.

---

1. Voir les témoignages et les listes présentés dans le Rapport du Peuple dans la section qui suit.

La militarisation des Amériques

En octobre 1975, une conférence de commandants d'armées de 15 pays d'Amérique --incluant les Etats-Unis-- s'est tenue à Montevidéo. L'hôte, le général Vadora, donna en détails la nature de la ligne dure qui avait été appliquée par les militaires de l'Uruguay, et la justifia comme un élément clef dans la lutte contre la subversion de la gauche. Le général Vadora fit appel aux représentants des autres pays d'Amérique latine pour assurer une plus grande coopération entre les forces policières, militaires et de sécurité. Une vague d'arrestations et un renouveau de torture dans plusieurs pays d'Amérique latine se produisit suite à cette rencontre Des centaines de personnes furent détenues en Uruguay. L'offensive déclanchée contre les exilés et les réfugiés politiques en Argentine commença à prendre des proportions d'une campagne d'extermination. D'innombrables témoignages démontrent la source de ces crimes dans le régime dictatorial civil-militaire d'Uruguay et dans ses forces armées. Il y a aussi évidence flagrante de la complicité et de la collaboration des forces de sécurité de l'Argentine dans cette vague de détentions et d'assassinats. D'éminentes figures politiques ont été tuées. D'autres ont été tuées et torturées. Plusieurs ont été trouvés morts sur les plages de Montevidéo et dans les rues de Buenos Aires. Une enquête de grande envergure menée par Amnistie Internationale a fait découvrir et rapporter plusieurs cas. La presse de Buenos Aires -le Herald et La Opinion- en a publié quelques éléments.

On demanda à l'équipe Inter-Eglises de s'occuper du cas d'un certain nombre de personnes kidnappées et qu'on croyait mortes. Nous avons reçu de la documentation et de l'information au sujet de l'enlèvement de Gerardo Gatti, Enrique Rodriguez Larretta, Pilar Montedonico, Jorge Gonzalez Cardozo, Elizabeth Perez Lutz, Hugo Mendez, Monica Solino, Chantia, Dr. Liberoff, Nebio Ariel Melo Cuesta et Winston Mazuchi Frantaches.[1] Ces personnes et d'autres dans la même situation peuvent-elles être encore secourues? Les corps mutilés apparus sur la rivière de la Plata ne furent jamais identifiés par les autorités uruguayennes. Ni les amis, ni les parents ne purent recevoir de l'information concernant ces personnes détenues dans les camps de détention ou les prisons.

On fit connaître à l'équipe Inter-Eglises combien la militarisation de l'Uruguay avait influencé d'autres aspects de la vie civile. La police, les forces armées et la maintenance des prisons influencent beaucoup le budget national de l'Uruguay, parce qu'elles consomment à elles seules plus de 50% du revenu annuel, les forces armées employant $80 millions annuellement. Les conséquences sociales sont énormes. Les autres services incluant l'éducation, la santé et le bien-être en souffrent d'autant.

Une nation oubliée?

La communauté internationale a commencé dernièrement à se préoccuper de la situation du peuple d'Uruguay. Des critiques de plus en plus violentes amenèrent le président Bordaberry et quelques officiels des Etats-Unis à suggérer qu'on adopte une ligne plus modérée à l'intérieur du pays. A cause de cela, les forces armées décidèrent de déposes Bordaberry. Un nou-

---

1. Voir la section du Rapport du Peuple pour les témoignages et documentations.

veau coup d'Etat plaça Dr Dimichelli comme président provisoire, et les élections furent retardées de cinq ans par les militaires. Un Conseil National -composé de membres civils et militaires a fait toutes les nominations aux postes gouvernementaux et judiciaires.

L'Uruguay a adopté une attitude agressive face à la critique mondiale contre la torture et les assassinats sur son territoire. Le 10 octobre 1976, le président d'Uruguay a attaqué le "parti Démocrate des Etats-Unis avec le sénateur Kennedy à la tête" et les a accusés d'être "les meilleurs alliés de la "subversion" en Amérique latine". Cette remarque semble être une réponse à la décision du Congrès américain de couper toute aide militaire à l'Uruguay et conditionner celle-ci au respect des droits de l'Homme.

Durant le mois d'octobre, les journeaux d'Uruguay et de l'Argentine publièrent plusieurs articles appelant à l'unité des forces armées de l'Amérique latine face aux critiques internationales contre la violation des droits de l'Homme en Uruguay et en d'autres pays. Ceux qui manifestent leur préoccupation sur les droits de l'Homme sont accusés par les Uruguayens qui ont fomenté cette position agressive, d'être les alliés de la subversion communiste.

Nous avons senti la peur qui envahit, aujourd'hui, la vie des Uruguayens au cours des entrevues tant en Uruguay qu'en Argentine. Les rencontres avec eux ont été très difficiles à organiser. Les gens nous parlaient d'une manière excessivement prudente et mesurée. Ils voulaient nous faire connaître leur situation et nous fournir de la documentation qui serve à informer l'opinion internationale, tout en nous avertissant de ne pas les citer à cause du danger qu'ils encouraient. La presse, la radio, la télévision, les revues populaires ont toutes été réduites au silence en Uruguay. Les syndicats, les partis politiques et l'Eglise n'ont aucune liberté d'expression. En Uruguay, il n'y a pas de place pour les penseurs et les critiques. Cependant, les gens que nous avons rencontrés étaient disposés à assumer les risques que cela signifiait. Ils insistèrent pour que nous portions aux autres pays le récit de leurs persécutions.

Les gens de l'Uruguay font appel à l'action immédiate internationale pour la restauration des droits de l'Homme dans leur pays. Ils ont de l'espoir malgré leur crainte. Les événements des dernières années ont convaincu le peuple uruguayen que seul un effort uni peut renverser l'ennemi qui est au milieu d'eux.

LE RAPPORT DU PEUPLE

INTRODUCTION

La documentation ci-incluse présente des témoignages sur les conditions de dure répression que subissent les individus en Argentine et en Uruguay et en explique les conséquences, non seulement pour les individus persécutés, mais pour toute la population.

Quelques-uns de ces documents, particulièrement ceux qui ont été préparés et envoyés par des Uruguayens, font courir de graves dangers à un grand nombre de personnes. Leur traduction veut être une voix pour un plus grand nombre de personnes et de peuples persécutés et sans défense. Si on réussit à éveiller l'attention internationale et à susciter une action mondiale en faveur de ces peuples, ce sera un grand pas de fait pour leur défense.

L'ASSEMBLEE PERMANENTE POUR LES DROITS HUMAINS

L'Assemblée permanente pour les droits humains a été fondée en novembre 1975. Elle est composée de distingués citoyens d'Argentine, provenant de différentes institutions et professions ainsi que de différentes Eglises. De concert avec d'autres organisations qui s'occupent des droits humains, elle recueille des témoignages sur l'accroissement de la violation des droits humains en Argentine.

Buenos Aires, août 1976.

Au: Président de la Nation,
Le Général Don Jorge Rafael Videla,
Hôtel du Gouvernement.

Re: Les Droits humains.

Avec nos hommages respectueux,

Pour répondre aux appels réitérés du Président de la République argentine, demandant au peuple sa collaboration afin que soient respectés, dans ce pays, les droits humains, nous considérons comme un devoir de vous faire parvenir, Excellence, le document suivant.

L'Assemblée permanente pour les droits humains a été fondée à Buenos Aires, à la Maison Nazareth, Carlos Calvo 3121, le 18 décembre 1975. Elle est composée de personnes ayant des convictions religieuses, politiques et idéologiques différents, mais toutes convaincues que le respect des droits humains est une condition indispensable pour créer un climat de paix et d'harmonie. Cette situation de violence empêche la majorité des argentins, qui sont des personnes pacifiques, bien intentionnées et qui veulent construire un pays où il fait bon vivre, cette situation, dis-je, les empêche de travailler avec la tranquillité d'esprit qu'il leur faudrait pour réussir un tel projet.

Il faut absolument jeter un coup d'oeil sur la condition dans laquelle vit la population du pays depuis quelque temps. Nous sommes continuellement menacés par la violence des terroristes de différentes tendances. Ouvriers, étudiants, hommes d'affaires, prêtres, membres des Forces armées, même les citoyens les plus ordinaires de notre pays, ont été victimes de cette violence. Des massacres de foules, des enlèvements,des disparitions, des pillages, des assauts, des cadavres trouvés sur les chemins, dans les rues et les parcs ont alimenté les nouvelles quotidiennes et les commentaires. Dans ce climat, la famille argentine est désorientée, perplexe inquiète. Le choc des idées, qui a été une source de progrès, contribue maintenant à paralyser, à produire le chaos, à rendre les gouvernements instables et à défigurer l'image de notre pays à la face du monde entier.

Pour toutes ces raisons, l'Assemblée a entendu avec satisfaction et beaucoup d'espoir les paroles claires du Président, le Général Jorge Rafael Videla, le 30 mars 1976: "L'utilisation irréfléchie de la violence, par l'une ou l'autre tendance a placé les habitants de ce pays dans une atmosphère d'insécurité et de peur constante. Le mandat assumé par les Forces armées (articles 2 et 4, des "Propositions et objectifs de la Junte militaire) a pour but de promouvoir les valeurs de la moralité chrétienne et de créer un ordre social juste. Les paroles de l'ex-Chef de la Police fédérale, le Brigadier général Arturo A. Corbette : "L'éthique professionnelle est l'élément nécessaire et essentiel de l'action de la Police," sont aussi très importantes pour nous.

L'éthique dans son contenu, et la légalité comme l'expression extérieure et formelle de ce contenu." Nous avons appuyé ces affirmations de toutes nos forces afin d'en aider la réalisation.

De nombreux incidents que nous rapportons dans la présentation ci-incluse, nous prouvent que les déclarations ci-haut mentionnées n'ont pas été observées. Le manque d'informations adéquates sur les procédures, sur les listes des prisonniers, les conditions de ces mêmes prisonniers, les personnes congédiées sans leur donner une explication claire, la situation d'un grand nombre de détenus qui n'ont eu aucun procès, crée une situation qui engendre la crainte chez le peuple, et avec raison, des forces para-policières et para-militaires ou des bandes armées qui agissent avec impunité. Cet état de choses a miné la confiance du peuple, qui veut que le gouvernement utilise les forces en son pouvoir pour maintenir l'ordre et procurer la sécurité à la nation, à l'intérieur de la légalit- et de l'éthique professionnelle et avec une clarté d'informations qui élimine tout doute.

Plusieurs voix autorisées et dignes de confiance ont rappelé d'une manière très claire la route à suivre. Nous voulons, en particulier, exprimer notre plein accord avec les déclarations de l'Episcopat argentin, dans sa lettre pastorale du 15 mai 1976, qui dit: "Le bien commun et les droits humains ne peuvent jamais être aliénés et doivent être respectés partout et toujours. Aucune urgence, quelque grave qu'elle soit ne nous autorise à ignorer les droits humains et le bien commun". Plus loin, elle signale les erreurs qui ont été commises et qu'il faudrait éviter.

Si, dans notre hâte d'obtenir la sécurité que nous désirons tant, il y a des emprisonnements incompréhensibles et sans discernement, l'ignorance de l'endroit de la détention, un manque de communication avec les détenus pendant longtemps et un refus de services religieux;

Si, avec les mêmes objectifs, quelques garanties constitutionnelles sont limitées ou si les droits de se défendre sont retardés;

Si, dans la recherche justifiée d'un redressement indispensable de l'économie, les personnes sont presque dans la misère ou même y sont vraiment par le jeu des salaires et des prix, ou par des mises à pieds et des congédiements, à des époques où on n'a aucune raison de le faire;

Si, en essayant d'éviter les abus de blâmes des mass-media, la solution la plus simple est de supprimer les mass-media afin que la vérité ne soit pas connue, même si dans certains elle doit blesser;

Nous voyons avec une grande inquiétude que quelques-unes de ces actions condamnées par l'Episcopat continuent à se produire quotidiennement dans toutes les parties de notre pays. Nous comprenons la grande difficulté que le gouvernement peut éprouver pour conduire sa tâche à bonne fin quand il y a tant de terroristes de toutes tendances qui frappent dans tout le pays. Le président a demandé de comprendre les mesures prises par les Forces armées. Dans cet esprit, nous comprenons qu'il est nécessaire que les gens apportent leur collaboration si nous voulons aider à atteindre ce but. Nous disons donc aux autorités notre opinion et notre inquiétude.

"La vérité seule peut nous sauver", a dit, il n'y a pas longtemps, le Cardinal Primatesta, Président de la Conférence épiscopale. Cette assemblée consacre ses forces à faire comprendre et à promouvoir cette vérité pour le bien du peuple argentin et le futur de notre pays.

Nous saluons respectueusement Son excellence, le Président de la nation.

Conseil exécutif de l'Assemblée permanente pour les droits humains.

LE PENITENCIER DE CORDOBA

Septembre 1976

Lettre: Dénonciation

Depuis quelques semaines, des copies imprimées d'une lettre de dénonciation écrite par les prisonniers politiques détenus au pénitencier de la capitale provinciale ont été mises en circulation dans la ville de Cordoba. L'authenticité et la véracité de cette lettre sont au-dessus de tout soupçon. En voici le texte intégral:

"Ceci est une lettre de dénonciation que nous voulons rendre accessible aux différentes opinions politiques de Cordoba, à ses secteurs les plus représentatifs, à son Eglise, aux partis politiques, aux syndicats et aux organisations de travailleurs, à ses artistes et scientistes renommés;nous voulons qu'elle rejoigne ceux qui représentent le mieux le peuple, aussi bien que les organisations internationales qui travaillent à la défense des droits humains".

"Nous voulons que cette lettre soit envoyée à la Ligue argentine des Droits de l'Homme (Liga Argentina por los Derechos del Hombre) et à l'Assemblée permanente (Asamblea Permanente) qui défend les droits humains, afin que les autorités militaires, ecclésiales, syndicales et politiques sachent quelles atrocités sont commises quotidiennement par le personnel militaire et les policiers en civil derrière les murs du pénitencier de Cordoba, au nom du IIIe Corps de l'Armée."

"Nous prions chaque personne qui prendra connaissance de cette lettre de la répandre en faisant parvenir des copies aux parents des prisonniers politiques, à leurs amis et à tous ceux qui peuvent quelque chose pour eux. Nous essaierons, à l'avenir de faire sortir d'autres lettres dénonçant les brutalités spécifiques dont sont victimes les prisonniers politiques. Cependant, cela devient de plus en plus difficile. Nous voudrions de cette manière créer un lien de solidarité entre tous les parents des prisonniers.

"Nous, les prisonniers politiques, sommes complètement isolés du monde et de ceux que nous aimons. Depuis le 24 mars 1976, toutes les visites ont été interdites, et même les lettres qui nous sont envoyées par nos parents ne nous parviennent pas. Nous ignorons complètement ce qui peut leur être arrivé. Nous n'avons pas la permission d'écouter la radio. De plus, les prisonniers de droit commun ont la défense de s'approcher de nos pavillons, quelle que soit l'heure. Le 15 juillet 1976, l'un de nous, M. Moyakarzel, parlait avec un prisonnier de droit commun, il a été pris sur le fait par un de nos bourreaux. Pour le punir, on l'a brutalement battu. Ensuite, on l'a dévêtu et on l'a attaché dehors à un poteau par un froid intense. Il est mort en moins de 24 heures encore attaché au poteau.

"Les gardiens viennent à notre pavillon armés de bâtons en caoutchouc dur qu'ils utilisent pour nous frapper brutalement et sans sucune raison. Parmi les victimes de ce traitement, il a R. Sallustra et F.B. Rivera qui furent battus sur les parties les plus sensibles de leur corps. Les droits humains les plus élémentaires ne sont pas respectés. Les prisonniers sont battus selon les caprices des gardiens. La prison n'est plus un endroit pour garder ces prisonniers accusés d'activités subversives. Les tortures employées ici sont pires que tout ce qui a pu être dit des activités de la Gestapo nazie. On commence tôt le matin à frapper les prisonniers. Les gardiens prétendent

qu'ils veulent avoir des informations, mais ils ne sont pas intéressés à les avoir; ils sont déterminés d'avance à frapper sans raison, et dans certains cas ils atteignent à un degré de sadisme indicible. Quand les tortionnaires ont bien frappé, ils portent les corps des victimes en dehors de la prison en disant qu'ils ont essayé de s'évader. Nous affirmons que les personnes suivantes étaient décédées quand on les a transportées dehors:

> Bertelli, Mosse, Hernandez, Puchetta, Vega, Zorrilla, Funes, Rossetti, Arguello, Abdon de Maggi, Barberi, Dobre, White, Toranzo, Vera, et Vaca Narvaja."

"Nous insistons sur le fait que des membres de l'armée entrent dans notre pavillon tous les jours brandissant des bâtons de caoutchouc dur. Ils font une réquisition et frappent les prisonniers dans le dos et sur les parties le plus sensibles de leurs corps. Le 5 juillet 1976 un militaire a battu un prisonnier jusqu'à ce qu'il défaille. Ensuite il l'a jeté dehors. Ce militaire, qu'on croit être un nommé Raul Bianfucco ou Biaufucco, a pris son pistolet et a tiré à plusieurs reprises sur le prisonnier étendu, le visant à la tête, en présence de plusieurs prisonniers sidérés. Un des prisonniers essaya d'intervenir afin d'éviter un meurtre. C'est alors qu'un autre officier intervint en tuant aussi ce second prisonnier.

"Nous ne disons rien ici des règlements et des conditions qui nous sont imposés car nous en avons déjà parlé. Nous voulons simplement mentionné le nouveau règlement qui vient de nous être imposé: " A partir du 28 août 1976 et jusqu'au 30 septembre 1976 les autorités ont décidé que les prisonniers sous juridiction militaire ne doivent absolument rien recevoir. La seule raison qu'on a donnée aux parents est celle-ci: "les prisonniers n'ont besoin de rien".

"Il est superflu de dire que nous manquons de toute assistance légale."

"La nourriture est abominable et en très petite quantité, sans élément nutritif et un manque absolu de protéines et des vitamines. Conséquemment, beaucoup de prisonniers sont malades: amaigrissement (quelques-uns ont perdu jusqu'à 15 kilos) gastrites, ulcères, hémorroides, dysentérie, scorbut, etc. Ceux qui souffrent de maladies chroniques: maladies de coeur, diabètes, etc. ne reçoivent aucun soin médical. Les médicaments que nous recevons de nos parents sont confisqués et si des médecins essaient de soulager certaines maladies, ils sont très impuissants dans un tel état de choses. La confiscation des médicaments par les militaires affectent tous les prisonniers quels qu'ils soient: avocats, prêtres, médecins, chefs syndicaux, étudiants, etc."

La copie de la lettre de dénonciation qu'on a fait circuler à Cordoba est suivie d'un court texte posant les questions suivantes:

> Pourquoi ces personnes sont-elles emprisonnées?
> Pourquoi ne leur permet-on pas d'avoir un procès légal où ils pourraient se défendre?
> Quelle est la liste des prisonniers dans la prison de Cordoba?
> Quelle est la liste des prisonniers disparus et qui est responsable de leur mort?
> Qui est responsable de la mort de certains prisonniers qui apparemment sont morts après une supposée "guerrilla"?
> Y a-t-il quelque chose de vrai dans les informations données par le IIIe Corps de l'Armée?

Pourquoi les prisonniers politiques ne sont-ils pas considérés comme des êtres humains, méritant au moins les mêmes traitements que les criminels de droit commun?

Dans la prison de Cordoba, d'où cette lettre est sortie, il y a environ 1200 prisonniers politiques. La prison est construite pour loger 400 prisonniers. Les conditions de détention sont les mêmes dans les autres institutions pénitentiaires de la province: manque de communication, mauvaise nourriture, manque d'espace, manque d'informations et mauvais traitements; mais en général il y a peut-être un peu moins de brutalité. Si la situation de ces détenus est incertaine, il y a une situation qui est encore plus grave et plus irrégulière. C'est celle des détenus inconnus qui sont emprisonnés dans des centres non-officiels de détention comme "Campo de la Perla" bâti près de la route qui unit la ville de Cordoba à la ville de Alta Gracia. En plus de loger un nombre indéterminé de prisonniers inconnus, "Campo de la Ribera" et "La Perla" mettent l'emphase sur les interrogations illégales que les fonctionnaires font subir aux prisonniers exerçant sur eux des pressions aussi illégales. Quelques-uns de ces prisonniers ont été questionnés pendant des semaines, les yeux bandés, la tête recouverte. D'après certains rapports, dont quelques-uns n'ont pu être prouvés d'une manière sûre, il y a des camps semblables à "La Perla" et "Campo de la Ribera" dans Pampa de Olaem et Pampa de Achala.

-0-0-0-0-0-0-

La situation des prisons de Cordoba dans cette lettre de dénonciation écrite par les prisonniers, et les informations qu'elle contient, indiquent clairement une violation systématique des droits humains les plus élémentaires et les plus constitutionnels. Même dans un moment de crise nationale démontré par les terribles événements qui ont lieu dans le pays, Cordoba est exceptionnel: des forces puissantes de la province, dans les prisons et en dehors des prisons, essayent de détruire les droits humains et d'implanter le règne d'un arbitrarisme brutal.

Ce document voudrait dénoncer de tels outrages et de cette manière obtenir une réaction nécessaire, civile, militaire, démocratique et solidaire avec le peuple de Cordoba et tous les Argentins.

L'Institution C.I.A.S. nous a fait parvenir le témoignage suivant.

Etat civil des personnes suivantes:

"Monica Maria Candelaria MIGNONE- 24 ans, célibataire, pédagogue, citoyenne argentine, adresse: Santa Fe 2949, 30e étage, capitale fédérale.

"Maria Marta Vasquez Ocampo LUGONES: citoyenne argentine, 23 ans, mariée, psycho-pédagogue, adresse: Emilio Mitre 1258, 2e plancher, capitale fédérale.

"Cesar Amadeo LUGONES: citoyen argentin, 26 ans, marié, médecin-vétérinaire, adresse: Emilio Mitre 1258, 2e plancher, capitale fédérale.

"Beatriz Carolina Carbonell de PEREZ WEISS: Argentine, 23 ans, marié, travailleur social, adresse: Camacua 208, 10e plancher, Apt. 22, capital fédérale.

"Horacio PEREZ WEISS: Argentine, 25 ans, étudiant en géologie, marié, adresse: Camacua 208, 10e plancher, Apt. 22, Capitale fédérale.

Situation actuelle de ces cinq personnes:

Ces cinq personnes ont été arrêtées tôt, le matin du 14 mai 1976 dans leur demeure. Les procédures ont été à peu près les mêmes dans tous les cas. Nous raconterons ici l'arrestation de Mlle Mignone. Elle nous a été racontée par ses parents qui en ont été témoins puisqu'elle vivait avec eux. Par d'autres témoins nous savons que l'arrestation des couples Lugones et Perez s'est opérée de la même manière.

A 5 heures du matin, une escouade composée de 7 hommes vêtus en civil se sont présentés. Els étaient vêtus d'habits de travail et étaient armés jusqu'aux dents (mitraillettes, fusils, grenades, etc.). Ils étaient venus dans deux autos Ford Falcon qui étaient bien surveillés sur la rue Santa Fe à l'intersection de Aguero. Santa Fe est une rue achalandée du centre de la ville. Elle est très bien surveillée par les patrouilles de la police et par d'autres gardiens parce qu'il y a beaucoup de banques et où on trouvent les demeures de plusieurs personnages importants (dans la maison voisine, un commandant général d'une brigade de l'armée, quelques maisons plus loin, la résidence de l'Admiral Rojas, un coin de rue plus loin, le Général Inguez, ex-chef de police, etc.). Cinq des occupants des voitures ont frappé à la porte des Mignone disant qu'ils venaient de la part de l'armée pour faire une perquisition. Quand on leur ouvrit la porte, ils purent voir distinctement tous les occupants de la maison, les parents, plusieurs de leurs enfants et neveux. Ils ont demandé à Monica qu'est-ce qui lui appartenait. Après avoir vérifié tous les objets appartenant à Monica, ils ont gardé son calepin d'adresses et quelques manuscrits et ont dit qu'ils l'arrêtaient et l'amenaient au Regimiento I de l'infanterie de Palermo pour avoir des renseignements sur une autre personne. Voilà comment ils ont procédé. La perquisition a été superficielle et n'a duré qu'un peu plus d'une demi-heure. Les gardiens étaient demeurés près des autos avec leur mitrailleuse. Ils n'ont pas demandé si nous possédions des armes. Les parents de Monica ont eu l'occasion de parler avec les chefs de l'expédition. Ces hommes ont affirmé être fonctionnaires des Forces armées. Leur conduite, leurs réponses, leurs affirmations, leur degré de culture, leur façon de parler et de se déplacer a confirmé, sans aucun doute possible, qu'ils étaient réellement des fonctionnaires des Forces armées. Pour ce qui est de la famille de Perez Weiss, voici les faits: ils sont d'abord allés, par erreur, chez les parents d'Horacio. Ils ont alors amené les parents pour être certains qu'on indiquerait d'une façon sûre la nouvelle demeure du frère d'Horacio. Celui-ci a remarqué que l'auto de la police s'est approché de la première escouade et a quitté après une brève conversation . Le gradien de l'édifice où demeurent les Lugones a dit que les autos utilisés par cette escouade étaient conduits par des hommes en uniforme.

Par tout ce qui précède et par d'autres indications et une évidence précédente, nous pouvons prouver d'une manière certaine que les cinq jeunes personnes ci-haut mentionnées ont été arrêtées par des fonctionnaires des Forces armées. Cela a aussi été prouvé par une autre personne qui a eu

accès à l'agenda et au cahier d'adresses d'une autre personne. Ces cinq jeunes gens étaient de très bons amis et participaient aux mêmes activités. Ils avaient aussi les mêmes soucis apostoliques et sociaux. Ils ont participé, à plusieurs reprises, à des activités pour aider au développement de la communauté de la Patagonia. Quelques-uns, particulièrement Monica Mignone et Maria Marta Vasquez ont participé, depuis l'âge de neuf ans, à des programmes de développement communautaire et à des activités religieuses et éducationnelles dans les quartiers pauvres appelés "villa de Emergencia de Bajo Flores" dans le secteur connu sous le nom de "Bellun". Toutes deux, psycho-pédagogues, ont travaillé à l'Hôpital Pinero dans la ville de Buenos Aires. De plus, Monica Mignone enseignait à l'Université nationale de Lujan. Elles se rencontraient souvent. Elles n'ont jamais participé à aucune activité politique.

Depuis la disparition de ces cinq jeunes personnes, nous n'en avons eu aucune nouvelle. Toutes les recherches entreprises pour les trouver ont été vaines. Une accusation a été portée contre les détentions illégales dans toutes les sections de la Police. Un acte d'Habeas Corpus a été présenté à la Justice fédérales pour crimes et corrections no. 1 , dont le responsable est le Dr. Marquadt, à la Police Fédérale ainsi qu'aux Ministres de l'Intérieur et de la Défense. On a répondu négativement à toutes les pétitions.

De hauts fonctionnaires de l'Armée et de la Marine ont affirmé que ces personnes n'étaient pas enregistrées comme prisonniers de l'Armée ou de la Marine et que leur nom n'apparaissait nulle part dans leur bureau. La même réponse nous est venue de la Police fédérale après une bonne vérification avec le Chef de la Police et son assistant. M. Emilio F. Mignone, père de l'une des prisonnières, a écrit une lettre ouverte au Président de la République lui demandant, au moins, de faire connaître l'endroit où sa fille était séquestrée. Il ne reçut aucune réponse.

TEXTE DE LA LETTRE ENVOYEE PAR M. EMILIO MIGNONE AU PRESIDENT DE LA NATION, LE GENERAL JORGE RAFAEL VIDELA.

Buenos Aires, 25 mai 1976.

"Monsieur le Président,

"Le 14 mai 1976, à cinq heures du matin, un groupe de jeunes hommes habillés en civil, bien qu'armés jusqu'aux dents, ont forcé l'entrée de notre logis au 2949 Santa Fe, 3e étage, dans la capitale, où je demeure avec mon épouse et mes 5 enfants. Le chef du groupe nous signifia, d'une voix forte, qu'ils avaient un mandat de l'armée argentine.

"Après une perquisition superficielle de la maison, parce qu'il n'y avait rien qui pouvait nous incriminer, ils emmenèrent ma fille, Monica Candelaria Mignone (C.I. Pol. Féd. 6,336.146). Le chef de l'opération nous dit qu'ils l'amenaient au Premier Régiment à Palermo pour lui demander des informations sur une autre personne.

"La conduite de ces hommes a été sévère, mais mesurée et correcte. A cause de cela, et à d'autres indications: le caractère ostensible de leur action, les paroles qu'ils ont échangées avec mon épouse et moi, j'ai l'impression

que les chefs de l'expédition étaient bien des fonctionnaires des Forces armées. Cette certitude est le seul espoir qui me donne la force de supporter cette terrible épreuve chaque fois que je pense à ma fille.

"Depuis cette date, c'est-à-dire depuis onze jours, j n'ai pu obtenir aucune nouvelle de Monica. Il semble que la terre l'ait avalée. Personne ne veut accepter la responsabilité de sa détention ou nous dire où nous pourrions la trouver. Tous les organismes consultés ou avertis soit personnellement ou sur la présentation d'un Habeas Corpus à la Justice fédérale pour crimes et corrections I de la Capitale fédérale, ont répondu négativement, y compris la Police, l'Armée, le Ministre d'Intérieur et du service pénitentiaire. Et c'est très grave parce que à plusieurs points de vue, j'ai très peu de doutes quant à la participation de l'Armée dans cette affaire.

"Face à cette situation, et, après avoir utilisé tous les moyens en mon pouvoir, je viens à vous en dernier ressort, Monsieur le Président, m'adressant à vous, non seulement comme chef du Gouvernement, et chef de l'Armée, mais aussi comme à un chrétien, un citoyen et un père de famille.

"Je ne suis pas intéressé ici à savoir quelle peut être l'éventuelle responsabilité de ma fille,cela demande une enquête, ni parler de son innocence, quoique j'en suis intimement et objectivement persuadé puisqu' elle demeure avec nous. Je vous demande seulement quelque chose de bien élémentaire dans une société civilisée: savoir où je peux la trouver, quelle autorité l'a fait arrêter, dans quel état elle est (puisqu'elle souffre d'une maladie congénitale), et si c'est possible, de quoi elle est accusée.

"Je vous adresse cette requête, encouragé par les idées que vous avez formulées dans le discours télévisé que vous avez fait hier soir, où vous avez dit qu'un des principaux objectifs de votre gouvernement était le protection énergique des droits humains de tous les membres de la communauté ... droits qui sont sacrés et inaliénables ... pour la dignité de l'humanité. Je suis d'accord avec vous quand vous dites que la bataille contre la subversion demande des mesures drastiques: je suis prêt à vous comprendre. Mais je ne vois pas en quoi cette compréhension peut être incompatible entre cette demande et le droit de savoir où on peut trouver une personne détenue.

"Si, Monsieur le Président, comme je le crois, vous acceptez de me donner cette simple information, cette réponse apportera la paix dans une famille angoissée et désespérée, une famille que veut croire dans l'authenticité des principes et des valeurs humaines chrétiens et argentins que vous avez énoncés.

"J'omets d'autres considérations dans cette lettre parce que ce n'est pas le moment.

Signée par Emilio Mignone

Témoignages personnels reçus d'Argentine par des Organisations des Droits Humains.

1.- LE 25 AVRIL 1976, NOUS RECEVIONS LE TEMOIGNAGE DE M.REMY VENCENTINY:

Le 14 avril 1976, je me reposais en regardant la T.V. avec mon épouse

quand on frappa à la porte de mon logis. En ouvrant, j'étais face `a face avec 4 hommes armés jusqu'aux dents de pistolets et de mitrailleuses, qui ont dit être membres de l'Armée et qu'ils devaient perquisitionner le logis.

Ils nous ont demandé s'il y avait quelqu'un d'autre dans la maison, nous répondimes négativement, mais nous leur avons dit que notre fille de 18 ans était déménagée depuis deux jours. Depuis ce jour nous n'avons eu aucune nouvelle d'elle et nous sommes très inquiets. Ils ont fait un peu de recherches et ensuite nous ont dit de les suivre. Nous sommes montés dans un grand Falcon qui s'est dirigé du côté de la rivière sur la rue Escalada. Nous sommes arrêtés à 20 coins de rue environ d'où nous étions partis. Alors, ils ont déchiré un drap qu'ils avaient prix chez-nous, nous ont bouché les yeux et nous ont fait coucher sur le banc de l'auto. Nous sommes restés dans cette position environ 30 minutes jusqu'à ce que nous soyons arrivés à destination. L'immeuble où nous sommes entrés m'a semblé être un immeuble à bureaux d'après le va et vient que j'ai pu entendre. Nous sommes demeurés dans cet endroit jusqu'au lundi 19 avril. Tôt le matin du 20 avril,nous sommes partis comme nous étions arrivés, les yeux bouchés mais en plus, nous avions les mains attachées. On nous a conduits à l'intersection de l'Avenue Roca et de la rue Cosquin où nous soomes restés dix minutes et d'où on nous ramena chez-nous sans aucune explication. Nous leur avons demandé de nous remettre nos effets personnels (argent, documents, montres, etc.); ils nous ont répondu qu'ils exécutaient les ordres et n'avaient pas entendu parler de cela.

NOUS AVONS ETE DETENUS 5 JOURS SANS SAVOIR OÙ NOUS ETIONS, LES YEUX BOUCHES, LES MAINS ATTACHEES DERRIERE LE DOS.

Nous avons dormi sur le plancher. Il y avait des couvertures ou de petits matelas, on les donnait de préférence aux femmes.

Ils ont pris nos documents et ce qui nous appartenait. A mon épouse, ils ont enlevé sa montre, son argent, ses verres à double foyer, etc. ils m'ont pris mon document 317 et ma carte d'identification.

D'après la liste d'appel qui se faisait chaque jour, il y avait, au début, 47 personnes. Plus tard, ils ont dit que 5 personnes avaient été libérées: il en restait donc 42. (environ 12 femmes). Plusieurs fois, durant la nuit, ils nous réveillaient pour vérifier si nous étions attachés et si les yeux étaient bien bouchés. Si on en découvrait un dont le bandeau était tombé, on le menaçait de lui brûler les yeux ou de le tuer. En se parlant, ils se nommaient entre eux : Capitaine, Major ou Colonel. Les procédés de ces personnes envers nous étaient très différents de ceux des gardiens qui eux, essayaient de nous traiter avec humanité. Une fois (vendredi soir) il semblait que nous devions être transférés ailleurs (ils ont parlé d'un bateau). Ils nous ont fait attendre debout pendant plusieurs heures; mais d'après ce qu'ils ont dit, ils ne purent avoir l'endroit où ils devaient nous transporter. Plus tard, après nous avoir menacés, ils nous ont fait boire de l'eau sucrée et nous avons dormi toute la nuit: chose qui n'était pas arrivée les nuits précédentes. Samedi soir ils m'ont poussé dans un ascenseur et ont fait monter et descendre l'ascenseur. Ensuite, ils m'ont fait traverser des vestibules et m'ont amené

à un groupe d'individus conduits par un Major, d'après ce qu'ils disaient, ils m'ont questionné sur ma fille. Quand je leur eux dit que je n'avis pas eu de nouvelles d'elle depuis plusieurs jours, comme je leur avais dit précédemment, ils ont commencé à me frapper dans le dos, dans l'estomac et me frappaient la tête sur le mur. Plus tard, ils m'ont fait subir ce qu'ils appellent le "sous-marin" en essayant de me noyer; après tous ces supplices ils m'ont amené pour "essayer" la "petite machine", comme ils l'appellent. Ils m'ont laissé à demi-conscient et bien attaché: la preuve de ce que je dis je la porte dans ma main, une partie de la paume est restée engourdie.

Pour ce qui est du problème de ma fille, je vous envoie une note séparée écrite à la main.

---------- Textuel.

2.- NOUS AVONS RECU LE TEMOIGNAGE SUIVANT DE M.HUGO OJEDA, LE 16 JUIN 1976:

Afin de remplir notre devoir, nous désirons vous informer que M. Hector Muller a été assasiné. C'était un chimiste à sa retraite qui avait été durant de longues années délégué général du Comité Intérieur de l'Empress Sulfacid à Fray Luis Beltran, dans la ville de Capitan Bermudez, dans la province de Santa Fe. Il avait 65 ans.

Il a été arrêté chez luis: Sargento Cabral 51, dans la ville ci-haut mentionnée, à l'aube du 29 mai, par un groupe armé habillé en civil. Malgré de nombreuses recherches auprès des autorités gouvernamentales, du commandant 61 du Corps 11, et des Forces de la Sécurité, nous n'avons obtenu aucune information, nous n'avons même pu savoir s'il y avait eu investigation.

Hier, 15 Juin, un cadavre flottant sur la rivière Parana a été identifié comme étant le cadavre de ce Monsieur Muller. Le corps était criblé de balles, de marques et de trous qui indiquaient qu'il avait été battu. Il était complètement nu et ne portait qu'un soulier. Selon une opinion autorisée, il avait été jeté à la rivière 11 jours avant.

Quant aux circonstances entourant ce crime monstrueux des groupes fascistes, nous n'avons que des présomptions. Il y a plus d'un mois, plusieurs travailleurs de la Cie Ceramica Verbano de Capitan Bermudez furent arrêtés; parmi eux, se trouvait le neveu de M. Muller, qui d'ailleurs est encore détenu. M. Muller a conduit les recherches. Des délégations ont demandé de libérer ces prisonniers. Pendant le procédures, le Chef du Personnel de Verbana a été tué, son prénom était Pardal. Après ce meurtre, Muller fut séquestré. Nous supposons que ce meurtre est une réaction au meurtre de Pardal.

Dans la région, nous attribuons ce crime à une organisation déguisée: Agence Vigilante pour la sécurité de la Compagnie (Agencia de Vigilancia de Seguridad de Empresas) qui a été fondée dans la région de Rosario, par l'ex-chef de SIDE, le Colonel Sa, qui a maintenant changé de position. Cette organisation est dirigée par le Colonel (Sr) Larrechea, qui a démissioné après ce crime. L'organisation est financée par de grosses compagnies: Petroquimica (Pasa), Frigorificos Swift, Sulfacid, Teel Roscach, Acinder, etc. et son but est de réprimer le mouvement ouvrier particulièrement dans les usines, c'est-à-dire, ce qu'ils appellent: la guérilla des usines. ("la guerrilla fabril"). On peut aussi attribuer à cette organisa -

tion les coups reçus par les délégués des compagnies Teel Rosach et Sambi et la destruction de leur maison par le feu, ainsi que le meurtre de l'ouvrier Di Grandi, de la cie d'huile privée de San Lorenzo, que l'on a trouvé flottant sur la rivière Parana où il avait été caché, attaché à un bloc de ciment,et l'enlèvement et la disparition d'un ouvrier de Petroquimica (Pasa) de nom de Vergara.

Toutes les entrevues avec les voisins où avec les organisations nous ont été refusées. On enquête maintenant sur ces plaintes.

Cordialment,

Hugo Ojeda

----------Textuel

NOUS AVONS RECU LE RAPPORT SUIVANT AU SUJET DU DR. ALFREDO NICHOLAS BATTAGLIA.

Argentin, 44 ans, marié, deux enfants, avocat depuis 1958, a pratiqué activement sa profession depuis cette date dans la ville de Mar del Plata, Dolores, Madariaga. A étudié à Madariaga. Défenseur des travailleurs, des prisonniers politiques et des syndicats. Avocat pour la Ligue argentine des Droits de l'Homme. Affilié depuis sa jeunesse au parti communiste d'Argentine.

Il fut arrêté le jour du coup militaire, le 24 mars, à 5 heures du matin. Il a été amené en pyjama et la tête couverte. On l'a maltraité à partir de ce moment et pendant au moins dix jours dans la base navale de Mar del Plata, où il était détenu dans un sous-marin sans la moindre des nécessités à la vie. Il a vécu pendant des jours sans avoir la permission de se rendre à la chambre de toilette, et était attaché à une chaise, les mains derrière le dos et la tête toujours couverte. Tout cela pendant des jours entiers. Son épouse a eu la permission de la visiter 2 fois et son avocat, 5 minutes quand il a signé une procuration sous l'oeil vigilant de ses ravisseurs. Cet avocat pense, quoiqu'il ne l'ait pas dit à son épouse, qu'il a aussi été soumis au choc électrique. Plus tard, il a été transféré à la Base aérienne à Mar del Plata où les conditions de détention étaient meilleures. Il est dans une pièce avec deux autres personnes et reçoit de la correspondance, des journaux, des revues, des livres et a une bonne nourriture, etc. Cependant, il ne peut recevoir que son épouse, ses collègues. Les avocats et ses amis sont refusés.

Le Barreau de Mar del Plata a intercédé pour lui, une entrevue a eu lieu avec le Colonel Barda, chef de la région de Mar del Plata, qui a dit que cette situation relevait de ses supérieurs, qu'il était un militant actif du parti communiste et que lui-même se considérait comme une homme de contradiction. Selon les rapports, la détention de Battaglia a été demandée par la Marine par l'entremise de son service d'informations. Il a été accusé d'appartenir à un groupe nommé "Fertita" et d'avoir participé dans la préparation de "Marplazo" (actions qui étaient en préparation mais qui n'ont jamais été effectuées). Bien entendu, tout cela est absurde et inventé par ses détracteurs. 26 jours après son arrestation, nous ne savons pas encore la raison de sa détention. Personne n'a rien expliqué et sa situation doit être résolue par les "autorités supérieures". Ses collègues de Mar del Plata demandent que sa liberté soit demandée au Ministre d l'intérieur ainsi qu'au Gouverneur de la Province de Buenos Aires, actions directes et ex-

clusives posées par des avocats et des collègues.

----------19/4/76 (copie conforme)

4.- TEMOIGNAGE SUR L'ENLEVEMENT ET BIOGRAPHIE DU DR. LIBEROFF, LE LENDEMAIN DE L'ENLEVEMENT DES LEGISLATEURS URUGUAYENS.

Le Dr. Manuel Liberoff naquit à Parana, Argentine, le 3 mars 1921, se rendit en Uruguay en 1943 où il obtint la citoyenneté uruguayenne.

Il s'est marié en 1948 avec Silvia Nimirovshy et s'installa à Carrasco où naquirent ses deux enfants.

Il a étudié la médecine en Uruguay et a gradué en 1952. Il a pratiqué sa profession sans interruption jusqu'au 12 juillet 1973, alors qu'il a été arrêté par les Forces armées d'Uruguay et après 5 mois de silence complet, on a lancé contre lui un décret de déportation en Argentine. Nous devons dire qu'il a pratiqué la médecine de "famille" dont la caractéristique est le travail dans les quartiers très pauvres.

Son militantisme politique a commencé en 1962 dans le Frente de Izquierda de Liberacion (FIDEL) Front gauche de libération.

1970-73 - Durant cette période il a été président de CODEPA - Commission départementale des Parents.

1971 - Candidat pour le Frente Amplio, pour la liste 101, supportant la candidature du Général Liber Seregni.

1972 - 73 - Trésorier et secrétaire de Presse et de Propagande de l'Union médicale de l'Uruguay, aussi directeur de Presse et de Propagande au moyen de la radio et de la Télévision sur des thèmes d'assainissement et d'intérêt populaire.

Novembre le 11, 1973 - est déporté en Argentine où avec beaucoup de difficultés, il s'est installé et a commencé à pratiquer la médecine.

A partir de ce moment, âgé de 52 ans, il recommence son travail et sa vocation de toujours: le service de la communauté. Rien ne l'arrête, même les douleurs atroces qui résultent d'une intervention chirurgicale grave qu'il a subis en avril de cette anée et dont il n'était pas complètement remis au moment de sa déportation.

Le 19 mai 1976, à 3 heures du matin, des personnes habillées en civil et fortement armées forcèrent la porte du logis du Dr. Liberoff. Ils ont dit être de la Police fédérale. Auparavant, ils étaient entrés, par erreur, chez un voisin du Dr. Liberoff. On a frappé ce voisin brutalment et on l'a menacé jusqu'à ce qu'il dise où demeurait le Dr. Liberoff.

Après avoir envoncé la porte avec le bout de leurs armes, ils ont attaqué le Dr. Liberoff et l'ont frappé d'une manière sadique, ils lui ont couvert la tête et l'ont amené de force vers une destination inconnue.

Avant de laisser la demeure, ces hommes ont dérobé tous les objets de valeur qui se trouvaient dans le logis et dans le bureau du médecin. Des instruments médicaux d'une grande valeur ont été complètement détruits.

Finallement, son épouse, qui relevait d'une grave maladie, a été menacée et avertie de ne rien dire de ce qu'elle avait vu. On n'a reçu aucune nouvelle du Dr. Liberoff depuis ce temps. L'Habeas Corpus demandé en sa faveur a été refusé.

Monseigneur Marozzi est l'évêque de Resistencia, un diocèse dans le nord de l'Argentine. Comme plusieurs évêques, il a reçu de nombreuses demandes d'aide venant des familles ou des amis de personnes disparues ou de prisonniers politiques. Il a toujours répondu avec une grande délicatesse, et, comme pasteur, il a pu visiter la prison de Resistencia. Sa compassion pour ces prisonniers a mis en colère certains secteurs de l'aile droite de la police et de la milice. Ils ont exprimé leur colère en maltraitant davantage nombre de prisonniers qui étaient aidés par l'évêque.

LA MERVEILLEUSE SENSIBILITE D'UN EVEQUE

Le transfert de prisonniers politiques

La situation dans les prisons.

La lettre de l'Evêque Marozzi, dont une copie est incluse, était adressée aux parents des prisonniers politiques détenus à la prison de Resistencia, dans la province de Chaco, n'est qu'une épisode de l'attitude de l'Eglise face aux iniquités actuelles. L'Eglise accompagne tous ceux qui souffrent et condamne toute manifestation irrationnelle de violence. Monseigneur Marozzi, avec eaucoup de compassion, a aidé et continue à aider, sans aucune distinction, tous les prisonniers et leurs parents, un geste qui ne devrait pas attirer de réprésailles. Cependant, une haine inconcevable suscite la vengeance pour une telle solidarité. Cette vengeance s'exerce contre plusieurs prisonniers politiques et syndicaux détenus sans procès légal par le Pouvoir exécutif national..

Témoignage no 1.

Le 30 juin 1976, les personnes mentionnées ici ont été transférées de la prison de Resistencia à la prison de Rawson: Carlos Mariano Zamorano Vega, avocat; Nestor Montenegro, syndicaliste; le Père Nunes, prêtre; Jose Portnoy, étudiant; Ruben Becerra, radical; et Enrique Erro, ex-sénateur de l'Uruguay. Malgré la diversité de fonctions de ces personnes: un prêtre, un chef syndical, deux communistes, un activiste du parti syndical radical civique et un ex-législateur de l'Uruguay qui avait demandé asile politique en Argentine, ils furent tous accusés, si le terme peut avoir quelque valeur, d'être subversifs même s'il n'y a aucune mise en accusation légale contre eux. On les a accusés de "subversion" pour justifier les tortures qu'on leur fit endurer, et justifier aussi le blâme qu'on leur a infligé en regard d'un acte de terrorisme pratiqué contre les bureaux des Forces de la Sécurité fédérale quelques semaines plus tôt. Pendant qu'ils torturaient ces prisonniers politiques, les tortionnaires criaient sans arrêt: "...ceci est pour les 142 orphelins", se référant aux policiers morts dans cet attentat et en d'autres occasions. Cependant, leur principal grief a été perçu par une autre phrase qu'ils criaient aux prisonniers: "C'est vous qui avez soutenu les intérêts de Marozzi et de l'Eglise dans ces méfaits. Chaque blessure, verbale ou physique, recevait la même explication: "cela vous arrive parce que vous êtes "Marozzistes".

La semaine précédent le transfert des prisonniers à Rawson, Zamorano Vega, Montenegro, le Père Nunez, Portnoy, Becerra et Erro ont tous été félicités

en même temps que d'autres prisonniers, par le chef de la sécurité de la prison de Resistencia pour la discipline, l'ordre et l'hygiène dont ils ont fait preuve. La partie de la prison qu'ils habitaient était en très bon ordre. Cet état de chose était le résultat de l'organisation et aussi de la camaraderie qui existait entre les prisonniers. Ce sont probablement les raisons qui ont créé une sigrande cordialité dans les relations entre les prisonniers ci-haut mentionnés et Mgr Marozzi et qui ont valu à ce dernier un immense prestige et un grand respect de la part de tous. Quoique cela semble surprenant, ce qu'on vient de dire, semble avoir attiré des punitions aux prisonniers qui ont été soumis à toutes sortes d'ennuis.

Nestor Montenegro, par exemple,reçut 45 gifles et coups de pied, il les a tous comptés, avant de défaillir. Quand il descendit de l'avion, il reçut d'autres gifles brutales, perdit connaissance encore une fois. Becerra a été continuellement frappé dans les reins et même une semaine plus tard, il y avait du sang dans son urine. Zamorano, Pornoy et Erro ont subi les mêmes traitements; et le Père Nunez a souffert d'une blessure aigue et profonde provenant d'un coup qu'il a reçu sur la tête avec une arme. Malheureusement pour lui, parce qu'il était prêtre, on l'a accusé de liaisons étroites avec le Mazzorisme.

En arrivant à la prison de Rawson, les prisonniers furent enfermés dans des cages appelées "chiquero" ou "chancho", qui mesuraient environ trois mètres carrés. Pendant les 4 premiers jours, 10 prisonniers étaient entassés dans chaque cellule; plus tard, du 5e au 10e jour, on laissa 4 prisonniers dans chaque cellule. Quand les prisonniers sont partis de Resistencia, la température était au-dessus de 30 degrés centigrades, mais à Rawson, des milliers de kilomètres au sud, la température descendit à 5 o 6 degrés sous 0; un froid intense que les prisonniers eurent à endurer sans qu'on les munisse de vêtements plus chauds, dans des cellules sans feu, sans matelas, ni couvertures, sans éclairage et avec un peu d'eau et de pain. Il leur était défendu de sortir de leur "chiquero" pour quelle que raison que ce soit, alors c'est dans la cellule même qu'ils devaient pourvoir à tous leurs besoins, à toutes les nécessités, et activités pendant 10 jours. Ces conditions inhumaines, incluant le froid, les coups, etc. furent cause de dépressions physiques et mentales chez les prisonniers.

On a enfin donné une explication aux représailles bien particulières qu'on a exercées contre les six prisonniers ci-haut mentionnés et beaucoup d'autres. Un des fonctionnaires de la prison de Rawson a dit:"Ceci est le résultat de la publicité subversive venant de Resistencia et afin que vous puissiez vous acclimater".

Témoignage no 2.

Ce cas explique ce qui est arrivé en même temps à un autre groupe de prisonniers transférés aussi de Resistencia à Rawson. Ce groupe comprenait trois jeunes personnes de Cordoba: Vincente Angel Castaneda, Hector Araoz et Guillermo Rojas. Ces trois personnes furent détenues à la prison de Resistencia par le pouvoir exécutif dans la même section que les six prisonniers ci-haut mentionnés.

Le 13 ou 14 avril 1976, Castaneda, Araoz et Rojas furent amenés de Resistencia à la prison Villa Devoto, située dans la capitale fédérale (Buenos Aires). Ils

furent placés dans le bloc cellulaire no 5. Ce bloc est constitué d'un vestibule et de quelques cellules dont chacune peut loger 2 à 3 prisonniers. Cinq ou six prisonniers furent forcés de vivre dans une cellule n'ayant que trois matelas ou couvertures à leur disposition. On leur servait un seul repas par jour, aux environs d'une heure. C'était le déjeuner, le diner et le souper en même temps. Etant données la mauvaise qualité et la petite quantité de nourriture, les prisonniers peuvent se procurer de très petites portions de fromage et de bonbon et de pain à la cantine, quand ils ont de l'argent. Quand ils peuvent se procurer ces petites choses, ils peuvent manger le soir.

Périodiquement, chaque bloc cellulaire de Villa Devoto recevait la visite des gardiens qui surveillaient la section de Requisa, connue sous le nom de "La Patota". Ces gardiens étaient armés de gros bâtons dont ils se servaient pour punir cruellement les prisonniers, sous le moindre prétexte. A la dernière visite de ces gardiens, avant le transfert à la prison de Rawson, Vincente Angel et Hector Araoz ont refusé d'obtempérer à la demande humiliante des gardiens de la "Patota". Ils leur demandait de se dévêtir complètement et de tenir leurs fesses séparées avec leurs mains. Leur refus leur valut une punition que dura 12 jours. Durant cette période, on leur refusa toute récréation, toute visite et toute correspondance. Plus tard, on n'eu aucune communication de tous les prisonniers sous la juridiction du Pouvoir exécutif, et ce, jusqu'au 22 juin 1976.

A la fin de cette période d'isolement, Castaneda et Araoz furent transférés à la prison de Rawson. Au moment de leur départ du bloc cellulaire no 5, on leur couvrit entièrement la tête afin qu'ils ne puissent connaître l'endroit où on les amenait. Néamoins, ils se sont aperçus qu'on amenait deux autres prisonniers avec eux. Un de ces prisonniers était le chef syndical Nelson Collazo. Depuis le départ de la prison jusqu'à l'arrivée à l'avion dans un fourgon de la police, ils reçurent d'innombrables coups. Dans l'avion, ils étaient enchaînés l'un à l'autre, les bras croisés, poignet à poignet, assis par terre la tête entre les genoux. Ils ont fait tout le voyage dans cette position incommode; de plus, les gardiens continuaient à les frapper et à les menacer.

Quand ils furent arrivés, probablement à l'aéroport de Chubut où à la Base aéronavale, "almirante Zar", tous furent projetés en dehors de l'avion comme des poches de patates dans la voiture de la police. Tous étaient blessés par les coups qu'ils avaient reçus sur la tête et par tout le corps. A Rawson, ils restèrent pendant trois heures dans le "chiquero", a plus tard, ils furent placés dans le bloc no 5 avec Zamorano Vega, le Père Nunez, Montenegro, Ruben Becerra et l'ex-sénateur Erro. Portnoy avait été transféré dans une autre cellule. Depuis lors, il y eut une certaine amélioration dans leur situation.

Quel est le but de ces témoignages qui nous ont été envoyés par les parents des détenus de la prison de Rawson. Premièrement, par le truchement de ces quelques cas, ils veulent donner une idée de la généralisation des actes arbitraires commis envers les prisonniers sociaux et politiques détenus en vertu d'un décret du Pouvoir exécutif, sans aucun recours légal. Deuxièmement, ils veulent exposer les implications qui résultent du transfert des prisonniers d'une prison à l'autre: les mauvais traitements, les milliers de milles qu'on met entre les prisonniers et leurs familles, leur travail, leurs compagnons d'étude: tout cela pour miner le moral des prisonniers et affaiblir leur solidarité avec eux. Finallement, ils veulent faire connaître l'accroissement, quoique encore exceptionnel, des actions prises dans le récent trans-

fert de Resistencia à Rawson: les représailles irrationnelles lancées contre l'Eglise à cause de sa sympathie et de son humanisme personnifiés par Mgr Marozzi.

Il est certain que la conduite de Mgr. Marozzi est au-dessus de tout soupçon du point de vue politique. Son oeuvre de solidarité est la suite logique de la doctrine de l'Institution qu'il représente et l'application pratique des déclarations récentes faites par la Conférence épiscopale de l'Argentine. De plus, son travail pour la défense des droits humains coincide avec les déclarations répétées du Gouvernement militaire d'Argentine qui a pris le pouvoir le 24 mars 1976 et de la majorité démocratique des officiers et des troupes des Forces armées d'Argentine.

Informations sur les prisonniers ci-haut mentionnés.

Carlos Mariano Zamorano Vega: Détenu par un décret du Pouvoir exécutif depuis novembre 1974. Citoyen Argentin, 36 ans, avocat dévoué à la défense des prisonniers politiques. Il a été représentant du Parti communiste au comité provincial de Tucuman. Il a été vice-président de la ligue argentine pour les droits humains et aussi candidat à l'exécutif de la Fédération internationale des droits humains (une organisation accréditée auprès des Nations Unies).

Ruben Becerra: détenu par décret du Pouvoir exécutif depuis octobre 1974 dans une descente de la Police au local syndical de l'Electricité et de l'Energie à Cordoba. Il travaillait à la Compagnie provinciale de l'Energie et était un membre actif du Parti communiste.

Le Père Nunez: prêtre de la Province de Misiones. Emprisonné par le Pouvoir exécutif sans procès légal.

Guillermo Rojas: Il fut arrêté sur l'ordre du Pouvoir exécutif sans procès légal depuis le début de l'année 1975. Un citoyen uruguayen qui avait demandé asile politique en Argentine.

Nestor Montenegro: Arrêté sur l'ordre du Pouvoir exécutif depuis le 7 juillet 1974. Il était représentant du syndicat des transports à Buenos Aires. Il a été arrêté en même temps que 150 autres travailleurs.

Jose Adrian Portnoy: Détenu le 17 juin 1975, sous la juridiction du Pouvoir exécutif. Il était un meneur parmi les étudiants et étudiait la biochimie.

Vincente Angel Castaneda: Détenu depuis le 5 décembre 1974, sous la juridiction du pouvoir exécutif et sans procès. Agé de 28 ans, marié, père de deux enfants, il travaillait dans la métallurgie depuis l'âge de 12 ans et il a aussi travaillé comme technicien en électronique. Il était membre de la Fédération de la jeunesse communiste à Cordoba; il était aussi membre du Comité central de cette Fédération, et, membre du Comité provincial du Parti communiste à Cordoba.

Nelson Collazo: Détenu sous la juridiction du Pouvoir exécutif au début de l'année 1975. Il était le réprésentant du syndicat à l'usine de Rigolleau de Berazategui dans la province de Buenos Aires.

LETTRE DE L'ASSEMBLEE EPISCOPALE A LA JUNTE MILITAIRE
publiée dans les journaux le 7 juillet 1976.

"Ceux qui ont signé la présente lettre, les Membres de la Commission exécutive de la Conférence épiscopale de l'Argentine, ont eu aujourd'hui, (7,7,76) la réunion périodique régulière de cette commission , et pendant cette réunion, comme on pouvait s'y attendre nous avons parlé des actes graves de violence qui ont récemment secoué notre pays et de quelque manière inconnus auparavant dans ce pys, et, qui ont intimement peiné le coeur de l'Eglise.

Naturellement, nous voulons parler de l'assassinat d'une communauté religieuse dans la paroisse de Saint-Patrice à Buenos Aires. Nous savons, d'après le discours du Ministre de l'Intérieur et par la présence du Ministre des Relations extérieures et du Culte aux funérailles, ainsi que celle des hauts gradés militaires et des Forces armées et du Gouvernement qui ont partagé notre douleur et, nous osons même dire, notre étonnement.

Mais nous ne pouvons pas, et même nous ne le voulons pas, attirer l'attention uniquement sur ce crime, car, chaque jour les journaux nous rapportent beaucoup d'autres meurtres commis nous ne savons comment, ni quels en sont les responsables..

Tous ces événements sont cause d'agitation et d'inquiétudes chez le peuple argentin. Nous nous demandons, ou plutôt les gens se demandent, de temps à autre et seulement dans l'intimité de leur foyer ou dans un cercle d'amis, parce que la peur se répand, qu'est-ce que tout cela veut dire? Quelles sont ces forces qui ont une telle puissance qui peuvent agir d'une manière si arbitraire envers le peuple et qui jouissent d'une telle impunité et d'une telle capacité de conserver l'anonymat. Et tout naturellement, on commence à se demander: "Quelles garanties, quels droits restent-ils au citoyen ordinaire ?

Il est certain que cet état de chose engendre l'incertitude, chez le peuple, et n'aide pas à ramener la paix tant désirée que le Gouvernement prétend nous apporter.

En nous appuyant sur l'expérience quotidienne de l'Eglise qui reçoit des pétitions de toutes sortes de gens, nous réitérons la demande déjà formulée dans le document de l'Assemblée plénière de la Conférence argentine sur la situation des prisonniers: nous vous demandons donc si il serait possible d'obtenir au moins quelques informations qui apporteraient un réconfort aux familles de ces prisonniers.

Nous désirons tous, et nous, les Evêques, avons le droit de dire que nous le désirons autant que n'importe qui, un avenir de paix, de progrès, de liberté et de vie fraternelle dans notre pays en conformité avec nos meilleurs traditions. Ne sont-ce pas là les traditions les plus enracinées et le plus chrétiennes? Que pouvons-nous désirer de mieux qu'une réaffirmation effective des principes de pensée qui ont donné à notre pays son être et sa liberté? Ces principes sont chrétiens. Donc, nous avons tous la responsabilité de dire que nous désirons un pays où règne le droit pour tous permettant ainsi la réalisation du bien commun.

Répondant aux besoins de nos communautés, nous vous présentons cette requête parce que nous sommes certains de votre compréhension:nous savons que vous êtes des hommes ayant un idéal élevé et que vous voulez servir gé-

néreusement le pays, ses institutions et ses citoyens. Nous nous faisons donc les porte-parole d'un grand nombre de personnes qui ne savent comment s'y prendre ou qui n'osent pas s'adresser directement aux chefs du pays.

Comme pasteurs, nous demandons au Seigneur de vous donner, à vous, nos chefs, la lumière et la force afin de mener à bien les importantes et lourdes responsabilités que vous avez assumées.

Signé par: Cardinaux: Raul A. Primatesta et Juan Carlos Aramburu, Mgr Vincente Zaspa, Archevêque de Santa Fe, Président, premier et second vice-président de la Conférence épiscopale de l'Argentine.

Télégramme du Pape Paul VI, au Cardinal Raul Francisco Primatesta, Président de la Conférence épiscopale de l'Argentine.

"Devant des actes de violence répétés qui ont accumulé les assassinats de prêtres et de religieux, le Saint Père exprime son énergique répulsion pour ces crimes abominables qui sont en contradiction avec l'esprit civil et chrétien du peuple argentin. Uni à la douleur de votre Eminence, des Frères dans l'Episcopat, aux familles des victimes, aux prêtres, aux fidèles, à qui nous demandons de travailler sans se décourager afin de banir toute violence et d'instaurer une vie fraternelle et pacifique. Pour que s'accomplissent ces désirs, je vous offre mon assistance et je vous donne la Bénédiction apostolique.

Publiée dans les Jornaux
le 7 juillet 1976.

VIOLENCE CONTRE LES GENS D'EGLISE EN ARGENTINE

Rapport rédigé par un groupe de prêtres d'Argentine sur le meurtre de 10 prêtres, deux séminaristes et le meurtre présumé d'un évêque. Tous ces incidents sauf un ont eu lieu cette année (1976) et, tel que précisé dans le rapport, ont été perpétrés par des groupements terroristes de droite reliés au gouvernement. Le rapport a été traduit (en anglais) et publié par le Catholic Institue for International Relation. On peut se procurer le texte complet en écrivant au CIIR, I Cambridge Terrace, London, England NW1 4JL, England ($2.00 air mail).

PERE CARLOS FRANCISCO MUJICA

Le 11 mai 1974, à Buenos Aires, le Père Mujica a été assassiné devant l'église S. François Solano de Floresta par un homme à bord d'une Peugeot noire. Il venait de célébrer la messe du soir.

Quelques jours auparavant, le Père Mujica avait célébré une messe de requiem pour M. Jose Chejolan, paysan tué au cours d'une démonstrations politique à la Plaza de Mayo, le square principal de Buenos Aires.

Tout le monde connaissait l'engagement du Père Mujica en faveur des opprimés. "Aujourd'hui plus que jamais, il est nécessaire que nous soyons avec le peuple": telle furent ses dernières paroles.

PERE JOSE TEDESCHI

Le 2 février 1976, le Père Jose Tedeschi a été enlevé de la Villa Itati de Bernal par un groupe de "citoyens" armés. Son corps a été retrouvé quelques jours plus tard les yeux arrachés et portant des marques de tortures. Le Père Tedeschi était un défenseur intrépide des droits de l'homme.

Les habitants de la région sont remplis d'indignation et d'horreur par ce meurtre abominable qu'on n'a jamais pu expliquer.

PERE FRANCISCO SOARES

Le matin du 15 février 1976, au Diocèse de San Isidro, dans la chapelle de Carupa, le Père Soares a été tué d'un coup de feu, ainsi que son frère invalide, par un groupe de gens vêtus d'habits civils.

La mort du Père Soares est reliée à celle de trois autres personnes. Peu auparavant, deux cadres syndicaux du chantier naval Astarsa du Buenos Aires ainsi que la femme de l'un d'entre eux avaient été saisis et torturés à mort. La femme était catéchiste à la chapelle de Carupa. On l'a retrouvée baignant dans son sang, un sein arraché. La division policière de Tigre admet (officieusement, bien sur) la responsabilité de ces meurtres comme faisant partie d'une campagne d'intimidation.

Le Père Soares avait, au cours des funérailles de cette femme, dénoncé ces meurtrés et nommé les responsables.

PERE FRANCISCO JALICS ET ORLANDO YORIO

Le dimanche 30 juillet 1976, à midi, une centaine de membres de la marine Argentine cernait le quartier Bajo Flores de la municipalité d'Avellaneda, dans la banlieue de Buenos Aires. Ils firent irruption dans la chapelle où un prêtre, ami des Père Jalics et Yorio, célébrait la messe. Quand celle-ci fut terminée, ils forcèrent les assistants à sortir à l'exception de neuf catéchistes. En même temps ils occupèrent le presbytère, ayant posté des sentinelles armées sur les toits environnants et barricadé les rues. Les Pères Jalics et Yoris furent retenus captifs.

La maison fut pillée et les soldats interrogèront le Père Yorio durant plusieurs heures sur ses présumés contacts avec le "Marxisme" et les "organisations subversives." Pendant ce temps, on forçait à la pointe de fusile les neuf catéchistes à se tenir debout contre le mur de la chapelle, les mains au-dessus de la tête.

Les Pères Jalics et Yorio furent emmenés dans une voiture. Les catéchistes furent chargés dans un fourgon les yeux bandés et les mains liées. On les conduisit tous, croit-on, à l'école de mécanique navale de Buenos Aires.

L'un des catéchistes était le neveu d'un politicien, M. Francisco Manrigne. Crâce à son intervention, ils furent tous mis en liberté le lendemain après avoir été interrogés et menacés d'être "criblés de balles et jetés dans un fossé si on les revoyait dans le quartier".

Monique, l'une des catéchistes et ancienne religieuse, avait été saisie quelques jours auparavant. Après la descente de l'escouade dans la banlieue, le corps de Monique fut livré à ses parents par la Marine.

Celle-ci nie tenir en captivité les Pères Jolics et Yorio, nul ne sait où ils sont, ou s'ils sont morts ou en vie. Aucun renseignement n'a été envoyé à leur supérieur jésuite ou au Vicaire apostolique de Flores.

PERE KELLY, DUFFAU ET LEACEN; SEMINARISTES BARLETTI ET BERBEITO

Le dimanche 27 juin 1976, le prêtre de San Patricio (dans la municipalité de Belgrano, en banlieue de Buenos Aires) a affirmé dans son sermon que la peine capitale est une violation des droits de l'homme.

Un séminariste de nom de Salvador Barbeito qui enseignait à l'ecole de San Maron, avait reçu des menaces anonymes. Il était évident que les auteurs de celles-ci étaient en désaccord avec ce qu'on enseignait à l'école aux catéchistes. Bien que la pariosse ne fût pas liée au Mouvement des Prêtres du Tiers-Monde, elle n'en partageait pas moins l'esprit et l'orientation du Concile de Vatican II et de la Conférence de 1968, des évêques latino-américains de Medellin, en Colombie.

Les enseignants de l'école San Patricio avaient également reçu des menaces de violence.

Aux petites heures du matin, le dimanche 4 juillet 1976, le fils d'un officier éminent domicilé dans cette circonscription remarqua une Peugeot dans laquelle se trouvaient quatre hommes d'allure suspecte. Les clignotants de la voiture s'allumèrent. Le jeune homme rapporta ce qui se passait à la Station 37 de la Police fédérale qui ignora le renseignement.

Enfin, le jeune homme s'identifia à la Police dans l'espoir que celle-ci porterait attention à son rapport. On lui offrit de le reconduire chez lui dans une voiture policière. Il refusa l'offre. Passant de nouveau près de l'endroit, il vit une voiture de la police s'approcher de la Peugeot, puis s'éloigner après un échange de quelques paroles.

Le jeune homme rentra chez lui et parla de la chose au gardien de sécurité de sa maison. Le policier lui dit que les occupants de la Peugeot s'étaient identifiés comme agents de la police secrète SIDE et dit qu'ils "étaient

venus faire disparaître les pinkos".

De sa fenêtre, le jeune homme vit entrer et sortir du presbytère des hommes armés. Il crut qu'ils avaient demandé au prêtre la permission d'entrer chez lui pour leurs propres besoins. Vers 2:55 du matin, la Peugeot partit en vitesse.

Le jour venu, un garçon de la paroisse frappa à la porte du presbytère. Il n'y eut pas de réponse. Il entra par une fenêtre et trouva les Pères Duffau, Kelly et Leacen ainsi que les séminaristes Jose Emilio Barletti et Salvador Barbeito fusillés dans leurs chambres. Les prêtres portaient à la bouche les marques de coups de crosse de fusil.

Sur l'un des tapis de la maison se lisaient des slogans peints à l'aérosol: "Pour avoir corrompu l'esprit neuf des jeunes"; et à la craie sur l'une des portes: "Pour nos camarades morts à la sécurité fédérale". Les slogans à la craie furent aussitôt effacés par les policiers à leur arrivée le dimanche matin.

MGR ENRIQUE ANGELELLI
PERES LONGUEVILLE ET MURIAS

Peu de temps avant le coup d'état du 24 mars 1976, Mgr. Enrique Angelelli, évêque de La Rioja, à une messe célébrée à la chapelle de la Base aérienne de Chamical, mit ses auditeurs en garde contre un tel coup d'état. Un officier de marque se plaignit de ce sermon disant qu'il n'était pas venu à la messe pour entendre parler de politique. Mgr. Angelelli retira le service religieux de la Base. Mgr Victor Bonamin, aumônier militaire d'un rang supérieur, faisant fi de l'évêque du lieu, se rendit plus tard à la Base militaire pour y célébrer la messe.

Deux prêtres de Chamical, les Pères Longueville et Murias, soutinrent l'action de leur évêque. Le Père Gabriel Longueville était français. Il oeuvrait à la Rioja depuis cinq ans. Il était l'un des nombreux prêtres d'origine étrangère travaillant en Argentine. Le Père Carlos Dios Murias était un argentin, né à Cordoba, et il était franciscain. Il y avait un peu plus d'un an qu'il se trouvait à Chamical. Avant d'aller au séminaire, il avait été élève du Collège militaire de Cordoba. Un grand nombre de ses anciens compagnons d'étude sont maintenant officiers de l'armée argentine.

Dans la grande paroisse de Chamical, il existait depuis longtemps une tension entre l'Eglise et le groupe d'extrême droite "Tradicion, Familia y Propiedad", dont l'un des sièges sociaux se trouvait dans la ville. Le TFP publia à cette période dans divers quotidiens des articles dénonçant l'évêque et son clergé. Les sermons des prêtres de Chamical furent enregistrés régulièrement.

Deux semaines avant la mort des deux prêtres, un leader communautaire du nom de Wenceslao, fut fusillé à bout portant à sa porte. Avant de le tuer,

rapporte son épouse, on lui a demandé: "Où sont les prêtres?"

Les Pères Longueville et Murias soupaient chez les soeurs qui demeuraient dans la maison voisine du presbytère, quand deux hommes, portant des lettres de créance de la Police fédérale, vinrent les demander. De toute évidence, ils ne les connaissaient pas personnellement. Ils causèrent seuls avec eux durant dix minutes. Les policiers vinrent ensuite saluer les soeurs, disant qu'ils étaient venus chercher les prêtres pour les emmener à la Rioja afin qu'ils puissent identifier des prisonniers.

Les prêtres, accompagnés des policiers, se rendirent au presbytère pour y chercher des effets personnels, car ils entendaient profiter de leur visite à La Rioja pour participer à une session de pastorale de quelques jours commençant le lundi suivant.

Les soeurs se rendirent à La Rioja à 4 heures du matin pour rapporter les incidents de la veille à l'évêque.

On découvrit les corps des deux prêtres à Chanar, à quelques kilomètres au sud de Chamical. Celui de Père Carlos Dios Murias portait des marques de mauvais traitements. Les gens des bidonvilles avoisinants avaient entendu des coups de fusil tôt le matin et cru qu'il s'agissait de chasseurs.

Des travailleurs du rail avaient vu deux ballots le long de la voie ferrée et les avaient pris pour des cheminots endormis. Dans l'après-midi, sur le chemin du retour, ils virent à nouveau les deux ballots qu'il trouvèrent enveloppés de couvertures de l'armée. Ils sonnèrent l'alarme et découvrirent les corps. Une liste de noms de prêtres avait été laissée avec les corps. Quand ceux-ci furent conduits à la morgue, la première chose qu'on eut soin de faire fut de brûler les couvertures.

En apprenant l'arrestation des Pères Longueville et Murias, Mgr Angelelli se rendit immédiatement à Chamical. Dans l'homélie d'une heure qu'il prononça aux funérailles des Pères Longueville et Murias, il fit l'éloge de leur esprit de sacrifice et parla des motifs qui avaient pu provoquer leur assassinat. Mgr Angelelli était d'avis qu'on les avait tués "pour réduire au silence la voix de l'Eglise - la voix de ceux qui sont sans voix". Il demeura à Chamical encore quelques jours durant lesquels il eut trois rencontres avec ses prêtres.

La veille de sa mort, le 3 août 1976, Mgr. Angelelli et le prêtre qui l'accompagnait retournèrent après le souper au presbytère de Chamical. Il remarquèrent des mouvements insolites sur le terrain vacant derrière la maison, où ils avaient laissé leur fourgon, une Fiat Multicarga. Aussitôt un véhicule dont les phares étaient éteints, s'éloigna par une rue secondaire.

Le jour suivant vers les 15:00 heures, Mgr. Angelelli et le prêtre partirent pour La Rioja dans le fourgon. A Punta de los Llanos, Route 38, une Peugeot les rejoignit et, après les avoir observés quelque temps, força le fourgon à se ranger au bord de la route. L'épaulement était pavé. Quand le

fourgon tenta de se remettre en route, il éclata et bondit à une distance de 16 mètres, retomba à l'envers et bondit à nouveau à 13 mètres plus loin, en roulant plusieurs fois sur lui-même. Mgr Angelelli fut projeté à travers le pare-brise et mourut instantanément sous le choc.Son compagnon fut recueilli dans une voiture privée et reconduit à Chamical.

Le corps de Mgr. Angelelli fut laissé sur la route jusqu'à 20:40 heures, alors que le juge se rendit sur les lieux. On enleva aussitôt le fourgon pour le transporter à la Base aérienne. Contrairement à ce que prétendent les rapports officiels, il n'y avait pas de crevaison à la roue gauche arrière.

L'évêque avait en sa possession une serviette contenant un rapport sur la mort des prêtres de Chamical. Cette serviette disparut mystérieusement. (Toutefois, la hiérarchie possède des copies de ce rapport).

Par ordre du juge, un comité de la police fut envoyé au bureau diocésain pour fouiller les locaux personnels de l'évêque. Le Vicaire général leur refusa cette permission, s'appuyant sur le droit canonique.

Alors que les restes de Mgr. Angelelli étaient déjà préparés pour les funérailles, le juge en ordonna l'autopsie. Ils ne furent rendus à ses proches pour l'enterrement que le lendemain à cinq heures du matin. Dix évêques et quatre-vingts prêtres concélébrèrent la messe des funérailles en présence d'une foule énorme.

De tous le gens de La Rioja à qui nous avons parlé, il n'en est aucun qui doute des circonstances réelles de cet "accident".

COMMUNAUTE DE LA SALETTE CORDOBA

La Salette est une maison religieuse fondée il y a quelques anées et où habitent surtout des prêtres nord-américains. Le Père Santiago Weeks en est responsable depuis sa fondation. Cinq séminaristes demeuraient dans cette maison.

Les activités pastorales de la communauté de La Salette ressemblaient à celles de la paroisse de San Patricio, dont nous avons parlé plus haut. Le 3 août 1976, vers les minuit, des gens se présentèrent à la maison et s'identifièrent comme des membres des Forces de l'Ordre. Heureusement, une religieuse qui s'y trouvait, eut un pressentiment et avertit immédiatement l'archevêque de Cordoba. Entre temps, le Père Weeks fut saisi ainsi que les cinq séminaristes.

L'archevêque prévint des officiers supérieurs du Troisième Régiment de l'armée, dont le général Vaquero. Grâce a cette initiative, les meurtres redoutés n'eurent pas lieu comme à Chamical, et la Police admit détenir les prêtres.

Ce matin là, il y eut un reportage de la police que celle-ci disait provenir de guerrilleros Montoneros voulant qu'une troupe de commandos Montoneros aient fait justice à la Salette.

A la suite de pressions faites par le gouvernement américain, le Père Weeks fut déporté. Au moment où nous écrivons, nul ne sait ce qui est arrivé aux cinq séminaristes, ni où ils se trouvent.

Une scène à l'intérieur d'un refuge, sous les auspices du Haut-Commissariat pour les réfugiés à Buenos Aires.

PERSECUTES DANS LEURS PROPRES PAYS:

EMPRISONNES EN ARGENTINE

Les citoyens des pays avoisinants qui ont cherché refuge dans notre pays pour échapper à la persécution politique chez eux, se retrouvent, comme dans une histoire kafkaienne, aux prises avec la police argentine. Ce qui est pire encore, c'est que la police des pays avoisinants agit en toute liberté en Argentine, choisissant ses victimes et les ramenant à leur pays d'origine pour les torturer ou encore les livrer à la police argentine. En témoignage vivant de ce genre de persécution, voici une lettre écrite par des citoyens Uruguayens détenus à la prison de Sierra Chica.

"Les signataires de cette lettre, Dante Lopez, Acuna Aguero, Rodolfo Campbell, Rogue Carpanessi et Miguel Dabena, sont détenus à la prison de Sierra Chica, Unité 2, à la merci du Pouvoir Exécutif. Nous présentons notre cause comme suit":

"Nous, ainsi que d'autres de nos amis détenus ici et à l'Unité 8 à Olmos, La Plata, sommes de ces couches de la population uruguayenne qu'une dictature civile-militaire oppressive a forcés de s'exiler de notre pays."

"Contre cette dictature exercée aujourd'hui par Bordaberry (la lettre fut rédigée en 1975), nous avons lutté de concert avec des milliers de travailleurs du Centre National du Travail (C.N.T.) ainsi que dans les luttes politiques avec Frente Amplio et le Mouvement du 26 mars."

"En conséquence de notre participation à ces luttes, nos noms ont été inscrits sur la "liste noire" des gérants et des patrons, ce qui a entraîné la perte de nos emplois et l'impossibilité de trouver du travail dans notre pays. Nous avons aussi subi la persécution et l'emprisonnement aux mains du Pouvoir Exécutif de l'Uruguay. Pour toutes ces raisons, tout comme des milliers d'autres Uruguayens, nous nous sommes vus forcés d'émigrer, pour chercher du travail et renouveler nos forces dans notre poursuite de la liberté, de la justice et de la dignité pour notre pays. Mais, à un certain moment, notre situation en Argentine commence à se tendre. La dictature Uruguayenne trouva en Argentine des conditions favorables à l'exercice de ses activités répressives, ne cessant de torturer, kidnapper et assassiner les gens. En octobre 1974, trois jeunes Uruguayens, Banfi, Latronica et Jabif furent assassinés, et bien que l'identité des coupables fut connue de leurs parents, aucune mesure ne fut prise contre eux. Cinq autres Uruguayens furent kidnappés à Buenos Aires en décembre 1974: Garcia, Hermandy, Brunn et son épouse, et Stefanelli. Le 27 décembre 1974, on les trouva morts d'un coup de feu à Soca, environ 40 kilomètres de Montevideo, en Uruguay. Plus tard, d'autres personnes disparurent, entre autres Natalio Dergam. Nul ne sait, depuis le début de 1975, ce que lui et d'autres sont devenus."

"C'est au cours de cette série d'événements qu'à la fin de mars et au début d'avril nous avons été saisis et liés et qu'on nous a bandé les yeux.

Nous avons été brutalement torturés par la police uruguayenne et le personnel militaire qui agissent ouvertement dans les stations de police de Buenos Aires. De tels agissements constituent non seulement un outrage aux droits de la personne humaine et aux sentiments démocratiques du peuple d'Argentine, mais aussi une flagrante et grossière injure à la souveraineté de l'Argentine où des tortionnaires de l'Uruguay exercent leurs activités infames dans les locaux des organismes de sécurité de la République argentine."

"Depuis ces événements jusqu'à la fin d'avril 1975, nous avons été gardés dans les locaux de la police, Unité 2, avec d'autres détenus à la merci du Pouvoir Exécutif. En dépit des cinq mois qui se sont écoulés depuis, le juge de l'endroit n'a rendu aucune décision à notre sujet."

"Malgré la solidarité généreuse de nos amis de l'Argentine, notre situation est particulièrement difficile ici à cause de la pénurie d'avocats et par conséquent de la presqu'impossibilité de présenter une forte défense devant le magistrat ou à la Cour d'Appel".

"C'est pour solliciter ce genre d'assistance que nous nous adressons à la Ligue des Droits de l'Homme... Nous savons les difficultés que vous avez rencontrées et vos activités très nombreuses, mais nous espérons qu'étant donné notre situation, vous accorderez votre attention à notre requête."

Source: "Ligue des Droits de l'Homme en Argentine"
Buenos Aires, Octobre 1975.

23 août 1976

Général Jorge Rafael Videla
Président de la République d'Argentine

Excellence,

Plus que l'exercice légitime d'un droit ou l'aptitude à formuler une requête, la dénonciation qui suit résulte d'un impérieux devoir de conscience enraciné dans l'essence même de la dignité humaine.

Les signataires de cette dénonciation sont des parents (mères, pères, époux, épouses, soeurs et frères, etc), d'un groupe de dix-neuf Uruguayens kidnappés de leurs résidences dans la ville de Buenos Aires au milieu de juillet 1976.

De tels enlèvements -réalisés au mépris barbare de ceux qui les accomplissaient de force- ont eu lieu presque simultanément, tous de façon et dans des circonstances à peu près semblables. L'impunité qui a protégé les coupables a permis au public d'être témoin de la majeure partie des événements. Ainsi, l'on a pu savoir qu'ils étaient non moins de dix, en habits civils et fortement armés. Tôt le matin, ils ont pénétré de force dans les maisons de leurs victimes, se disant agents de police mais ne montrant aucune pièce d'identification.

A la triste nouvelle de ces actes criminels, avec toute l'angoisse que vous pouvez concevoir, nous faisons tout en notre pouvoir pour repérer ceux que nous aimons ou pour obtenir quelqu'indice permettant d'espérer qu'ils seront bientôt retrouvés.

Veuillez comprendre, M. le Président, la catastrophe inouïe que représente pour nous le tourment de cette recherche incessante de nos enfants, de nos époux, de nos frères et soeurs, de tous ces jeunes -très jeunes pour la plupart- qui sont disparus d'une façon ignominieuse.

Les jours passent, l'un après l'autre, dans une recherche ininterrompue et infernale d'au moins quelqu'indice de leur existence.

Tous nos efforts ont été vains. Il n'y a eu aucune réaction officielle aux événements que nous avons dénoncés. Nous retournons maintenant dans notre pays, déçus devant l'irresponsabilité à laquelle nous nous sommes heurtés et le coeur lourd d'une douleur qui ne fait que s'accroître. Chaque instant qui passe n'a de sens que dans l'attente de retrouver les victimes d'une telle barbarie.

Mais nous ne pouvons tolérer en nous-mêmes l'impuissance et la résignation. Elles nous condamneraient à une attente passive faite d'inconsolable et interminable expectation. Dans bien des cas, la résignation est une vertu humaine. Dans le nôtre, ce serait la négation de l'amour, de la responsabilité, de la solidarité humaine. C'est pourquoi, M. le président, nous ne pouvons manquer à de telles vertus, tout comme vous ne pouvez y manquer non plus, faisant fi de notre condition de mères, de pères et d'êtres humains.

Parce que vous, M. le président, êtes la plus haute instance de la nation, que vous représentez l'honneur et le visage des Forces armées, que vous avez la responsabilité d'assurer et de réaffirmer la foi aux valeurs suprêmes auxquelles vous vous êtes voué par serment en assumant votre charge, parce que vous aussi, M. le président, êtes père de famille et, enfin, chrétien comme vous l'avez solennellement déclaré, vous êtes tenu inexorablement de désavouer la barbarie que nous dénonçons dans ces lignes: il faut que vous soyez déterminé de nous répondre avec la ferme décision qui assurera le repérage de ces personnes dont on n'a eu jusqu'à maintenant aucun souci.

La douleur de chacun de nous est la douleur de tous. C'est la vôtre aussi. Nous espérons donc aujourd'hui que vous nous répondrez, que vous entreprendrez une action ferme et que nous reverrons bientôt ceux qui nous sont chers.

Veuillez accepter, M. le président, l'angoisse que nous vous exprimons et notre ferme conviction que vous réagirez immédiatement à la barbarie, à l'ignominie et à l'indignité que nous vous avons fait connaître.

Pères et mères comme vous,

(Le texte original porte la signature des parents)

TEMOIGNAGES RECUEILLIS EN ARGENTINE DE REFUGIES URUGUAYENS ET CHILIENS QUI CHERCHENT A QUITTER CE PAYS A CAUSE DE MENACES CONTRE LEUR VIE ET DE LA REPRESSION POLITIQUE QUI Y SEVIT.

1er cas - Une Uruguayenne

Situation en Uruguay:

Elle n'a aucune affiliation politique et ne participe personnellement à aucune activité politique. Ses ennuis proviennent de la participation active de sa soeur qui a été l'objet de recherches intensives par la police. Pour cette raison, elle fut détenue pour la primière fois en 1974 durant 3 jours et demi, et interrogée au sujet de sa soeur et de ses propres relations politiques avec elle.

La même anée, elle fut de nouveau détenue durant 4 jours, ayant, cette fois, été saisie dans sa maison qui fut violemment saccagée. Elle-même fut encore battue.

En 1975, elle se rendit à Buenos Aires pour hâter, par tous les moyens possibles, les procédures en vue de la libération de sa soeur. De retour en Uruguay en avril 1976, elle arrivait à Colonia lorsqu'elle fut sauvée de justesse d'une nouvelle arrestation par son frère qui avait obtenu pour elle un certificat de bonne conduite. Elle demeura 15 jours en Uruguay, puis retourna en Argentine. Les 20 jours de son visa étant écoulés, elle revient en Uruguay en vue d'obtenir un nouveau visa de 3 mois. Ses parents s'effrayèrent et au bout de quelques jours, le 2 août 1976, elle arrivait à Buenos Aires où elle se trouve encore.

Situation en Argentine:

Sa présence au pays est illégale, puisque les 20 jours de son visa sont expirés. Elle n'a entrepris aucune démarche en vue de partir.

Elle rend visite fréquemment à des prisonniers politiques, en particulier aux parents du petit garçon qu'elle garde. Le premier signal de danger en Argentine s'est fait sentir le samedi, 21 septembre 1976. En arrivant chez elle de retour d'Olmos, elle apprend que des civils armés sont venus à sa recherche. Elle se trouve donc dans l'obligation de déménager . Elle a plus de raisons qu'il n'en faut de craindre pour sa propre sécurité et pour celle du petit garçon dont elle a soin. (NOTE: Elle a eu l'autorisation de prendre soin d'un petit garçon de 2 ½ ans, mais non celle de l'emmener hors du pays. Elle entend se procurer cell-ci).

Le 24 septembre, pendant qu'elle faisait un appel téléphonique du restau-

rant Entre Rios y Mexico, une escouade de police armée fit irruption. Ils s'emparèrent de tous ceux qui s'y trouvaient ainsi que d'autres personnes qui étaient sur la rue et les conduisirent tous, gardés par des hommes armé et des chiens, au commissariat de police de la rue Venezuela. La femme y demeura 36 heures. Elle montra son certificat de bonne conduite apporté d'Uruguay.

2e cas - Une Uruguayenne

Situation en Uruguay

Jusqu'à la création du Frente Amplio, elle appartenait au parti socialiste. A partir de ce moment, elle se joignit au Mouvement du 26 mars. Elle fut employée comme professeur de français et déléguée de l'association des professeurs à Montevideo.

Elle fut arrêtée pour la première fois à Montevideo après le coup d'état, alors qu'on l'enleva de sa maison pour la conduire aux quartiers généraux de la police sous l'accusation d'être une "Tupamaro". Elle y fut détenue plusieurs jours, puis relâchée sans aucune inculpation.

En 1974, elle fut de nouveau enlevée de sa demeure et conduite à un local de l'armée de Montevideo, puis plus tard à celui du bataillon Treinta y Tres. Accusée encore d'être une "Tupamaro", elle fut incarcérée durant quatre mois.

Le compagnon arrêté en même temps qu'elle la première fois est toujours en prison, ayant reçu une sentence de 10 à 30 ans.

Au sortir de sa seconde incarcération, elle dut subir des traitements neurologiques d'urgence, continués par la suite. Pour raisons de santé et surtout dans la crainte d'une nouvelle arrestation, elle partit pour l'Argentine.

Situation en Argentine

Elle a un permis temporaire de résidence se terminant le 18 juin 1977.

Le Canada lui a refusé un permis d'émigration. Elle affirme qu'un haut fonctionnaire de l'Ambassade française en Argentine lui a fait savoir que si elle obtient l'appui des Nations Unies auprès de la France, il se chargera de négocier son visa en dedans de quinza (15) jours.

Insécurité en Argentine

En janvier de cette année, elle demeurait avec une famille uruguayenne lorsque des policiers de l'Uruguay se présenteront en personne demandant à lui parler. Ils repartirent après avoir examiné ses effets et lui avoir pris un calepin d'adresses. Ils l'avertirent de n'avoir d'autres

allées et venues qu'entre sa demeure et son lieu de travail et de ne participer à aucune activité, sous peine d'être enfermée sur un navire et ramenée en Uruguay. Ils promirent de revenir (ce qu'ils ne firent point).

Par la suite elle changea plusieurs fois d'adresse. En août 1976, elle fut suivie jusqu'à son hôtel par un homme armé. Dans le corridor de l'hôtel, il leva contre elle un révolver et se mit à exiger ses papiers et à en prendre note. Après quoi il la laissa aller. Dix jours plus tard, le propriétaire de cet hotel l'informa que des policiers étaient venus prendre la liste des occupants de l'hotel dans le but de se renseigner dans leur poursuite des extrémistes. A la suite de cet incident, elle dut encore changer de résidence.

En plus de l'insécurité réelle qui justifie ses craintes, sa santé continue de se détériorer. Elle reçoit actuellement des traitements médicaux.

3e cas - Un Chilien

Situation au Chili:

Membre du parti chilien MAPU-O.C. depuis 1970, secrétaire politique d'un groupement populaire et animateur de quartier, il était employé d'une entreprise en construction, COMASA, depuis 1966. En novembre 1973, il fut congédité pour des raisons politiques.

Au mois d'août 1974, il fut saisi dans sa demeure et conduit au Stadium du Chili. Il avait été président d'un groupement de quartier établi après le coup d'état et soumis à une surveillance serrée parce qu'aux élections de mars 1973, quelques-uns des candidats venaient de ce quartier. Il fut libéré après neuf jours d'emprisonnement.

Plusieurs jours après il fut de nouveau détenu pour une brève période. Les interrogations portèrent surtout sur sa participation à des activités politiques et sur sa présumée connaissance d'éléments activistes du quartier. Ce qui rendait sa situation encore plus précaire, c'était d'avoir été l'animateur d'un mouvement considéré par les nouveaux maîtres comme une invasion illégale des terres.

Conscient de son insécurité et vu le risque constant de nouvelles arrestations, il quitta le pays.

Situation en Argentine:

Sa présence en Argentine est illégale. Il a entamé des démarches pour s'établir dans ce pays et obtenir la certification que les procédures étaient en marche. Il n'a pas réussi à obtenir son permis d'immigration. La raison en est qu'ayant entrepris des procédures en vue de partir pour l'Australie, il a cru n'être en Argentine que peu de temps encore et en conséquence a cessé d'aller au Bureau National de l'Immigration (D.N.M.)

pour les procédures de son établissement au pays.

Démarches en vue de quitter le pays: refusé par le Canada et la Grande Bretagne; dans l'attente d'une réponse de l'Australie.

Insécurité en Argentine:

Le dimanche, 8 août 1976, sa femme se trouvait à bord d'un taxi collectif lorsque celui-ci fut arrêté par la police. Tous les occupants furent interrogés et on leur prit tous leurs papiers. La femme avait son passeport, ses cartes d'identité et celles de ses enfants, un certificat de mariage et d'autres documents. On lui donna rendez-vous au Bureau nationa de l'immigration pour réclamer ces documents. Elle se présenta à ce bureau le mercredi, 11 août; on ne lui rendit que les certificats d'identité et de mariage. En outre, on lui donna une carte portant une date limite pour son départ du pays - date qui est maintenant passée.

4ième cas - Un Chilien

Situation au Chili:

Le début de ses activités politiques date de 1969 comme sympathisant du Parti communiste. Par la suite, en 1972, il devint membre du Parti. Il assuma la charge d'avocat politique aux élections tenues sous le gouvernement de l'Unité Populaire, 1970-73. Il fut aussi membre d'un comité de quartier (J.A.P.) de la Commune de La Granja (1972-73) ainsi que d'un comité de vigilance de la même commune opérant au niveau du barrio. Le lendemain du coup d'état du 11 septembre 1973, il fut arrêté par la police pour ses activités au sein du J.A.P. et détenu huit jours au commissariat de San Gregorio. Il fut relâché grâce à l'intervention d'un parent qui était ministre de l'Eglise Evangélique. Employé comme chauffeur par le journal La Tercera, il fut, à la suite du changement de gouvernement, sommé de donner sa démission. De plus, étant caporal de la Réserve militaire, lorsque la Junte somma les troupes, il décida de quitter le pays.

Situation en Argentine:

En mai 1975, pressé par la possibilité d'une arrestation au Chili et par le chômage forcé auquel il était réduit dans son propre pays, il pénétra en Argentine comme touriste. Peu de temps après, il lui fallait des renseignements sur son passé certifiés par le Consulat chilien. Ces procédures prennent presque cinq mois. Entre temps, la maladie l'a empêché de poursuivre des démarches, et quand il fut de nouveau en mesure de les reprendre, les dispositions du Bureau avaient changé et l'on avait suspendu les procédures d'immigration.

Insécurité en Argentine:

Le premier signal d'insécurité fut son arrestation sur la rue, le 30 juillet.

Il fut détenu vingt quatre heures au Troisième Commissariat en vue de vérifier ses antécédents. Plus tard, il fut enlevé de sa maison par trois civils se disant agents de police, bien qu'ils ne produisirent aucune pièce d'identité. Ils le firent monter dans une voiture les mains liées et la tête voilée, et le conduisirent à une distance de 45 minutes dans un endroit inconnu. On le força aussitôt à descendre un escalier, puis on le battit brutalement avec un objet - peut-être - de caoutchouc. On l'interrogea sur ses activités politiques, sur ses informations au sujet de leaders, de lieux de rencontres et de cachettes d'armes. On le laissa seul pendant 2 heures, puis on lui ôta ses vêtements et d'autres personnes arrivérent. L'interrogation reprit et cette fois on lui fit des brûlures au bras gauche (apparemment avec des cigarettes) ainsi qu'aux jambes. Ayant cessé de le torturer, on lui ordonna de se vêtir et on l'emmena à un autre endroit. Au plus fort de ces procédés on lui faisait des menaces disant que s'il ne quittait pas le pays "on lui flamberait la cervelle". On le conduisit en voiture pour le laisser, au petit matin, à l'angle des rues Gral. Pay et Rivadavia.

A P P E N D I C E I

LISTE D'URUGUAYENS TORTURES A MORT (1972-1976)

1972

22 mai - Walter Sanzo Bianchi, 32 ans, travailleur spécialisé, 2 enfants
25 mai - Luis Carlos Batalla, 32 ans, maçon, 2 enfants
3 juin - Edison Marin, manoeuvre
28 juin - Juan Fachineli, professeur
15 juillet - Hector Lorenzo Jurado, pasteur méthodiste
23 juillet - Carlos Alvariza, 38 ans, médecin, 3 enfants

1973

12 mars - Roberto Gomensora, 23 ans, étudiant
25 mai - Oscar F.Fernandez Mendieta,paysan, ancien séminariste
12 juin - Ruben Luzardo
22 août - Walter H. Arteche, 27 ans
septembre - Hugo Leonardo de los Santos, étudiant
19 décembre - Gilberto Gowland, travailleur

1974

5 mars - Aldo Perrini, 34 ans, gardien d'entrepôt, 2 enfants
21 avril - Laura Raggio, 20 ans, étudiante
12 mai - Alberto Blanco
29 juin - Nibya Sabalsagaray, 24 ans, professeur
12 août - Anselmo Garcia, employé de banque
22 novembre - Ivan Morales, 26 ans, 3 enfants
novembre - Horacio Mujica
13 décembre - Luis Eduardo Gonzalez Gonzales, 22 ans
20 décembre - Graciela Estefanell, 34 ans
- Maria de los Angeles Corbo de Brum, 26 ans
- Hector D. Brum Cornelius, 28 ans
- Mirtha Y. Hernandez de Garcia, 29 ans
- Floreal Garcia Larrosa, 31 ans

N.B.: L'enfant de ces derniers, Amaral Garcia Larrosa, 3 ans, a disparu et nul ne sait à ce jour où il se trouve.

1975

29 avril - Amelia Lavagna de Tizzo, 58 ans
mai - Jose D. Rodriguez Lic., préfet
30 juillet - Alvaro Balbi, 34 ans, employé, musicien, 4 enfants
26 septembre - Carlos Cruchaga, 63 ans, médecin
29 septembre - Pedro Ricardo Lerena Martinez, 33 ans, employé, 2 enfants
16 décembre - Carlos M. Argenta Estable, 64 ans, débardeur

1976

5 janvier - Julian Lopez, débardeur

2 mars - Oscar E. Bonifacio Oliveira, 56 ans. travailleur
10 mars - Eduardo Mondello Techera
mars - Ivo Fernandez, débardeur
- Aldabalde, mineur
avril - Yic, maçon
20 avril - Talba Juarez de Fachello, 29 ans, étudiant
23 avril - Ary Cabrera, 48 ans, employé de banque, 2 enfants
- Eduardo Chissola, 28 ans, étudiant
- Elida Alvarez de Anzalone, 24 ans, étudiante en droit, 1 enfant
- Ricardo Gil Iribarne, 27 ans, professeur, 1 enfant
- Luis Ferreira, 38 ans, travailleur
20 mai - Zelmar Michelini, 53 ans, 10 enfants, homme politique, ancien président de la Maison des Députés
- William Whitelaw Blanco, 28 ans, étudiant, 2 enfants
- Rosario Barredo de Schroeder, 27 ans, 3 enfants

LISTE D'URUGUAYENS ASSASSINES A BUENOS AIRES

1974

24 décembre - Raul Fielman, étudiant et travailleur

1975

24 mars - Margarito Mendez, 35 ans
24 octobre - Daniel Banfi, 23 ans, employé
- Luis Latronica, 25 ans
- Guillermo Jabif, 22 ans, employé
11 novembre - Natalio Dergan, 52 ans

PERSONNES DISPARUES A MONTEVIDEO

1975

30 novembre - Fernando Miranda 52 ans, écrivain et professeur
décembre - Eduardo Bleier

URUGUAYENS DISPARUS A BUENOS AIRES

1976

- Felix Miguez
- Ricardo del Fabro, 25 ans
- Adriana Ferrara de Nogueira, 22 ans
2 février - Winston Mazzuchi, 31 ans
- Nebio Ariel Melo, 32 ans
19 mai - Manuel Liberoff, 55 ans, médecin
- Ettore Pierri, journaliste
- Hugo Gomensoro
- Maria del Pilar Montedonico, 26 ans
10 juin - Gerardo Gatti, 45 ans
- Hugo Mendez, leader syndical (arrêté avec sa femme)

DOCUMENTS

Dans les documents qui suivent, nous présentons des faits pouvant aider à évaluer la situation dans les pays du sud de l'Amérique Latine, et à réfléchir sur l'action que les Canadiens conscientisés devraient entreprendre.

EXTRAITS DU

Rapport de l'enquête du Comité Ad Hoc sur la situation actuelle des droits de l'homme au Chili, Conseil Socio-Economique des Nations Unies.
8 octobre 1976.

73. (Dans son compte-rendu de 1975) "Le Groupe de Travail estime qu'on invoque abusivement l'Etat de Siège au Chili pour justifier et dissimuler toutes sortes de mesures qui dérogent de l'application normale des lois et de saines procédures judiciaires. Il émet l'opinion qu'une restauration réelle des droits de l'homme ne sera possible au Chili que par la révocation de l'Etat de Siège tel qu'appliqué jusqu'ici, ou au moins par la définition plus précise de ses effets.."

80. "... le terme "subversif" n'apparaît jusqu'ici que rarement dans les lois pénales du Chili. Néanmoins, les définitions de ce terme en tant que contenu dans les décrets promulgés (en période d'Etat de Siège) étaient tellement vagues qu'elles pouvaient servir de prétextes à l'arrestation et à la poursuite judiciaire de presque toute personne au Chili envers qui les autorités éprouvent quelque soupçon ou ressentiment, ou qu'elles souhaitent éliminer de la vie normale."

82. "M. Hernan Montealegre, avocat chilien distingué, qui a étudié la théologie plusieurs années et cherché activement à défendre les droits civils au Chili, a été arrêté sous accusation d'actes subversifs. L'un de ses avocats ayant fait une requête en sa faveur a demandé à l'avocat du gouvernement à voir le rapport et à entendre les raisons qui démontrent les actes subversifs présumément commis par Monsieur Montealegre; sa demande a été refusée. On ne lui a donné aucune indication des motifs pour lesquels on accuse Monsieur Montealegre d'avoir commis des actes subversifs."

84. "Qu'un éminent avocat du Chili ait été accusé et poursuivi pour actes subversifs devant un tribunal militaire pour avoir fait appel au Barreau pour la défense des droits civils, cela dénote l'arbitraire des décisions prises ..."

95. (Citations d'un témoignage écrit présenté par Messieurs Tom Harkin, Toby Moffat et George Miller, membres du Congrès américain qui ont visité le Chili au mois de mars 1976.)

"(1) Les droits civils fondamentaux sont encore violés au Chili, et

l'état de siège imposé par la Junte a créé une situation de désordre et d'anarchie qui empêche toute solution au problème des droits de l'homme."

"(2) Les politiques économiques adoptées par la Junte, comprenant le contrôle des salaires mais non des prix, et la mise à pied de centaines de milliers de gens, reposent sur la répression, l'intimidation et l'état de siège qui a caractérisé le pouvoir et la Junte dès le premier jour de son accession."

" Les dirigeants militaires du Chili sont déterminés à purger le Chili de toute activité et de toute conscience politique... La rançon humaine d'une telle guerre ne constitue pas le moindre souci pour la Junte."

97. "La défense de tenir aucune élection au Chili, même dans les clubs privés, les syndicats de travail ou de sport et les groupements étudiants, montre bien à quels excès l'état de siège a poussé le pays. Toute réunion de plus de six personnes est prohibée. Le Groupe de Travail a eu connaissance d'un cas où un club de football a dû discontinuer ses opérations faute de pouvoir se rassembler pour élire ses officiers."

171. (Le 30 avril 1976, quatre hommes armés en habits civils entrèrent au 5113 de la rue Alejandro Fierro à Santiago, montrèrent des cartes d'identité de la police de DINA et mirent en arrestation une dizaine de personnes. Le 1er mai 1976, Mgr Enrique Alvear Urrutia, évêque de Santiago rendit visite à cette maison, apportant des médicaments).

L'évêque rapport ce qui suit.
"Alors que je m'apprêtais à repartir, un homme me dit: 'Vous êtes sous arrestation', puis, en réponse à ma question, il s'identifia en me montrant sa carte de la DINA."

"Il sut bientôt que j'étais évêque. Il demanda alors par téléphone ce qu'il devait faire. L'officier qui lui répondit me demanda le nom de la personne qui m'avait donné les médicaments. Je refusai de le lui dire."

"Environ deux heures plus tard, arriva un officier. Il ne voulut pas s'identifier ni me dire à quelle unité appartenaient ceux qui avaient envahi la maison. Je lui répondis que je savais très bien qu'il était membre de la DINA.

"Quand je lui demandai à voir l'ordre d'arrestation, il dit: 'Vous n'êtes pas arrêté, seulement retenu.' Puis il dit: 'Puisque vous refusez de coopérer à la lutte contre le communisme qui est contre le Chili et l'Eglise, vous pouvez vous en aller.'"

253. "Des témoignages provenant de sources sûres ont prouvé au Groupe que la prolifération des disparitions de personnes qui prévaut au Chili depuis septembre 1973 se continue, en augmentant probablement d'intensité à certaines périodes.

... les pouvoirs d'arrestation et de détention octroyés aux services spéciaux en matière de sécurité nationale sont exercés au mépris presque complet des normes constitutionnelles et juridiques, et à

cause de l'abdication des instances judiciaires, l'exercice de ces pouvoirs n'est assujetti à aucun contrôle par les tribunaux. Une personne est présentement privée de sa liberté sans qu'aucun mandat à cet effet n'ait été donné - donc aucune reconnaissance officielle de cette arrestation - et gardée en captivité dans un lieu non désigné comme centre de détention, où elle ne peut être "officiellement" détenue. Les personnes soumises à ce genre de détention réapparaissent au bout de périodes de temps variables, soit libérées (souvent laissées sur un coin de rue), soit en détention officielle ... Beaucoup de personnes, cependant, (une centaine depuis janvier 1976, d'après un renseignement de source certaine qui ne reflète qu'une partie de la situation) n'ont jamais été relâchées ni placées dans des centres officiels de détention; ainsi elles sont "disparues" ou "portées disparues".

301. "C'est un droit civil fondamental que celui de s'assurer une défense adéquate lorsqu'on se trouve aux prises avec la justice ... Le harcèlement systématique des personnes et des agences qui ont entrepris la protection et la défense des accusés, ainsi que l'intimidation, l'arrestation et l'explusion d'avocats qui ont persisté dans cet effort, voilà qui entrave sérieusement le droit des accusés à une défense adéquate.

311. "... les témoignages recueillis par le Groupe de Travail indiquent que malgré la disminution du nombre de prisonniers politiques soumis à la torture, la répression augmente d'intensité sur une base sélective. Ainsi bien des niveaux de la vie chilienne sont encore profondément perturbés par la torture et d'autres formes cruelles, inhumaines et dégradantes de traitement ou de punition, et par des procédés terroristes se soldant par un nombre croissant de personnes tuées ou assassinées.

312. "... lorsqu'une personne est arrêtée par la DINA, elle est aussitôt forcée de monter dans un véhicule où elle est ligotée et où on lui bande les yeux. En cours de route et jusqu'au lieu de l'interrogation, les agents de sécurité commencent le traitement appelé "d'affaiblissement" qui consiste présumément en brûlures à la cigarette, coups, etc..."

313. "... en plus de mauvais traitements sous forme de coups. on a recours à d'autres procédés, principalmement les chocs électriques ... des méthodes psychologiques de torture, dont l'usage de drogues , sont maintenant utilisées de façon systématique."

320. "Les familles (des prisonniers) sont en butte à d'autres adversités: par exemple, il ne leur est pas permis de recueillir les dettes ou prestations échues à ceux qui sont en détention... Ces familles appauvries souffrent d'une misère profonde, d'où l'augmentation des cas de malnutrition et de mortalité infantile. De plus, portant le stigmate collectif de "danger à la sécurité nationale", elles sont

empêchées de travailler, même lorsqu'elles réussissent à trouver un emploi. Le Groupe de Travail a appris que la DINA entretient un réseau de contacts avec les employeurs pour les renseigner sur le standing politique de toute personne qui fait une demande.

375. "Seul un très petit nombre de juges ont conservé la liberté de leurs jugements en toute matière comportant des implications politiques, et ceux qui ont eu ce courage ont dû essuyer les sévices du régime et de ses adhérents, ce qui constitue un flagrant déni de justice."

376. "Le Groupe de Travail a reçu des témoignages concrets de la démission du système judiciaire au Chili."

441. "Plusieurs témoins affirment que les dirigeants syndicaux et les agents d'organismes religieux comptent récemment parmi les principales victimes d'arrestations. Un estimé porte a 30% de toutes les arrestations récentes celles où se trouvent visés de tels groupements."

442. "Tandis que les exigences élémentaires et inaliénables des travailleurs ont attiré sur la tête des syndiqués le poids écrasant des représailles gouvernementales, la situation n'a fait que se détériorer dans le domaine de la liberté d'association des travailleurs depuis que ce Groupe a soumis son dernier rapport."

471. "Malgré les prétentions du Gouvernement militaire d'être en conformité avec les principes chrétiens dans ses programmes et de respecter les opinions professées par l'Eglise catholique, le désaccord surgit quand celle-ci exprime son souhait que les droits démocratiques et la liberté soient restaurés dans le pays. L'Eglise catholique éprouve maintes difficultés à tenir ses membres bien renseignés sur ses positions. Les organismes reliés à l'Eglise n'exercent leurs activités qu'au risque continuel d'être supprimés. Tel est le cas de la Vicaria de la Solidaridad, groupement volontaire catholique qui exerce une oeuvre humanitaire parmi les prisonniers politiques et leurs familles."

486. "... il est évident que la situation actuelle nuit à l'éducation des jeunes. Les instituteurs sont harcelés par la police jusque dans leurs classes, et certains instituteurs ont été arrêtés devant leurs élèves ... d'autres sont recrutés pour le service d'espionnage de l'armée... on dit également que certains étudiants sont à ce même service, en vue de dénoncer leurs professeurs."

494. "Un certain nombre de personnes qualifiées... ont fait ressortir de façon particulière le taux croissant de malnutrition et de maladies contagieuses, surtout parmi les enfants... La principale cause de cette situation... est la politique apparemment délibérée du gouvernement en vue d'éliminer progressivement le Service national de la Santé... ce qui résulte, entre autres conséquences, en une pénurie de médicaments gratuits dans les dispensaires publics et en une hausse des prix des médicaments partout ailleurs; l'obligation de plus en plus répandue de payer pour des soins médicaux auparavant

gratuits, et la réduction du nombre de médecins. Des témoins ont affirmé que certains groupements privés tentent, par les moyens limités dont ils disposent, de combler les lacunes créées par la réduction des services publics de la santé, et ont noté l'établissement de cliniques médicales par la Vicaria de la Solidaridad."

503. "... les affirmations des représentants du Chili devant les Groupes.. qu'il n'y a aucune violation des droits de l'homme valant la peine d'attirer l'attention spéciale des Nations-Unies ... sont contredites par la quantité énorme d'information déposées devant le Groupe."

505. "Ce qui est profondément inquiétant, c'est que de nos jours, quand les souvenirs des régimes fascistes et de leurs excès sont encore frais à la mémoire, persiste la conception d'un gouvernement qui, en ce qui touche les droits de l'homme, favorise la persécution d'une large portion de la population ou son élimination à cause de ses vues politiques réelles ou alléguées et que les concepts les plus élémentaires de la démocratie telles que les différentes formes d'élection à un office sont écartées. L'application de politiques et de méthodes d'endoctrination ou de punition dans le but de délivrer une contrée d'opposants à des doctrines reconnues en haut lieu, fait naître de graves inquiétudes."

510. "Parmi quelques aspects de la façade légale employée dans les relations publiques internes et externes, il y a le fait que par Décret, le nombre des camps de détention "officiels" était réduit à trois, alors qu'en réalité, le nombre d'endroits de détention "non officiels" dans lesquels se font les interrogations et là où s'exerce la torture était grandement augmenté."

519. "Le Groupe sent qu'un rôle spécial et probablement efficace pourrait être assumé par les nombreux membres des Nations Unies qui ont des relations commerciales d'envergure ou des liens économiques avec le Chili. On pourrait encourager ces personnes à faire bon usage de leurs bons offices en influençant le Gouvernement du Chili en ce qui concerne la restauration progressive des droits de l'homme dans ce pays".

LE DELEGUE CANADIEN blâme sévèrement le Chili.

CP wire story, Nations Unies, George Kitchen, 12 novembre 1976.

Un délégué canadien a exprimé son inquiétude devant les Nations Unies vendredi au sujet du fait qu'il n'y a aucun progrès dans la restauration des droits fondamentaux de la personne humaine qui ont été violés au Chili... en dépit des appels répétés de la communauté internationale.

Mademoiselle Sylva Gelber de Toronto a dit au Comité des Affaires Sociales et Humanitaires de l'ONU que le souci des canadiens pour le respect des droits de la personne humaine est démontré clairement par la requête faite récemment par trois parlementaires canadiens - représentant les principaux partis politiques - de rencontrer les autorités chiliennes dans leur propre pays.

"Le fait que cette requête aie été refusée", ajouta-t-elle, "est un grand déssapointement et ne peut que nuire davantage à la réputation du Chili devant la communauté internationale.

Elle dit aussi que le Canada doit réitérer l'expression de son regret de ce que le gouvernement chilien a jugé bon de revenir sur sa décision de permettre l'entrée au Groupe de Travail de l'ONU et de remettre la visite à une date ultérieure mais non spécifiée.

Nous citons Mademoiselle Gelber: "Le gouvernement du Chili a souvent répété son désir de coopérer avec le Groupe de Travail, et a spécifié que son refus de permettre l'entrée d'experts jusqu'à une date plus convenable n'exprime pas un changement dans son attitude envers les organismes en charge de pareilles investigations."

La délégation canadienne croit que le meilleur moyen de faire preuve d'un esprit de coopération serait, pour le gouvernement, de renouveler son engagement, c'est-à-dire de revenir sur sa dernière décision et de permettre l'entrée du Groupe de Travail.

Elle ajouta que de tels groupes sont l'un des quelques moyens à la disposition de la communauté internationale pour défendre les droits de l'homme. Mademoiselle Gelber a fait remarquer que certains gouvernements ont essayé "d'empêcher leurs efforts en insistant sur le double principe de la souveraineté des Etats et de la non-intervention dans les affaires internes."

Le Devoir, 19 novembre 1976

Lettre ouverte au général Pinochet

Une visite avortée au Chili

ANDREW BREWIN, LOUIS DUCLOS et DAVID MACDONALD

■ Les auteurs de cette lettre ouverte au général Pinochet sont tous trois députés à la Chambre des Communes. M. Brewin est député néo-démocrate de Toronto-Greenwood; M. Louis Duclos est député libéral de Montmorency; M. David Macdonald est député progressiste-conservateur de Egmont, Ile-du-Prince-Edouard.

Son Excellence le Général
Augusto Pinochet Ugarte,
Président de la République du Chili,

Nous aurions souhaité vous écrire dès le lendemain de notre visite avortée dans votre pays à la fin de septembre dernier mais des séjours subséquents en Argentine et en Uruguay nous ont empêchés de le faire avant aujourd'hui.

Vous vous souviendrez sans doute, M. le président, que nous avions formellement informé votre gouvernement par l'entremise de l'Ambassade du Canada à Santiago de notre projet de séjour au Chili. Nous avions aussi par la même occasion sollicité des rencontres avec les autorités concernées afin de leur faire part des vives inquiétudes suscitées au Canada par la situation prévalant dans votre pays relativement au respect des droits de l'homme et de connaître les vues de votre gouvernement à ce sujet.

Aussi, c'est avec étonnement que nous avons appris votre décision de nous nier l'accès au territoire national du Chili. Notre étonnement se fit d'ailleurs encore plus grand quand on nous fit part quelques jours plus tard que la presse chilienne elle-même avait annoncé le 27 septembre notre arrivée à Santiago pour le lendemain et la tenue, au cours des jours suivants, d'entretiens avec votre Ministre de la Justice et le Président de la Cour Suprême de votre pays. Peut-être vous serait-il possible de nous communiquer les raisons de cette volte-face soudaine de la part de votre gouvernement!

Par ailleurs, nous vous soulignons, M. le président, que nous appartenons à trois formations politiques différentes qui lors des dernières élections générales avaient obtenu au total 95% des suffrages exprimés par le peuple canadien. Il va sans dire que le manque d'égards de votre gouvernement à notre endroit a été passablement mal accueilli par l'opinion publique canadienne et que les relations entre nos deux pays ne manqueront pas d'en souffrir.

Nous voudrions aussi vous dire notre profonde déception devant les commentaires que vous vous êtes permis sur notre projet de visite lors d'une conférence de presse que vous avez tenue à la suite de cette affaire. Il nous semble en effet indigne de la part d'un chef d'État d'ironiser aussi bêtement que vous l'avez fait sur une question aussi grave que la violation des droits de l'homme.

D'autre part, vos remarques à cette occasion ont aussi mis en lumière votre ignorance du fonctionnement des institutions politiques propres au régime démocratique canadien. Il est vrai que vous n'avez sans doute pas l'habitude de vous embarrasser de considérations telles que l'indépendance des pouvoirs législatif ou judiciaire par rapport au pouvoir exécutif. Il n'est donc pas surprenant que vous ayez cru pouvoir justifier votre décision en prétendant que nos représentations auraient tout aussi bien pu être faites par le gouvernement du Canada via son Ambassade à Santiago.

Quoi qu'il en soit, le manque de civilité dont vous et votre gouvernement avez fait preuve à notre égard à cette occasion nous amène à conclure que la junte militaire que vous dirigez craignait sans doute que nous constations sur les lieux la véracité des violations des droits de l'homme dont elle se rend coupable depuis septembre 1973 et que la Commission des Droits de l'homme des Nations unies dénonçait encore récemment.

Ottawa, le 4 novembre 1976

ADOPTE PAR LE COMITE EXECUTIF DU CONSEIL GENERAL DE L'EGLISE UNIE DU CANADA et par L'UNITE DE RESPONSABILITE PUBLIQUE SOCIALE DE L'EGLISE ANGLICANE DU CANADA.

RESOLUTION SUR L'INVESTISSEMENT AU CHILI

Préambule: les Eglises canadiennes et les organisations humanitaires ont travaillé depuis plusieurs années pour faire connaître et pour améliorer la situation faite aux droits fondamentaux de la personne humaine dans la Réputlique du Chili. Depuis septembre 1973, le Chili a été gouverné par une dictature répressive militaire qui a pris le pouvoir par un coup qui a fait verser beaucoup de sang, et a détenu le pouvoir en déclarant un état de siège prolongé, détruisant la constitution, mettant hors la loi ou proscrivant les partis politiques et réprimant les travailleurs, les paysans et les organisations communautaires qui étaient caractéristiques de la démocratie Chilienne moderne.

L'Assemblée de l'ONU, avec le support des représentants Canadiens, a exprimé à maintes reprises sa détresse à la vue "des violations flagrantes constantes des droits des personnes humaines, y compris la pratique institutionalisée de la torture, de punitions ou de traitements cruels, inhumains ou dégradants, d'arrestations arbitraires, de détention et d'exil... pendant que ... se continuent au Chili (1). Des rapports complets par la "International Labour Organization (2) et la Commission des Nations Unies sur les Droits de l'Homme (février 1976) (3) nous donnent ample documentation sur le fait que les droits fondamentaux de la personne humaine incluant la liberté d'expression, la liberté d'association, le droit au travail et le droit de tenir des élections dans les syndicats ouvriers, de négocier collectivement et faire la grève sont encore fortement entravés ou encore tout à fait interdits au Chili.

La junte militaire Chilienne a cherché à encourager l'investissement étranger au Chili, et un certain nombre de compagnies ont accepté d'investir. On a offert des droits exclusifs pour la production de véhicules et la restructuration de l'industrie chilienne de véhicules à General Motors, Fiat et Peugeot-Renault. On a annoncé que la compagnie Noranda Mines Ltd entreprendra une expérience conjointe avec le projet Andacollo dans le nord du Chili. Plusieurs groupes intéressés du Canada et même du monde entier ont affirmé leur position de considérer que toute aide économique au Chili avant que ne soient restaurés les droits de la personne humaine, ne fait que retarder le jour où la liberté sera rendue, et tout simplement renvoree un régime notoire pour sa répression. La " United Auto Workers " et le

---

1 -de la Résolution 3448 (XXX) de l'Assemblée Générale, adoptée à la 2433e réunion plénière, le 8 décembre 1975.

2 -Bureau International du Travail, La Situation des Syndicats au Chili : rapport du "Fact-Finding and Conciliation Commission on Freedom of Association. Provisional Edition Geneve, 1975.

3 -Conseil Economique et Social des Nations Unies: Commission des Droits de l'Homme, Study of Reported Violations of Human Rights in Chile with Particular Reference to Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment of Punishment: Report of the Ad Hoc Working Group established under resolution 8 (XXX) of the Commission on Human Rights to Inquire into the Present Situation of Human Rights in Chile. Genève, 4 février 1976.

"International Metal Workers Federation" ont demandé aux compagnies de ne s'engager dans des opérations présentes et futures au Chili qu'à la condition que le Gouvernement promette de respecter les droits fondamentaux des travailleurs. Au moins une Corporation - General Motors - a essayé depuis quelque temps d'obtenir du Gouvernement Chilien l'assurance de respecter ces droits fondamentaux envers les emplois possibles de General Motors au Chili. C'est une condition que la Compagnie juge essentielle aux relations patrons-ouvriers et par suite à la production. Les Eglises, et beaucoup d'autres associations humanitaires, en supportant le Comité Oecuménique de Coopération pour la Paix au Chili, et par leur assistance aux réfugiés au Chili, en Argentine et au Canada, sont bien au courant du coût en vies humaines du système répressif au Chili et de la persécution continue des Chiliens.

Ces données ont occasionné les résolutions suivantes:

ATTENDU QUE le gouvernement du Chili constitue maintenant une dictature qui, systématiquement, viole les Droits de l'Homme ; et,

ATTENDU QUE le gouvernement du Chili encourage les entreprises manufacturières et minières à s'établir et à opérer dans le pays; et,

ATTENDU QUE le gouvernement du Chili cherche à emprunter de l'argent pour différents buts; et,

ATTENDU QUE, un établissement de fonds au Chili obligera les corporations qui investissent à travailler à l'intérieur du code répressif du Travail Chilien et de suivre ses pratiques de liste noire et de congédiement arbitraire, les faisant ainsi complices dans le refus de reconnaître les droits de la personne humaine; et,

ATTENDU QUE les groupes d'Eglises et les syndicats ouvriers de l'Amérique du Nord et de l'Europe de l'Ouest ont demandé aux compagnies de n'entreprendre des opérations présentes ou futures qu'à la condition que le Gouvernement Chilien s'engage à respecter les droits fondamentaux des travailleurs.

IL EST RESOLU:

Que l'Eglise Unie du Canada et l'Unité de Responsabilité Sociale de l'Eglise Anglicane du Canada exhortent fortement les corporations qui projettent de faire des investissements ou des prêts au Chili, de ne pas exécuter leur projet avant que la compagnie soit assurée:

1) que les lois et les pratiques en vigueur ne soient pas telles qu'elles préviennent toute opération résultant de l'investissement qui empêcherait l'engagement libre du personnel à tous les niveaux, engagement qui se baserait sur la seule capacité; et

2) que les employés de toute manufacture, mine ou industrie résultant de l'investissement auront le droit:
    a) d'établir des organisations de leur propre choix, qu'elles soient à la base, des syndicats ouvriers ou des fédérations ou des confédérations;
    b) d'établir de telles organisations sans autorisation préalable ou participation des autorités gouvernementales;

c) d'élire et de congédier librement leurs officiers et représentants;
d) de se grouper pour des unions d'affaires librement sans permission préalable du gouvernement ou sans la présence de la police
e) d'organiser le mode d'administrer leurs affaires sans l'intervention de l'autorité; et,
f) à une garantie entière de facilité de se défendre si la question de leur suspension ou congédiement devait venir en cour; et

3) que dans toute mine, manufacture ou industrie résultant de ce nouvel investissement les syndicats choisis par les employés auront le droit par de libres négociations collectives de présenter à l'employeur concerné, les réclamations de leurs membres en ce qui a trait à la compensation et aux conditions de travail et que leur soit reconnu le droit de grève de sorte qu'ils puissent atteindre les objectifs normaux de leur syndicat de travail; et,

4) qu'une enquête objective faite par la Commission des Nations-Unies sur les Droits de l'Homme et/ou par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) prouve qu'une restauration des droits fondamentaux de la personne humaine a eu lieu au Chili, ou que des élections ont eu lieu d'une façon tout à fait libre et démocratique.

IL A ETE ENCORE RESOLU

que l'Eglise Unie du Canada et l'Unité de Responsabilité Sociale de l'Eglise Anglicane presse le Gouvernement du Canada pour que jusqu'à ce que les conditions exposées ci-dessus soient remplies, aucune aide ou aucun encouragement ne soit founi aux investissements canadiens privés au Chili, que ce soit sous forme d'assurance pour les investissements, prêts ou crédits à la compagnie concernée ou au gouvernement Chilien pour faciliter des études, le développement d'infrastructures, de leurs composants ou fournitures; ou sous forme d'entente bilatérale sur l'impôt ou convention semblable selon laquelle les taxes payées par les compagnies concernées au gouvernement Chilien seraient créditées contre les taxes à être payées au gouvernement du Canada; et qu'aucun appui ne soit donné aux demandes que le gouvernement Chilien fera aux compagnies multilatérales, telles que la Banque du Monde ou la Banque de Développement Inter-Americaine pour des emprunts ou subsides concernant de tels projets.

MEMORANDUM

À : L'honorable J.C. Cullen, C.P., député
Ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration

Le 15 novembre 1976

Sujet: Tournée en Amérique du Sud, septembre et octobre 1976

MM. Louis Duclos, David MacDonald et Andrew Brewin ont déjà fait auprès du ministre des représentations relatives à la situation des réfugiés dans le cône austral de l'Amérique latine. Ces trois députés, accompagnés par M. George Cram du Comité des Eglises sur le Chili qui réunit cinq importantes confessions religieuses du Canada, ont visité l'Argentine et l'Uruguay à la demande du Comité.

Les représentants des Eglises s'unissent maintenant aux trois députés pour vous présenter le présent mémoire sur la position du Canada face à la situation des réfugiés dans cette partie du monde.

Les membres de la délégation ont pris contact avec les milieux les plus divers, le gouvernement, l'Eglise et le monde syndical, et rencontré des représentants de comités des droits de l'homme et des Nations Unies. Enfin, ils ont aussi visité des asiles pour réfugiés, ainsi que des familles de réfugiés et de personnes emprisonnées ou disparues.

SUJETS DE PREOCCUPATION

1. Urgence de la situation actuelle

l'Argentine connaît une situation d'instabilité qui s'est aggravée depuis le coup d'Etat militaire de mars 1976. Les groupes paramilitaires et parapoliciers ont redoublé d'activité, rendant ainsi la situation très difficile pour des milliers de réfugiés. Ces groupes ont effectué des raids meurtriers sur des asiles de réfugiés. En octobre dernier, la protection de la police a été retirée aux hôtels et asiles abritant des réfugiés. A Buenos Aires, alors que nous nous trouvions dans un asile de réfugiés, on nous a appris que des unités militaires avaient fait irruption dans un asile à Rosario et que tous les réfugiés qui s'y trouvaient, de même que le personnel religieux qui les assistait, avaient été détenus pendant plus de vingt-quatre heures. Certains faits portent à croire que les forces policières de l'Uruguay et du Chili ratissent le pays à la recherche de leurs nationaux avec la coopération de la police argentine. En septembre 1976, un décret émis par le gouvernement argentin rendait obligatoire l'enregistrement de tous les réfugiés auprès du ministère de l'Immigration avant le 31 octobre. La véracité des renseignements recueillis devait être vérifiée auprès des forces de sécurité du pays d'origine de chaque personne. On déciderait ensuite soit d'accorder au réfugié la résidence permanente, soit de lui laisser un certain délai pour lui permettre d'obtenir un visa auprès d'un tiers pays. Apparemment, les réfugiés qui ont déjà eu des activités politiques ne peuvent pas obtenir un permis de résidence.

2. Nécessité d'une intervention rapide

Les formalités à suivre pour immigrer au Canada comportent plusieurs étapes et exigent beaucoup de temps. Dans le cadre du programme spécial mis sur pied par le Canada, l'acceptation d'un candidat exige en moyenne de cinq à six mois. En juillet dernier, le gouvernement a annoncé qu'il accepterait mille réfugiés de plus, mais les rouages sont tellement lents que cette décision n'aura vraisemblablement aucun effet concret avant dix-huit mois.

Il se pose en outre un important problème du fait que, même s'il accepte la définition qu'ont adoptée les Nations Unies du réfugié, le Canada n'accepte pas le jugement de cet organisme lorsqu'il s'agit de déterminer qui est un véritable réfugié. En fait, les fonctionnaires canadiens de l'immigration n'acceptent pas comme réfugiés un pourcentage élevé des personnes qui sont pourtant reconnues comme tels par le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. On ne tient apparemment aucun compte des résultats de la sélection effectuée par les Nations Unies ni du statut de réfugié que peut accorder cette organisation. De plus, la formule d'immigration que doivent remplir les réfugiés ne contient aucune question relative à leur situation de réfugié. Aussi croient-ils que le statut de réfugié, tel qu'établi par le HRC, a été accepté, qu'ils n'ont pas besoin d'en faire de nouveau la preuve, et se contentent-ils, dans leur entrevue avec les fonctionnaires canadiens, d'insister sur leur valeur en tant qu'immigrants éventuels.

Etant donné que le Canada ne peut accepter qu'un nombre limité de réfugiés, il est évident que nous devons établir pour eux des critères de sélection fondés sur leur situation de réfugié. Il faudrait ici mettre entièrement de côté le système de points qui sert normalement à la sélection des futurs immigrants. Dans le cadre d'un programme d'accueil de réfugiés, il ne faudrait tenir aucun compte de la situation de l'emploi et des autres critères du genre pour la sélection et l'acceptation des candidats. Le but est d'assurer un traitement humanitaire aux réfugiés, non pas d'appliquer le processus normal de sélection des immigrants.

3. Durcissement de la répression en Argentine

La répression et la violation des droits de l'homme connaissent une recrudescence marquée en Argentine. Bon nombre d'Argentins qui, en tant que ressortissants du pays, ne peuvent pas se prévaloir du statut de réfugié, en sont les victimes. Il leur est impossible de trouver simplement refuge outre-frontière, car ils sont entourés de pays soumis à des régimes militaires aussi répressifs que le leur. Nous croyons que le Canada devrait immédiatement songer aux mesures qu'il pourrait prendre pour venir en aide à ces opprimés.

RECOMMANDATIONS

1. Nous recommandons que tout soit mis en oeuvre pour accueillir d'ici deux ou trois mois le nombre de réfugiés convenu en juillet dernier, soit mille personnes.

2. Nous recommandons qu'une mission spéciale soit envoyée en Argentine

et qu'elle soit composée d'au moins quatre personnes, soit un fonctionnaire des services d'immigration, un médecin, un agent de sécurité et un représentant des groupes confessionnels, pour y jouer le rôle d'agent de liaison entre les organismes non gouvernementaux d'aide aux réfugiés et l'ambassade canadienne. L'équipe devrait être autorisée à visiter les différents asiles de réfugiés à travers le pays.

3. Nous recommandons que soit établie pour les réfugiés une formule de demande appropriée et distincte de la formule normale employée pour ceux qui sollicitent la résidence permanente au Canada. On devrait en outre se fonder plus souvent sur la sélection effectuée par le Haut-commisariat des Nations Unies pour les réfugiés et sur le témoignages du réfugié.

4. Nous recommandons que toutes les personnes auxquelles les Nations Unis ont accordé le statut de réfugié soient reconnues comme tel par les services canadiens de l'immigration et que la sélection des réfugiés soit fondée sur des critères qui ont réellement trait à leur situation: par example, personne dont la vie est en danger, réunification des familles, assouplissement des exigences en matière de santé (particulièrement en ce qui concerne les personnes à charge au sein d'une famille), priorité que les Nations Unies accordent aux cas difficiles, etc.

5. Nous recommandons que l'on envisage de reconnaître le statut de minorité opprimée aux Argentins qui, sans avoir droit au statut de réfugié, font néanmoins l'objet de répression politique.

MEMOIRE PRESENTE PAR

Représentants des Eglises

M. George Cram
M. John Foster
Mme. Florrie Chacon

Représentants parlementaires

M. Andrew Brewin
M. Louis Duclos
M. David MacDonald

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, nous avons reçu un certain nombre d'études publiées par des organismes extérieurs; elles sont toutes de nature hypothétique. Nous serions naturellement disposés à tenir compte de ces données lors de la préparation du budget des dépenses.

M. Broadbent: On prévoit que plus de 2 millions et demi de Canadiens auront à subir, directement ou indirectement les contrecoups du chômage cet hiver, ce qui est scandaleux pour un pays hautement industrialisé. Par conséquent, le ministre des Finances suivra-t-il les conseils de cet organisme ainsi que les conseils de cet ordre prodigués à la Chambre ou en dehors, et le gouvernement proposera-t-il bientôt une réduction d'impôts, ne fût-ce que pour montrer que le problème du chômage ne le laisse pas indifférent?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je tiens à rester logique avec moi-même. Étant donnée la réponse que j'ai faite au député de York-Simcoe vendredi dernier, je dirai qu'une telle mesure est sans conteste d'ordre budgétaire.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES CONTINGENTS D'IMPORTATIONS DE TEXTILES—LES RÉPERCUSSIONS SUR LES CONTRATS—DEMANDE DE DÉPÔT D'UNE LISTE DES CONTRATS EXÉCUTOIRES

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre d'État chargé des petites entreprises à propos de l'industrie des textiles qui relève de sa compétence puisque cette industrie est largement composée de petites entreprises. Le 13 décembre, j'ai demandé au ministre de l'Industrie et du Commerce si les restrictions annoncées sur les importations de textiles l'emportaient sur les contrats passés avec des pays exportateurs de ce produits, notamment avec Hong Kong. Il n'a pas pu donner de réponses car il ne savait pas si les contrats avaient été ratifiés. Le ministre d'État chargé des petites entreprises pourrait-il nous dire si les restrictions annoncées sur les importations de textiles remplacent ou annullent les contrats ratifiés lorsque ceux-ci excèdent les contingentements annoncés par le ministre?

L'hon. Len Marchand (ministre d'État (petites entreprises)): Monsieur l'Orateur il faudra que je le vérifie. C'est une question d'autant plus compliquée qu'elle porte sur le domaine des contrats et soulève la question juridique. Je sais que le ministre examine les cas au fur et à mesure qu'ils se présentent, et qu'il en disposera selon le mérite de chacun.

Une voix: Vous êtes le ministre.

M. Marchand: Il m'est très difficile de faire de but en blanc une déclaration sur toutes les modalités d'application.

M. Jarvis: Afin de lever certains doutes qui assaillent les fabricants de textiles, le ministre d'État chargé des petites entreprises promettrait-il de déposer une liste des contrats sur des importations de textiles dont les formalités ont été remplies et qui sont considérés comme étant exécutoires? S'engage-t-il à déposer pareille liste demain à la Chambre.

• (1420)

M. Marchand: Je ne suis pas sûr que ce soit possible ni que les sociétés veuillent qu'on dépose à la Chambre des communes ce genre de documents. Je suis certain, par contre, qu'elles s'opposeraient à ce que toutes leurs relations avec des sociétés d'importation fassent l'objet d'un débat public, car cela ne regarde qu'elles. Je vois quand même aller aux renseignements et faire part au député des résultats de mes démarches. Je tiens à lui assurer que nous nous préoccupons beaucoup du sort des petites entreprises. Nous ferons l'impossible pour qu'elles ne soient pas lésées, en particulier les importateurs d'articles de haute couture. Nous tâchons par tous les moyens de veiller à ce qu'elles ne se ressentent pas outre mesure des mesures prises par le ministre.

* * *

L'IMMIGRATION

DEMANDE DE PRÉCISIONS SUR LE SORT RÉSERVÉ AUX RÉFUGIÉS EN ARGENTINE—LES MESURES PRISES PAR LE HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS-UNIES

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Je pense qu'il en a été prévenu.

Compte tenu de la récente lettre que le ministre a envoyée aux députés de Montmorency et de Greenwood ainsi qu'à moi-même concernant le programme des réfugiés argentins, où il dit que le programme actuel d'inscription du gouvernement de ce pays n'est rien de plus qu'une forme de recensement et que l'argentine n'a pas l'intention de sévir subitement contre les réfugiés au moyen d'arrestations ou d'expulsions massives, comment le ministre explique-t-il la récente expulsion de réfugiés chiliens au Chili? En outre, et ce qui est plus important encore, comment le ministre explique-t-il la déclaration catégorique faite par le ministre chargé de l'immigration en Argentine et son sous-secrétaire à nous trois, députés, de même qu'au haut fonctionnaire de l'ambassade du Canada à Buenos Aires, selon laquelle ceux qui ne s'inscrivent pas, ou ceux qui le font mais qui ne répondent pas aux conditions, seront envoyés dans un tiers pays ou, à défaut, renvoyés dans leur pays d'origine?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, nous cherchons à faire notre devoir envers ces gens que nous considérons comme des réfugiés, mais il serait malvenu de notre part de porter un jugement sur le fonctionnement interne d'un gouvernement étranger. Nous avons la certitude de faire tout notre possible, avec le Haut commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés, pour accélérer la venue de ceux qui désirent s'établir au Canada. Nous avons actuellement là-bas trois agents d'immigration qui parlent l'espagnol. Il faut normalement de deux à quatre mois pour faire venir quelqu'un, mais lorsque la vie d'une personne est en danger ou qu'elle est dans une situation vraiment critique, cela peut se faire en quelques jours.

Questions orales

M. MacDonald (Egmont): Vu la lettre du ministre, disant que le Haut commissaire des Nations-Unies pour les réfugiés s'était montré généreux en plaçant sous son mandat des gens qui ne répondaient pas exactement à la définition donnée dans la convention sur les réfugiés et vu le caractère urgent de la situation, exprimé par les trois députés dont j'ai cité les noms, ainsi que par des membres du clergé, qui se sont rendus dans ce pays, le ministre peut-il nous dire si, à son avis, le Haut commissaire des Nations-Unies pour les réfugiés se comporte de façon irresponsable et injustifiée dans la manière dont il exerce son mandat en Argentine, et pourrait-il également nous dire quelles sont ses sources de renseignements, car tout cela me semble en contradiction avec ce que racontent à peu près tous ceux qui se sont rendus dans ce pays ces derniers mois?

M. Cullen: Tout d'abord, je ne prétends pas qu'il n'assume pas ses responsabilités. Il y a bien des gens là-bas qui sont reconnaissants envers le Haut Commissariat pour les réfugiés des Nations Unies. Il exécute une tâche très importante et très ardue dans les circonstances. D'autre part, nous nous faisons dire que nous ne sommes pas assez prudents et que nous pourrions accueillir certains terroristes ou d'autres indésirables. Nous avons une double responsabilité. Le député hoche la tête, mais ce sont des députés de son parti qui posent des questions de ce genre. On prétend que les contrôles de sécurité ne sont pas suffisants et qu'il faudrait plus qu'un agent de la Gendarmerie Royale là-bas. Nous devons trouver un juste milieu et en définitive, le Canada peut être fier de son attitude compatissante et humanitaire.

LES RÉFUGIÉS EN ARGENTINE—LA COLLABORATION AVEC AMNESTY INTERNATIONAL

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au sujet de la même affaire, c'est-à-dire les réfugiés en Argentine. Le ministre a répondu à une requête détaillée de trois députés qui se sont rendus dans ce pays, en ne tenant en réalité nullement compte de leurs instances. Sur quoi se fonde-t-il pour dire dans sa lettre que les dirigeants argentins ont adopté une attitude plus douce et compatissante envers les réfugiés en ce qui concerne les droits de l'homme, étant donné surtout qu'il a cité comme exemple de leur attitude plus compatissante leur empressement à collaborer avec Amnesty International? Je voudrais reprendre cette question. Le ministre a-t-il reçu récemment un rapport d'Amnesty International disant exactement le contraire et signalant entre autres que le terrorisme effréné sévit que 10,000 prisoniers politiques sont détenus sans procès, qu'il y a des incidents quotidiens de bombardements, de représailles et d'enlèvements?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, nous avons confiance en nos sources qui sont sur place, savoir le personnel diplomatique de notre ambassade dans ce pays. On a eu tendance à exagérer en insistant sur ce qui est essentiellement un souci très bien intentionné à l'égard des réfugiés. Il nous faut départager le vrai du faux et faire ce que nous jugeons approprié. Le nombre des réfugiés inscrits s'est accru de 5,000 à 6,000. Nous y avons dépêché des agents additionnels. Le député prétend que nous n'avons rien fait, mais nous y comptons maintenant trois agents hispanophones de plus. Nous avons fait savoir que nous allions même au-delà de la description que le Haut-Commissariat des Nations Unies donne des réfugiés afin d'en arriver à leur accorder un traitement qui soit plus humain. Je ne pense pas que ce genre d'exagération donne réellement grand chose, mais nous allons examiner tous les renseignements qui nous sont communiqués.

[*Français*]

ON DEMANDE D'ACCÉLÉRER LA PROCÉDURE D'ADMISSION AU CANADA DES RÉFUGIÉS POLITIQUES CHILIENS ET URUGUAYENS

M. Louis Duclos (Montmorency): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si les fonctionnaires de son ministère lui ont fait part que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en Argentine se serait plaint récemment, auprès de l'ambassade du Canada à Buenos Aires, de la lenteur de la procédure d'admission au Canada, à laquelle sont soumis les réfugiés politiques chiliens et uruguayens, dont la sécurité physique ne peut être assurée adéquatement par le gouvernement argentin, et estime-t-il que sa réponse négative aux instances que j'ai faites, de concert avec mes collègues de Toronto, de Greenwood et d'Egmont, en faveur de l'envoi d'une mission spéciale en Argentine pour accélérer cette procédure, tient compte de cette réalité que nous avions perçue il y a déjà plus de deux mois, lors de notre visite en Argentine?

[*Traduction*]

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, nous ne pouvons que nous reposer sur les rapports de nos agents qui sont sur place, et on ne nous a pas communiqué les plaintes dont il est question. Nous avons fait savoir au Haut Commissariat des Nations Unies qu'il n'était guère avisé de nous envoyer des gens qui ne voulaient pas s'établir au Canada. Nous avons pratiqué une certaine sélection des candidats afin de pouvoir agir plus rapidement dans le cas des réfugiés qui veulent venir s'établir dans notre pays. Je pense que nous pouvons être fiers de notre activité à cet égard dans ce pays, et si de plus amples renseignements doivent nous parvenir, nous allons tâcher de les obtenir.

L'ajournement

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

L'IMMIGRATION—LES RÉFUGIÉS EN ARGENTINE—LA COLLABORATION AVEC AMNESTY INTERNATIONAL

M. Andrew Brewin (Greenwood): Deux de mes collègues et moi-même avons posé des questions au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen) hier au sujet de la situation des réfugiés en Argentine.

Le gouvernement canadien avait promis en juin d'augmenter le nombre de réfugiés d'Amérique du Sud qu'il admettrait, de quelque 4,500 déjà admis à un total de 6,000, ces 4,500 y compris. Autrement dit 1,500 autres personnes seraient admises.

En septembre, les trois députés dont j'ai parlé ont visité l'Argentine et l'Uruguay sous les auspices des églises canadiennes et accompagnés par M. George Cram, un représentant des églises canadiennes. Ils se sont surtout penchés sur la question de la contribution du Canada aux réfugiés et à la question des droits humains fondamentaux dans les pays qu'ils ont visités. Ils ont présenté un mémoire détaillé au ministre, demandant que la situation des réfugiés soit étudiée d'urgence et que des mesures soient prises sous forme de nomination d'une commission spéciale pour étudier promptement les cas.

Le ministre a répondu dans un mémoire qui nous a été remis le 16 décembre. Il dit en substance que la situation n'a rien d'urgent, que l'ambassade canadienne à Buenos Aires a rapporté que le gouvernement de l'Argentine adopte une attitude plus humaine face aux réfugiés et aux droits humains, et que les règlements actuels sont bien convenables.

Nous avons interviewé les fonctionnaires de l'ambassade, le haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et un grand nombre de ceux qui, dans les églises et ailleurs, sont responsables des programmes pour les réfugiés; nous avons aussi parlé à un grand nombre de réfugiés. Nous trouvons nécessaire de réaffirmer que nous avions vu juste en disant que la situation était urgente. Le seul élément qui pourrait confirmer cette attitude plus humaine était la déclaration selon laquelle les autorités de l'Argentine ont fait preuve d'un plus grand empressement à collaborer avec le haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et avec d'autres organisations comme Amnesty International.

Monsieur l'Orateur, l'organisation Amnesty International rejète totalement ce point de vue dans un rapport provisoire sur les enlèvements, notamment sur celui d'une personne qui venait d'être interviewée par des représentants de cette organisation. Le père Drinan, membre du Congrès des églises américaines, déclare que la situation est presque aussi grave que celle qui existait aux heures les plus sombres de la répression au Chili; en fait, la situation est plus grave qu'au Vietnam où des milliers de prisonniers ont été torturés. Amnesty International parle de l'assassinat de dix prêtres et de la disparition de nombreuses personnes à la suite «d'actes de membres d'une milice.» Il est clair également que les représentants d'Amnesty International n'ont pas obtenu l'autorisation de se déplacer librement dans le pays. Nous pouvons affirmer, sur la base de nombreuses entrevues, que la loi est totalement bafouée. Au moins 10,000 personnes accusées de crimes politiques sont détenues sans jugement. De ce fait, un malaise profond s'empare des réfugiés.

Il semble que le ministre ait reçu ses renseignements des membres de notre ambassade. Quand nous étions dans ce pays, deux jeunes fonctionnaires s'occupaient des questions d'immigration pour l'Argentine et six autres pays. Nous croyons savoir que l'on a nommé une troisième personne. Toutefois, il nous a très clairement semblé qu'ils accomplissaient leurs fonctions de façon routinière et nous trouvons fort curieux que le ministre préfère se fonder sur les avis de ces fonctionnaires plutôt que sur ceux des trois députés qui sont très au fait de la situation. Nous pensons qu'en traitant avec aussi peu de respect les démarches de députés des principaux partis, le ministre viole les principes de notre système parlementaire.

J'exhorte le ministre à revoir toute la question et à se mettre en rapport avec le Haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés en faisant appel à un personnel compétent et indépendant qui verrait à aller au fond des choses. Ce sont des vies humaines qui sont en jeu et le Canada ne devrait pas étayer ses politiques sur une altération des faits.

[*Français*]

M. Arthur Portelance (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, bien que nous considérions d'abord l'information qui nous est transmise par notre ambassade à Buenos Aires, nous tenons compte également des renseignements que peuvent nous fournir les organisations comme *Amnisty International*. Notre ambassade nous a indiqué récemment que les autorités argentines ont démontré un plus grand désir de coopérer avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et se sont montrées plus soucieuses de l'opinion internationale. Notre ambassade nous a informés qu'en début de novembre deux représentants de *Amnisty International* ont rencontré le sous-secrétaire aux Affaires étrangères de l'Argentine, et ont reçu la permission de visiter quelques prisons et d'interviewer des prisonniers.

L'IMMIGRATION—ON DEMANDE D'ACCÉLÉRER LA PROCÉDURE D'ADMISSION AU CANADA DES RÉFUGIÉS POLITIQUES CHILIENS ET URUGUAYENS

M. Louis Duclos (Montmorency): Monsieur le président, mes premiers mots seront pour signaler le caractère non partisan du court débat que la Chambre consacre ce soir à la question des réfugiés politiques en provenance principalement du Chili et de l'Uruguay, réfugiés qui se trouvent présentement sous la protection du Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en Argentine.

J'ajouterais qu'il est dans l'ordre des choses qu'il en soit ainsi, puisqu'il s'agit d'une question à caractère transcendental, une question en fait allant bien au delà des intérêts électoraux de partis politiques, auxquels appartiennent les députés de la Chambre qui s'intéressent à la question. Il ne saurait en effet être question, monsieur le président, de faire de la politique avec des valeurs qui, tel que le respect des droits de l'homme ou la promotion des libertés individuelles, font virtuellement l'unanimité dans notre pays.

Monsieur le président, je m'étonne de la bonne conscience qui semble habiter ceux qui conseillent le ministre à ce sujet. Il est évident que la réalité telle qu'ils la perçoivent en Argentine est sensiblement différente de ce que moi et mes collègues avons pu constater au cours de la semaine que nous y avons passée en octobre. D'ailleurs, cette différence était déjà manifeste lors des longues discussions que nous avons eues avec nos représentants à Bueno Aires. A les écouter, nous aurions pu croire que le coup d'État du 24 mars dernier n'était qu'un autre accident de parcours dans l'histoire politique de l'Argentine, et que le sort des réfugiés politiques en provenance des pays avoisinants n'avait été que très peu affecté par l'avènement des militaires au pouvoir en Argentine.

Il faut savoir, monsieur le président, que l'Argentine n'est plus aujourd'hui la terre d'accueil qu'elle a été traditionnellement pour les dissidents politiques des pays avoisinants. Parce que le nouveau régime leur est hostile, ceux-ci vivent dans un climat de crainte que les efforts louables du Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ne suffisent pas à dissiper. Ils ont d'ailleurs de bonnes raisons d'être craintifs. Qu'il suffise de rappeler l'enlèvement en mai dernier, en plein cœur de Buenos Aires, et l'assassinat subséquent, de deux réfugiés uruguayens, le sénateur Michelini, ancien ministre de l'industrie et du commerce de l'Uruguay, et de son concitoyen M. Gutierrez Ruiz, qui fut président du Congrès de son pays. Il s'agissait pourtant de deux hommes politiques appartenant à des formations modérées que les forces de sécurité de l'Uruguay, agissant, semble-t-il, avec l'accord tacite des autorités argentines, sont venues cueillir dans un hôtel loué par le Haut commissariat des Nations Unies, et ce, sous le nez de la police argentine. A ce sujet, il faut dire que la protection offerte par la police varie d'une journée à l'autre, et qu'à certains moments elle est à peu près inexistante.

A l'époque même où nous étions en Argentine, une descente fut effectuée par les forces de l'ordre dans un établissement logeant des réfugiés enregistrés auprès des Nations Unies, et ce dans la deuxième plus grande ville d'Argentine, c'est-à-dire à Rosario. Une cinquantaine de personnes furent ainsi détenues pendant 24 heures, sans aucune raison apparente.

Ceci dit, monsieur le président, il n'est donc pas étonnant qu'un grand nombre de ces réfugiés désirent ardemment quitter l'Argentine. En réalité, environ le quart des 10,000 réfugiés inscrits auprès du Haut Commissariat pour les réfugiés sont considérés comme cas urgents, c'est-à-dire des individus dont la sécurité physique ne peut être assurée. Aussi, je m'étonne qu'on puisse prétendre qu'il y a peu de réfugiés désireux de trouver refuge au Canada, car il va sans dire que la majorité de ces individus seraient fort heureux de se retrouver au Canada. D'ailleurs une visite que nous avons faite dans un établissements accueillant des réfugiés de cette catégorie nous a démontré l'intérêt évident qu'ils manifestent à l'égard du Canada. Nous avons été littéralement assaillis de nombreuses demandes d'interventions auprès du gouvernement canadien par ceux qui y vivent.

Monsieur le président, il faut reconnaître que le Canada a en général apporté une contribution de beaucoup supérieure à celle du reste du monde entier à la solution de ces difficiles problèmes. Ceci ne devrait cependant pas nous donner bonne conscience au point de nous faire fermer les yeux sur le sort misérable de gens qui, pour la plupart, n'ont commis comme seule faute que de vouloir créer un ordre social plus juste dans leur pays.

Il est intéressant de savoir, monsieur le président, que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés rejette lui-même environ la moitié des demandes d'admission au statut de réfugié politique qui lui sont faites. Quant au Canada, il a rejeté 70 p. 100 des 1,284 cas que le Haut Commissariat lui a soumis entre janvier et septembre de cette année. Il s'agit d'un taux de rejet scandaleux dont on ne saurait être fier.

● (2210)

En outre, l'ambassade du Canada a la réputation de ne pouvoir réagir rapidement quand des urgences lui sont soumises, de sorte que de moins en moins de cas lui sont déférés. D'ailleurs, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés demandait, la semaine dernière, une rencontre avec les autorités de l'ambassade à Buenos Aires, précisément pour lui faire part des difficultés que lui crée la lenteur de notre procédure d'admission. On ne peut donc affirmer que les relations avec le Haut Commissariat sont au beau fixe.

Monsieur le président, il est évident que ceux qui font rapport au ministre sur la situation existant en Argentine n'ont pas la compréhension requise des événements politiques que vit ce pays. Ils ne peuvent pas voir qu'il est indécent de prolonger indûment le séjour en Argentine de gens qui n'y sont pas les bienvenus et qui, selon les mots mêmes d'un fonctionnaire supérieur du ministère de l'Intérieur que nous avons rencontré, seront retournés de force dans leurs pays d'origine si un tiers pays n'est pas disposé à les accueillir.

Et comment va-t-on déterminer si un réfugié pourra rester ou pas en Argentine? C'est à partir des renseignements fournis à leur sujet par le gouvernement du pays dont ils ont dû fuir la terreur. Il va sans dire que dans les circonstances la réception au retour ne saurait être très chaleureuse.

Monsieur le président, je crois qu'il est impératif que le ministre décide s'il doit accorder plus de crédibilité à ses jeunes fonctionnaires qui, de toute évidence, perçoivent la réalité déformée à travers un prisme, formé de trois parlementaires appartenant à des formations politiques, ayant recueilli 95 p. 100 des suffrages des Canadiens, lors de la dernière élection, et qui ont une longue expérience de ces problèmes. S'il ne peut trancher son dilemme, je l'invite fortement à faire le nécessaire pour qu'un fonctionnaire d'expérience du ministère des Affaires extérieures aille évaluer dans un avenir très rapproché la situation politique sur les lieux.

Il faut en effet se rappeler que ce n'est qu'après avoir fait évaluer la situation politique par un haut fonctionnaire à la compétence reconnue que le Canada a pu commencer à assurer et assumer décemment ses responsabilités au Chili à la suite du coup d'État de septembre 1973.

M. Arthur Portelance (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, comme le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen) l'a indiqué précédemment, les formalités d'immigration pour les réfugiés du Chili et de l'Uruguay sont normalement traitées en deçà de deux à quatre mois. Si le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ou l'un de nos agents, identifiaient un cas d'urgence particulier, un réfugié pourrait être admis dans une période de quelques jours. Il n'y a aucune liste d'attente d'entrevues à Buenos Aires. Les

réfugiés sont interviewés dès réception de leur demande. Actuellement le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés renvoie à peu près 30 cas par semaine à notre ambassade. Nos trois agents d'immigration peuvent étudier un plus grand nombre de cas, mais actuellement il n'y a qu'un intérêt modéré des réfugiés pour le Canada. Il semble que les réfugiés préféreraient s'établir localement dans un milieu culturel qui leur convient mieux.

Je voudrais répéter ce que M. Cullen m'a déjà dit, savoir qu'une mission spéciale n'est pas nécessaire en ce moment. Nous répondons aussi rapidement que possible aux demandes des réfugiés. Nous ne pouvons traiter ces demandes plus rapidement, surtout à cause de l'examen absolument nécessaire à la sécurité canadienne. A moins que les réfugiés manifestent soudainement un intérêt pour le Canada, une mission spéciale n'avantagerait pas l'immigration de ces réfugiés de l'Argentine.

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION—DEMANDE DE PRÉCISIONS SUR LE SORT RÉSERVÉ AUX RÉFUGIÉS EN ARGENTINE—LES MESURES PRISES PAR LE HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, avant d'aborder les autres aspects de la question à débattre ce soir, je voudrais commenter la réponse que le secrétaire parlementaire vient de donner à mon collègue le député de Montmorency (M. Duclos). Peut-être que cela illustre l'avantage qu'il y aurait à faire porter le débat sur une seule question, question qui manifestement nous intéresse tous les trois de très près.

Il est regrettable, et je plains le secrétaire parlementaire, qu'il ait dû fournir une réponse aussi incomplète et même dans certains cas, aussi incorrecte. Aujourd'hui, en nous entretenant avec M. Fanelli, entretien qu'a mentionné mon collègue, le député de Greenwood (M. Brewin), nous avons de nouveau examiné la question des délais qu'impose nécessairement l'étude des demandes des réfugiés. Il nous a été impossible de confirmer, ce que le secrétaire parlementaire a de nouveau déclaré ce soir, à savoir que les périodes d'attente moyennes variaient de deux à quatre mois, à moins que le secrétaire ait voulu parler de la période qui suit l'approbation définitive de la demande, ce qui signifie naturellement qu'une période assez longue s'est écoulée avant la fin des entrevues, des contrôles de sécurité et des examens médicaux.

Chose encore plus importante, il nous apparaît à tous les trois absolument inconvenable que le secrétaire parlementaire ait pu affirmer qu'il n'existe pas de liste d'attente alors que nous avons eu l'occasion de causer avec des réfugiés dont la situation est critique et dont le nombre s'élève, selon les chiffres du Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, à quelque 2,500. Chacun de nous a pu avoir des conversations personnelles et constater la situation dans un hôtel où logent plus de 100 réfugiés qui désespèrent de pouvoir sortir de l'Argentine. Après qu'on nous eut identifiés comme des parlementaires canadiens, je peux vous assurer que nous avons eu nombre de conversations animées avec des personnes qui feraient n'importe quoi pour venir au Canada, mais qui ont vu souvent leur demande refusée. Nous en avons encouragé un certain nombre à réitérer leurs demandes et peut-être que l'étude de leurs dossiers est maintenant terminée.

Le secrétaire parlementaire a laissé entendre que les Canadiens s'intéressaient assez peu à la question, mais il y a peut-être relation de cause à effet. Il est possible que beaucoup trop de réfugiés se soient rendu compte que le Canada n'étant pas très disposé à accepter leur demande et que le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ait récemment informé de nouveau les agents canadiens à Buenos Aires qu'ils devraient essayer de mieux comprendre la question des réfugiés.

Mon collègue, le député de Montmorency, a laissé entendre dans la dernière partie de ses observations qu'il fallait maintenant réduire un peu toute la paperasserie administrative et cesser de diffuser des renseignements inexacts comme l'ont fait le bureau du ministre et le secrétaire parlementaire ce soir à la Chambre.

En ce qui concerne la situation au Chili, il est intéressant de noter qu'après le coup d'État de 1973, aucune mesure réelle n'a été prise à propos du problème des réfugiés jusqu'à ce que la délégation spéciale de 1974 de Geoffrey Pearson et de M. Danby puisse obtenir une évaluation objective de la situation qui existait à ce moment-là au Chili.

Le problème auquel nous faisons face ce soir, et c'est un problème très réel de la bureaucratie moderne, c'est que le ministre, à qui je ne reproche rien personnellement, a affirmé hier en répondant aux questions qu'il voulait adopter une attitude humanitaire face au problème, mais il s'appuie tout de même, comme mon collègue, le député de Greenwood, l'a dit, sur des agents très inexpérimentés qui n'ont pas une vue d'ensemble ni une perception objective de la situation. Ils ont à faire chaque jour avec des gens qui demandent à être traités comme des réfugiés. Ces agents n'ont pas reçu de directives précises. A mon avis, ils font leur travail dans des conditions très difficiles en se servant des formules ordinaires d'immigration.

Nous avons entendu des histoires abominables au sujet de réfugiés désespérés à qui l'on a demandé d'indiquer leur statut de réfugiés. Il ne s'agit certes pas là d'un programme normal d'immigration. Le ministre et son prédécesseur avaient bien précisé qu'il s'agissait d'un programme spécial à l'intention des réfugiés à cause de la situation urgente, grave et dangereuse dans laquelle se trouvent des habitants de la partie sud de l'Amérique latine.

Malheureusement, le secrétaire parlementaire a dû encore une fois se borner à présenter des renseignements inexacts et insuffisants, et qui de toute évidence avaient été rassemblés par des employés subalternes. Nous voulons ce soir que soit précisée la situation telle qu'elle existe à l'heure actuelle en Argentine. Je demanderai donc au secrétaire parlementaire de rappeler à son ministre et aux hauts fonctionnaires de son ministère qu'il est temps que nous ayons des renseignements objectifs et exacts.

● (2220)

J'espère qu'après que nous aurons soulevé ce soir certaines questions quant aux opinions qu'il a exprimées dans le mémoire qu'il nous a adressé à tous les trois, le ministre fera la même chose que pour le Chili, c'est-à-dire qu'il nommera immédiatement un haut commissaire pour enquêter objectivement sur la situation. J'ai des raisons de croire que le ministre n'a pas cherché à se renseigner dans l'ensemble du ministère des Affaires extérieures, mais qu'il s'est surtout fié à deux ou trois agents d'immigration qui, je le répète, s'occupent des demandes de statut de réfugié. Ils ne sont pas en mesure de

situer les choses dans leur contexte global ou politique. Il est absolument urgent, étant donné que le prédécesseur du ministre s'est engagé au début de l'année à étendre le programme aux réfugiés d'Argentine, de ne pas continuer à travailler avec des renseignements aussi erronés.

Comme je le disais hier dans ma question au ministre, tous les observateurs compétents revenant d'Argentine ces six derniers mois ont pu confirmer, comme on le lisait dans un récent article du *Saturday Review* littéraire du 24 octobre, qu'une vague de terreur sévit en Argentine frappant tout d'abord les migrants du Chili, de l'Uruguay, du Paraguay ou de Bolivie et qui frappe de plus en plus certains résidents argentins dont certains semblent bien constituer une minorité opprimée.

Comme il est vraisemblable que le secrétaire parlementaire du ministre ne pourra guère nous en dire plus ce soir que ces renseignements insignifiants que nous ont déjà dispensés des fonctionnaires subalternes, j'espère qu'il fera savoir à qui de droit que nous avons de fortes raisons actuellement de nous inquiéter de cette situation et qu'il obtiendra les renseignements exacts et une évaluation de la situation des réfugiés en Argentine, et ceci très prochainement.

[*Français*]

M. Arthur Portelance (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, en réponse à une série de questions que l'honorable député a déjà posées plus tôt au ministre, comme ce dernier l'a indiqué auparavant, des rapports récents de notre ambassade en Argentine indiquent que le gouvernement argentin adopte une attitude plus tolérante et plus humaine envers les exilés étrangers, à l'intérieur de ses frontières. Il est important de se souvenir que depuis que le gouvernement de l'Argentine a signé la «Convention et le Protocole des Nations Unies sur les Réfugiés» avec restrictions géographiques, elle ne reconnaît comme réfugiés que les Européens. Les quelque 10,000 réfugiés, principalement ceux du Chili et de l'Uruguay, les réfugiés en Argentine, selon la définition des Nations Unies, ne sont considérés que comme de simples non-immigrants illégaux par l'Argentine. Néanmoins, le sous-secrétaire argentin pour les Affaires étrangères a indiqué que son gouvernement n'a pas l'intention de s'en prendre soudainement et durement à ces personnes, même après la date-limite du programme d'enregistrement pour les personnes dont les documents ne sont pas en ordre.

En effet, depuis que ce programme a pris fin, le 30 novembre 1976, il n'y a pas eu d'expulsions en grand nombre de réfugiés chiliens. Les plus récents rapports de notre ambassade à Buenos Aires indiquent que le gouvernement argentin n'a pas l'intention de faire quoi que ce soit avant au moins la mi-février contre les personnes qui ont négligé de s'enregistrer, ou qui sont reconnues comme non admissibles à la résidence permanente en Argentine. Nos agents en Argentine surveillent de près la situation relative aux réfugiés. Si la situation venait à changer et qu'une menace d'expulsions était dénoncée, nous, d'accord avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, considérerons quelles mesures supplémentaires devront être prises.

Nous n'estimons pas que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ait agi d'une façon irresponsable quant à son mandat en Argentine. Son mandat a été élargi à des personnes qui ne répondent pas toujours à la définition de la Convention sur les réfugiés parce qu'en Argentine les allocations de logement et de subsistance ne sont disponibles qu'aux réfugiés reconnus. Nos agents travaillent en étroite collaboration avec le bureau du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à Buenos Aires. En fait, les représentants de ce dernier bureau font une étude préliminaire des demandes d'immigration de réfugiés, afin d'identifier parmi eux ceux qui sont vraiment intéressés à venir au Canada, et qui peuvent satisfaire à nos critères de sélection. Nous dépendons principalement des rapports de nos agents qualifiés et expérimentés en poste à Buenos Aires. Ils sont très bien au courant de la situation des réfugiés en Argentine, et ont de bons contacts avec les autorités de l'Argentine et du Haut Commissariat des Nations Unies pour réfugiés. De plus, nous prenons en considération les rapports publiés par des organisations internationales telles Amnisty International.

Enfin, monsieur l'Orateur, je voudrais réitérer qu'en réponse aux appels du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, et en ce qui a trait à la situation des réfugiés en Amérique du Sud, le Canada a accepté comme résidents permanents plus de réfugiés sud-américains qu'aucun autre pays. Au 30 novembre 1976, l'admission de 5,300 personnes a été autorisée sous l'égide du programme spécial chilien.

M. l'Orateur adjoint: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. En conséquence, la Chambre demeure ajournée jusqu'à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 27.)

ACTION :

Veuillez faire usage de ce rapport comme source d'initiatives. Travaillez pour changer la situation décrite dans ce dossier.

* Nouvelles initiatives pour aider les réfugiés:
  - Ecrivez, téléphonez ou télégraphiez à l'Honorable J.C. Bud Cullen, Ministre de la Main d'Oeuvre et de l'Immigration, pour supporter la position exposée dans le Memorandum des M.P./Eglises, incluant:
    - une mission pour l'immigration maintenant
    - des critères précis pour la sélection des réfugiés
    - l'accueil immédiat des cas les plus urgents
  - Faites pression pour qu'un nouveau quota soit établi pour les réfugiés de l'Uruguay et du Chili, et demandez que le Gouvernement prenne des mesures en faveur des persécutés en Argentine.

* Pression concrète pour la restoration des Droits de l'Homme:
  - faites savoir à l'Honorable Don Jamieson, Ministre des Affaires Extérieures et à l'Honorable Jean Chrétien, Ministre de l'Industrie et du Commerce, que vous nous secondez dans la position prise dans la conclusion du rapport des Membres du Parlement que toute aide accordée aux gouvernements des pays visités doit être conditionnée par la preuve évidente que des mesures ont été prises pour y restaurer les Droits de l'Homme. Faites des pressions sur la Commission des Droits de l'Homme de votre province afin que l'on s'intéresse aux situations internationales en contravention avec les droits humaines et que ces problèmes soient portés à l'attention du gouvernement fédéral Canadien.

* Arrêter l'investissement Canadien.
  - écrivez à M. Alfred Powis, Président, Noranda Mines Ltd., P.O. Box 45, Commerce Court West, Toronto, déclarant que vous supportez la position de ceux qui s'opposent à l'investissement canadien au Chili aussi longtemps que la démocratie n'est pas restaurée ou que les Droits de l'Homme ne sont pas rétablis.
  - Faites savoir au Gouvernement Canadien que vous vous opposez à ce que les fonds publics du Canada servent à subventionner des projets d'investissement tels que celui que Noranda Mines veut entreprendre au Chili.
  - joingnez la campagne contre l'investissement de Noranda et les prêts de la Banque Canadienne au Chili en écrivant et en offrant votre aide à "Task Forces", Churches and Corporate Responsibility, 900 Jarvis St., Toronto, Ont.

* Informez les autres:
  - passez ce rapport à vos amis, voisins et compagnons de travail.
  - abordez le sujet de l'action en faveur des Droits de la personne humaine, les réfugiées et les prisonniers politiques aux groupes paroissiaux, communautaires ou de travail dont vous êtes membre.

* Restez en contact avec le "Inter-Church Committee on Chile", et avec d'autres groupes qui travaillent activement à la défense des Droits de l'Homme (voir p. suivante).

RENSEIGNEZ-VOUS

Bulletin de Nouvelles

The Chile Bulletin: publé par le "Inter-Church Committee on Chile" tous les deux ou trois mois. Donne des nouvelles de l'Eglise en Amérique Latine, des réfugiés et aussi du Droits de l'Homme. Envoyez un don à "Inter-Church Committee on Chile", 40 St. Clair Avenue East, TORONTO, M4T 1N1. Demandez à être sur la liste des abonnés.

Latin America and Caribbean Inside Report, LAWG Letter and Chile Report Trois publications qui renseignent et donnent une analyse sur les relations commerciales et gouvernementales du Canada avec les peuples de l'Amérique latine. $ 8.00 pour 8 numéros. S'addresser à : Latin American Working Group, Box 2207, Station P, TORONTO, Ontario M5S 2T2.

Amnesty International (Canada) publie un bulletin mensuel sur la situation des prisonniers politiques dans le monde. "Amnesty" publie aussi des rapports sérieux de recherches et des articles sur des situations-clés, incluant l'Uruguay, le Paraguay et le Chili. Des groupes "Amnesty" sont organisés dans plusieurs villes canadiennes. Pour avoir le Bulletin ($5.00 par année) ou pour plus ample information, écrivez à: Amnesty International (Canada), 2101 Algonquin Avenue, OTTAWA, Ontario.

Chile - Des groupes publient des bulletins sur le Chili régulièrement ou occasionnellement dans la plupart des grandes villes canadiennes. Si vous avez de la difficulté à trouver ces publications, écrivez à: Inter-Church Committee on Chile.

Argentine - Le Comité pour la Défense des Droits de l'Homme en Argentine a préparé un dossier de valeur sur les violations des droits de la personne humaine dans ce pays: "Argentina '76" . Demandez des copies et envoyez un don à: D.C.R. Argentina, P.O. Box 335, Port Credit Station, PORT CREDIT, Ontario L5G 4L8.

Uruguay - Le comité pour la Défense des Droits de l'Homme en Uruguay publie occasionnellement un Bulletin pour informer les Canadiens en ce qui concerne cette situation dans leur pays. Pour copie, envoyez un don à: P.O. Box 277, Station P, TORONTO, Ontario M5S 2S8 .

Articles et pamphlets

Canada and the Rights of the Chilean People. Un exposé présenté au Gouvernement Canadien par "Coalition on Canadian Policy towards Chile", March 1976. Une revue de la situation,recommendations spécifiques de politique réflétant les opinions des groupes humanitaires, de travail et d'Eglise. Sur demande à "Inter-Church Committee on Chile".

Orlando Letelier, "Economic 'Freedom's' Awful Tool" Un examen des effets sociaux de l'économie politique depuis le coup de 1973.

Chile: Recycling the Capitalist Crisis ,par NACLA. Une étude des pressions sur le Chili, ses travailleurs, ses consommateurs et des politiques de la Junte. Chez LAWG à $1.25 .-

Argentina: In the hour of the furnaces , by NACLA. Une exploration de l'arrière-plan de la lutte sociale en Argentine, la place de l'intervention économique étrangère et celui du travail, avec documents de différents groupes de l'aile droite et de l'aile gauche. Chez LAWG à $2.25.

LE CONTINENT PERDU

" *Le nuage de terreur qui est descendu sur l'Amérique latine durant les trois ans qui ont suivi la chute de Allende ne semble en aucune façon vouloir se dissiper. Dans pays après pays, les droits civils ont été annihilés, les principes élémentaires de justice abandonnés, les libertés politiques et syndicales ont été effacées et le futur a été mis entre les mains d'une soldatesque dogmatique et arrogante. Dans la plupart des cas, les sursauts d'opposition et de révolte ont été supprimés sans merci. Les craintes qui, pour un temps, existaient que des rébellions du genre Cubain réussiraient, étaient, comme il a été prouvé, sans fondement. Il faudra un changement de génération avant que les aspirations de l'Amérique Latine de créer un meilleur continent commencent à se réaliser.*

Entre temps, les protestations sont à l'ordre du jour. La protestation est nécessaire et peut-être efficace. Plusieurs régimes militaires de l'Amérique Latine ont envoyé leurs porte-paroles financiers marchander autour du monde, quêtant désespérément des emprunts. On devrait leur dire carrément, comme l'a fait le Congrès des Etats-Unis, que le moyen pour eux, d'obtenir de l'aide financière, est de faire baisser le niveau actuel de répression.

L'opération-sauvetage est également importante. La situation en Argentine, où des milliers de réfugiés sont accourus des pays voisins durant les trois dernières années, est particulièrement pénible. Ces réfugiés, qui croyaient avoir trouvé un port de salut, ont découvert que l'Argentine, depuis le dernier coup militaire de mars, est peut-être l'endroit le plus dangereux de tout le continent. Leur situation est un risque permanent. Des escouades de terreur de l'aile droite opèrent impunément, même contre ceux qui sont sous la protection nominale du Haut-Commissaire de l'ONU pour les Réfugiés. "

Editorial, The Guardian, Londres, 27/8/76 .

Copies additionnelles de ce rapport
disponibles à $ 2.50 en écrivant à:

COMITE CHRETIEN POUR LES DROITS DE L'HOMME
EN AMERIQUE LATINE

C.P. 115
Station " N "
Montréal, Canada.

Texte original en anglais à $ 1.50
la copie en écrivant à:

THE INTER-CHURCH COMMITTEE ON CHILE

40, St. Clair Ave East
Toronto, Ont.
Canada M4T-1N1

Les photos: David MacDonald
World Council of Churches